

# CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 18<sup>ÈME</sup> ARRONDISSEMENT

## SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2021

**Mode :**

**Élus présents :**

AKKARI Maya  
ARNAUD Pierre-Yvain  
BADINA-SERPETTE Frédéric  
BALAGE EL MARIKY Léa  
BARIGANT Victoria  
BENAKLI Nadia  
BENARD Fanny  
BOURNAZEL Pierre-Yves  
BOUX Anne-Claire  
BRIANT Gérald  
BROSSAT Ian  
CASIER Marie-Laure  
CAYET Thierry  
COULIBALY Kadiatou  
DAVIAUD Jean-Philippe  
DUPONT Antoine  
EHLERS Éric  
GABELOTAUD Afaf  
GIRARD Christophe  
GIUDICELLI Anne  
GOMES Barbara  
GONZALEZ Mario

GRANIER Rudolph  
HAVET Kévin  
HENRY Justine  
HONORÉ Christian  
IKUESAN Ayodele  
KHALLOUK Manal  
LEJOINDRE Éric  
LELLOUCHE Ariel  
MARKOVIC Douchka  
MENEDE Gilles  
MEUNIER Émile  
MICHEL Angélique  
NGOMOU Dieudonné  
PREMEL Danièle  
PROUST Sarah  
PULIDO Sylvie  
ROLLAND Carine  
SIRY Gabrielle  
SISSOKO Anzoumane  
YAFFA Mams

**Élus absents ayant donné procuration :**

Pierre CHAULET a donné pouvoir à Gérald BRIANT  
Violaine TRAJAN a donné pouvoir à Gilles MENEDE

**Élus absents :**

GALVANI Jacques

**Éric LEJOINDRE** : Si les élus voulaient bien s’asseoir, on pourrait vérifier si nous avons ou pas le quorum pour commencer notre séance.

Le quorum est largement atteint, donc on va pouvoir commencer notre séance.

Nous avons un ordre de jour relativement complet, donc je propose qu’on essaie d’avancer rapidement.

Commençons par désigner M. DAVIAUD secrétaire de séance, si ça ne pose pas de problème majeur à qui que ce soit.

## **MAIRIE**

### **18202121MA – Approbation du compte rendu de la séance du Conseil d’arrondissement du 4 octobre 2021**

**Éric LEJOINDRE** : La délibération concernant l’approbation du compte rendu de la séance du précédent Conseil n’a pas fait l’objet d’inscription.

## **AFFAIRES GÉNÉRALES**

### **18202123MA – Adoption de l’état spécial du 18<sup>ème</sup> arrondissement pour l’exercice 2022**

**Rudolph GRANIER** : Une intervention d’ordre technique, vous connaissez l’issue de notre vote. Nous voterons contre l’état spécial du 18<sup>ème</sup> arrondissement. Nous reviendrons également sur le contenu, sur la philosophie de cet état spécial à travers le Pacte parisien de proximité un peu plus tard pendant ce Conseil d’arrondissement. Nous ne notons pas de grands changements. Simplement, pour la dotation d’animation locale, un transfert entre une augmentation que nous constatons et pour laquelle nous nous félicitons, mais aussi une baisse du fonds du Maire.

Rien de particulier sur la dotation de gestion locale ni sur la dotation d’investissement. Simplement, notre vœu de toujours en termes de territorialisation d’aller plus loin et la traduction politique d’aller plus loin doit pouvoir se matérialiser sur l’état spécial de l’Arrondissement. Je vous rappelle que sur l’investissement, la Chambre générale des comptes demande à être revue à la hausse, car ça n’a jamais été augmenté depuis 2003, le jeu portant sur la dotation d’animation locale, bénéficiaire avec augmentation du montant par habitant. Un point simplement qui retient notre attention en dernier ressort et je l’évoquerai sur le Pacte parisien de proximité. Nous avons, dans l’opposition, aspiré à ce que les arrondissements aient plus d’autonomie de gestion, mais nous constatons, nous n’avons aucune garantie de moyens, notamment sur l’enveloppe ou sur le mode de calcul. Nous y reviendrons tout à l’heure. Un point qui mériterait une précision pour nous, nous notons que les espaces verts urbains vont bénéficier d’une augmentation de 328 000 €. Nous souhaitons savoir si vous comptez réparer Paris et plus particulièrement le 18<sup>ème</sup> arrondissement avec cette augmentation sensible.

**Sarah PROUST** : M. GRANIER, quelques éléments sur ce que vous venez d’évoquer. D’abord, sur la dotation d’animation locale qui est dotée de 1 626 412 €, deux choses à notifier. La première, c’est qu’il y a une augmentation de 200 000 € effectivement liés à la TPMP. Donc, déjà, dès cette délibération-là, ce sujet est pris en compte de l’ordre de 200 000 €. Il y a par ailleurs une autre augmentation qui me semblait intéressante à noter puisqu’une habitante du 18<sup>ème</sup>, décédée il y a 18 mois, a souhaité faire don d’une partie

de son assurance-vie pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Le Maire a souhaité que cette donation de l'ordre de 132 000 €, c'est quand même une somme tout à fait conséquente, soit en partie fléchée sur l'état spécial, bien sûr, mais notamment sur les travaux urgents dans les écoles. Nous sommes en train d'essayer de rechercher des informations plus complètes sur cette habitante du 18<sup>ème</sup> pour pouvoir lui rendre un hommage comme il le doit dans les semaines ou les mois à venir. On ne manquera pas de vous le signaler, mais voilà aussi pourquoi le budget est augmentation.

Dernière chose sur les fonds du Maire. Première chose, les fonds du Maire sont affectés là au BP, non pas au budget supplémentaire, comme c'est le cas d'habitude. C'est un changement dans la nomenclature. Mais surtout si vous en voyez une baisse, M. GRANIER, c'est parce que la plupart des crédits liés aux fonds du Maire sont liés à la quête des mariages, il y en a eu beaucoup moins cette année. Moins aussi de location pour le cinéma puisque parfois, ça se fait dans l'enceinte de la Mairie. C'est ça qui crée le budget. Donc, la baisse de dotation du Maire est liée à ces deux événements et pas à d'autres sujets.

Voilà sur les principaux sujets que vous évoquiez sur la DL. Je propose que sur le reste, on y revienne dans la délibération PPLP.

**Éric LEJOINDRE** : Absolument, le lien est tout à fait clair entre l'état spécial et le nouveau Pacte parisien de la proximité ; on aura l'occasion d'y revenir dans quelques instants.

#### **2021 DCPA 20 – Présentation du bilan des délibérations globales, portant sur les équipements publics, adoptées entre 2015 et 2021**

**Éric LEJOINDRE** : La délibération DCPA 20 n'a pas fait l'objet d'inscription.

#### **2021 SG 70 – Adoption du nouveau document-cadre « Pacte parisien de la proximité »**

**Rudolph GRANIER** : Nous avons appelé de nos vœux cette émancipation des territoires à travers les arrondissements en étant dans l'opposition depuis plusieurs années et finalement, nous pouvons nous féliciter, mais nous ne donnerons pas un blanc-seing sur cette délibération à la majorité municipale.

Je souhaite vous rappeler en termes de dialogue social que le syndicat n'a pas du tout validé cette nouvelle approche puisqu'ils la considéraient, eux, comme fragile et contestable, notamment dans le cadre du pilotage territorial avec l'accompagnement d'une autorité fonctionnelle des maires d'arrondissement sur les responsables territoriaux que le document-cadre organise précisément en énumérant les modalités de leur évaluation.

En revanche, les grandes absentes de ce document-cadre, qui restent totalement muettes là-dessus, ce sont les modalités de gestion de tensions, des conflits ou des fins de fonction. En somme, toutes les situations pouvant potentiellement générer par l'autorité fonctionnelle confiée aux maires d'arrondissement vont dégénérer avec cette autorité fonctionnelle aux maires d'arrondissement.

Donc, je souhaite attirer votre attention là-dessus. Je le répète, les avancées proposées sont réelles. Malgré des premiers échanges positifs en la matière, nous continuerons à surveiller la mise en application de ces promesses aussi bien du point de vue de l'autorité organique des maires d'arrondissement que des moyens, surtout les moyens de mise œuvre des politiques publiques concernées. Au printemps dernier, nous avons dénoncé un transfert des responsabilités de la part de l'exécutif. Nous rappelions qu'il n'était pas question

d'obtenir des compétences sans moyen. Je l'ai évoqué à travers l'état spécial tout à l'heure et vous pouvez compter sur notre vigilance en la matière.

Je note également que sur la précédente délibération je n'ai pas obtenu de réponse sur l'utilisation qui pourrait être faite de l'augmentation substantielle du budget constatée pour les espaces verts urbains.

En l'état, nous souhaitons donc vous faire part d'une abstention sur cette délibération.

**Justine HENRY** : C'est une délibération qui attire beaucoup notre attention puisque c'était aussi un sujet que nous avons défendu pendant la campagne du municipal avec notamment un gros focus sur les sujets de propreté et de sécurité qui sont particulièrement traités dans le document. J'avoue que j'ai été assez étonnée et ne doute pas qu'il y ait des évolutions. Mais quand je lis qu'il va y avoir des outils partagés entre les services et les mairies d'arrondissement, des comptes rendus et feuilles de route qui vont être écrits ensemble, je m'interroge sur la façon dont ça fonctionne aujourd'hui parce que ça me semble déjà être nécessaire, quel que soit le fonctionnement. Donc, je veux bien que vous m'éclairiez là-dessus.

Ensuite, il est évoqué que les maires d'arrondissement vont être les pilotes de l'action municipale. Seulement, dans le document, les seules choses évoquées, ce sont le fait d'avoir davantage de fonctionnaires au niveau des mairies d'arrondissement et d'avoir des liens différents avec les services au niveau de la Ville de Paris. À aucun moment, il n'est dit que vous pouvez plus décider de ceci ou de cela. Donc, je m'interroge un peu de votre pouvoir décisionnel d'autant que les hiérarchies au sein des services de la Mairie ne changent pas. Donc, il y a un vrai point d'interrogation pour moi sur la capacité de décision que va avoir la Mairie sur ces différents éléments.

Pour ce qui est de la propreté, c'est relativement la même chose. Il est évoqué pas mal d'évolutions et notamment dans l'organisation et la prise de décision. Mais là encore, la question est de savoir si vous pouvez décider concrètement de la façon dont ça fonctionne dans le 18<sup>ème</sup> et quels sont les moyens ou les indépendances que vous pouvez prendre par rapport à vos voisins. Ça, c'est un point d'interrogation, à mon sens, donc je veux bien que vous m'éclairiez là-dessus.

J'ai surtout l'impression qu'on vous donne plus de boutons, plus d'interlocuteurs et plus de personnes avec qui interagir, mais que vous n'êtes toujours pas vraiment le pilote de l'avion dans lequel on avance et qu'il y aura toujours quelqu'un pour pouvoir vous dire finalement, « non, il ne faut pas faire ci, comme ci » ou « il ne faut pas faire ça comme ça ». Et on n'ira pas là où vous avez vraiment envie d'aller. Je trouve ça dommage parce que je pense que c'est ce qui est attendu de la part de nos citoyens, de pouvoir vraiment avoir une interaction avec la Mairie d'arrondissement et que la Mairie d'arrondissement ait impact sur leur quotidien et puisse apporter une réponse immédiate quand ils ont des demandes.

**Gérald BRIANT** : C'est une bonne ambition, que nous partageons, qui était devenue nécessaire. L'histoire de Paris avait de fait un peu ralenti la nécessaire décentralisation. Aujourd'hui, elle va pouvoir avoir effectué un pas décisif et je m'en félicite parce qu'aujourd'hui, on va pouvoir plus être dans le dialogue avec la population. On sort d'une situation où avant, concrètement, les habitants du 18<sup>ème</sup> connaissent à peu près leur mairie d'arrondissement. Et quand ils ont un souci, ils vont plutôt dans la Mairie demander à rencontrer des élus et qui bien souvent avant n'avaient pas l'opportunité ou la possibilité de répondre parce que beaucoup de décisions se faisaient au niveau du central, c'est-à-dire à l'Hôtel de Ville. Le fait qu'on rapproche le lieu de décision de la population, c'est vraiment un acquis important. Évidemment, le fait qu'on soit à la fois département et ville fait que cette réforme est vraiment intéressante et, je pense, devenue nécessaire.

Après, c'est toujours pareil. C'est dans le détail que va se cacher le diable et il va falloir être très vigilant sur les modalités. On dit aujourd'hui un service public qui sera élargi au niveau de l'Arrondissement. Vous voyez bien que dans cette glorieuse Mairie du 18<sup>ème</sup>, pour l'instant, s'il faut qu'il y ait 200 fonctionnaires de la Ville, où va-t-on les mettre ? Où va-t-on accueillir ? Il y a beaucoup de défis qui vont être importants et qui vont avoir besoin d'être élucidés, relevés, mais il va falloir – ça a été dit d'ailleurs en amont – aussi travailler avec les partenaires que sont aussi les syndicats qui sont évidemment très attentifs. Ça vient d'être dit dans une intervention précédente. Je suis soucieux que cette réforme puisse se faire dans la concertation la plus globale.

Je voudrais juste terminer sur une chose, la question des fonctionnaires de la Ville et de dire qu'aujourd'hui, comme élu, souvent, maintenant je fais des jurys où on fait passer des grades ou des examens. Et je suis très inquiet du manque de candidatures pour la fonction publique aujourd'hui dans laquelle on assiste. Pourquoi on assiste à ça ? Tout simplement du fait des salaires qui sont proposés, et du peu de considération aux fonctionnaires des collectivités territoriales. Et je ne vous rajoute pas sur le fait qu'aujourd'hui, on ne pourra pas faire de candidat pour des infirmières à la Ville de Paris faute de candidatures. Ce qui en dit long sur ce qui est en train de se passer du point de vue des affaires de santé.

Donc, dans ce moment-là où on va repenser la Ville, les services et on va être devant un grand chantier, n'oublions pas cette partie importante. Ceux qui sont dévoués à cette tâche de fait qu'on a dit beaucoup de choses sur les fonctionnaires ; on les a un peu traités de tous les noms et on les a peu reconnus. Pour autant, ils font un boulot formidable et j'espère qu'ils seront aussi bien associés et acteurs de cette formidable ambition qu'est le Pacte parisien de la proximité.

**Éric LEJOINDRE** : Je vais laisser bien sûr Mme PROUST répondre. Peut-être donner quelques éléments de contexte et de réaction dans un premier temps.

D'abord, rappeler que cette délibération que nous votons est une étape, une étape parce que ça fait déjà 20 ans, qu'à l'initiative d'abord de Bertrand DELANOË, puis d'Anne HIDALGO, nous travaillons, ils travaillent à l'époque puisque moi je n'en faisais pas partie, à renforcer le rôle des mairies d'arrondissement. Donc, on ne part pas d'une feuille blanche. Il suffit de comparer la fonction et peut-être même le caractère central des mairies d'arrondissement à Paris par rapport à ce qu'elles peuvent être à Lyon ou à Marseille pour se rendre compte que nous avons déjà beaucoup avancé pour faire en sorte que l'échelon de proximité que nous sommes soit un échelon de codécision. Et dans ce mouvement qui date d'il y a un certain temps déjà parce que c'était une des grandes intuitions de la gauche en prenant ses responsabilités à Paris que la démocratie, elle se vivait d'abord sur les territoires et donc à l'échelle des arrondissements. Je rappelle que dans le même temps, à l'initiative de mon prédécesseur, ont été créés les conseils de quartiers dans toute la France. Donc, le mouvement qui visait à rapprocher le citoyen de la décision politique, il vient de loin et il a été initié par ceux dont nous sommes aujourd'hui les héritiers.

Voilà pourquoi une partie de la délibération – et c'est ce que disait notamment Mme HENRY – donne le sentiment de ne pas beaucoup avancer parce qu'au fond, nous avons déjà avancé. On ne travaille jamais sur une feuille blanche.

Quels sont l'ambition, le cadre et l'état d'esprit ?

Cette réforme vise trois objectifs et c'est en mariant les trois objectifs qu'on comprend l'équilibre auquel on arrivait aujourd'hui.

Le premier objectif, c'est un objectif de démocratie, faire en sorte que les décisions soient prises à la meilleure échelle possible, l'échelle de la ville du quart d'heure pour une part,

l'échelle du quartier administratif, l'échelle de l'Arrondissement, l'échelle de la Ville parce qu'il est essentiel que la Ville de Paris puisse continuer à mener des politiques transversales. Je peux en donner un exemple tout de suite. Il est indispensable que la Ville de Paris puisse continuer à mener une politique du logement, sauf à ce que nous soyons une coalition d'intérêts séparés. Donc, il n'est pas question que tel ou tel arrondissement puisse empêcher des politiques transversales. De la même façon sur la politique des déplacements, il est heureux que la Ville de Paris puisse continuer à avoir une compétence sinon chaque arrondissement pourrait bloquer telle ou telle mutation dont nous avons besoin. Donc, le premier objectif, c'est un objectif de démocratie.

Le second objectif, c'est un objectif d'efficacité du service public, faire en sorte qu'on prenne les décisions au bon endroit et surtout que nous puissions avoir des démarches qu'on appelle aujourd'hui transversales. C'est de faire en sorte que nous puissions dans tel ou tel quartier, pour telle ou telle raison, adapter le travail des services publics. J'en prends un exemple, sous le contrôle de M. BADINA-SERPETTE, nous avons pu – alors, c'est vrai que ça n'a pas attendu la réforme du statut actuel de Paris, mais au fond, on le prévoit – faire varier les horaires d'intervention des fonctionnaires du service public de la propreté pour faire en sorte, par exemple à Château Rouge, que nous puissions adapter non pas le nombre d'agents ou non pas le nombre de fois qu'on nettoie, mais le moment où l'on nettoie pour faire en sorte... Et j'en ai encore eu un témoignage ce week-end de la part d'une habitante croisée sur le pont Saint-Ange, de constater que la nouvelle organisation que nous avons menée de la propreté à Château Rouge avait donné des résultats extrêmement sensibles. C'est l'enjeu, l'efficacité du service public.

Enfin, maintenir – et c'est essentiel pour nous dans le 18<sup>ème</sup> – le statut de Paris pour les fonctionnaires, mais surtout la solidarité au sein de Paris pour les habitants, rien n'aurait été pire pour le 18<sup>ème</sup> comme pour les autres arrondissements plus populaires de Paris que de renfermer Paris dans une logique de quartier ou d'entre soi. Nous luttons contre cet entre soi. Et pour le dire de façon peut-être un peu plus brutale, nous bénéficions, nous, les habitants du 18<sup>ème</sup>, d'être des Parisiens et nous avons besoin de faire en sorte que – que ce soit sur les questions fiscales, que ce soit sur l'investissement, que ce soit sur les moyens apportés à tel ou tel territoire – nous soyons traités à la hauteur de nos besoins. Donc, cette réforme vise à assurer, à maintenir, à garantir la solidarité de tous les Parisiens envers tous les Parisiens. Et c'est là l'équilibre qui se réalise.

Cela va nous permettre beaucoup de choses et je dois dire et j'en profite pour remercier très chaleureusement mon cabinet et la direction générale des services puisque beaucoup des propositions que nous avons faites et beaucoup des innovations que nous avons lancées dans le précédent mandat ont été reprises. Je pense notamment à la création des DGAEP. Nous étions dans le 18<sup>ème</sup> les premiers à avoir cette idée qu'il nous fallait auprès de la direction générale des services un emploi de cadre A qui agisse sur, ce que Mme HENRY disait, le fait que les différents services puissent travailler mieux ensemble. Et cette innovation issue du 18<sup>ème</sup> est aujourd'hui mise en œuvre dans les 17 secteurs de Paris. J'en vois une forme de clin d'œil agréable. Et pour beaucoup d'autres sujets, ce que nous faisons dans le 18<sup>ème</sup> a été repris. Pourquoi ? Parce que – je parle du 18<sup>ème</sup> – en réalité, c'était surtout ce qui se passait dans les gros arrondissements de Paris où d'une certaine façon, nous avons précédé cette mesure de déconcentration, ne serait-ce que parce que beaucoup de services sont déjà à l'échelle de l'Arrondissement et non pas partagés entre divers arrondissements. Donc, l'expertise, l'expérience et les initiatives du 18<sup>ème</sup> ont été très largement reprises et je m'en réjouis. Je pense qu'on est à un bon équilibre. Je serais moi aussi, en tant que Maire d'arrondissement, directement concerné, extrêmement vigilant à ce que nous puissions en bénéficier. Bien sûr, je le redis, il n'est pas question pour moi d'imaginer que cette réforme soit un renfermement sur les arrondissements, ni sur les arrondissements peut-être plus favorisés qui peuvent avoir cette tendance à vouloir préserver un entre soi ni bien sûr sur nos arrondissements à nous qui avons avant tout

besoin de la solidarité de tout le reste de Paris. Et c'est, je crois, ce à quoi nous arrivons. Voilà pourquoi je voterais avec beaucoup de dynamisme cette délibération. Je crois qu'on fait un pas de géant dans la bonne direction.

**Sarah PROUST** : Je ne vais pas ajouter grand-chose puisque vous avez été exhaustif, mais peut-être pour répondre, d'abord, sur la question des espaces verts de M. GRANIER, tout à l'heure, peut-être un complément de réponse pour Mme HENRY, mais avant cela, préciser aussi qu'il nous semble que la crise qu'on a vécu depuis 18 mois a largement conforté les ambitions qui sont portées dans cette délibération. Pourquoi ? Parce qu'on s'est rendu compte que la question de l'échelon de proximité pour mettre en place un certain nombre de politiques publiques – on pense par exemple à la distribution des masques, on pense par exemple au ciblage d'un certain nombre de publics plus fragiles – a été rendu aussi beaucoup plus puissant et performant parce que l'échelon local, parce que la Mairie d'arrondissement a été évidemment beaucoup sollicitée à cette période. Donc, au fond, la question de la proximité, c'est à la fois un sujet en soi, de considérer que la proximité peut aider l'utilité et l'efficacité du service public. Mais c'est aussi considérer que quand le bon échelon est utilisé au bon moment au bon endroit, ça complète aussi beaucoup sur cette pertinence de l'échelon local et sur l'efficacité des politiques publiques. Donc, la crise a confirmé ce qui a été d'abord une ambition et une volonté.

Et le cadre historique qu'a évoqué le Maire est évidemment celui dans lequel on s'inscrit pour montrer aussi ce qu'est ce pacte et ce que n'est pas encore ce pacte. D'abord, ce pacte est un cadre. C'est un cadre de principe et de méthodologie. C'est une dynamique. Évidemment que le processus qui est en cours, c'est un processus, et vous l'avez évoqué les uns et les autres, qui sera amené à évoluer. D'ailleurs, la question de l'évaluation annuelle de ce qui se fait est inscrite dans le pacte et vous appelez les uns et les autres à la vigilance. Mais la vigilance de la Mairie du 18<sup>ème</sup> sera évidemment aussi forte que la vôtre et on aura ensemble à discuter de la façon dont ce travail se mène et des ajustements à faire. Des ajustements à la fois en termes de ressources humaines, puisqu'on parle beaucoup de moyens financiers, mais c'est souvent aussi des moyens de ressources humaines dont on a besoin parce que souvent c'est une capacité à faire qui nous préoccupe plus que des moyens financiers, même si l'un et l'autre sont liés, mais là, en l'occurrence, et le Maire l'a rappelé, sur les DGAEP, notamment sur la question des ressources humaines.

Donc, ce pacte est un cadre. C'est une dynamique, un processus, mais c'est aussi la reconnaissance de l'efficacité de l'action municipale locale. En revanche, ce que ça n'est pas, ce n'est pas un détail aujourd'hui par arrondissement de ce qui va être fait rue par rue, parce qu'on est vraiment dans un cadre global. Ce n'est pas non plus un cadre budgétaire. Donc, sont évoquées à l'intérieur les questions des feuilles de route, et là, j'en viens à la réponse pour Mme HENRY. Le Maire vient de le signaler, on ne part pas d'une feuille blanche, donc il y a beaucoup de choses qui existaient. Là, ce dont on parle, c'est une nouvelle répartition de compétences entre la Mairie centrale et les mairies d'arrondissement. Donc, dans un certain nombre d'endroits, notamment le 18<sup>ème</sup> arrondissement, les feuilles de route existent. Si elles ne sont pas formalisées comme elles le seront là avec une première partie sur les moyens dédiés politique publique par politique publique parce qu'au fond, c'est ça aussi, cette première partie de feuille de route, c'est quels sont par politique les moyens dédiés par arrondissement pour la propreté, pour les espaces verts, etc. Ensuite, la localisation précise des objectifs sur la mandature qu'on souhaite relever, c'est-à-dire voilà où on est, voilà où on veut arriver.

Donc, les feuilles de route, c'est une formalisation d'un travail qui a été – il faut bien le dire, le Maire l'a dit, mais insistons sur ce sujet-là – d'abord mis en place dans le 18<sup>ème</sup>. C'était vrai sur le DG adjoint espace public, mais c'était vrai aussi sur la question des feuilles de route.

Dans le document que vous avez, « feuille de route » est au singulier. Il se trouve que dans le 18<sup>ème</sup>, on a plutôt choisi de le mettre au pluriel, c'est-à-dire qu'il nous semble au regard des enjeux qui sont les nôtres de pouvoir avoir une feuille de route sur les grands sujets. Donc, on aura une feuille de route propreté, on aura une feuille de route jeunesse. On pourra avoir cette double répartition à la fois des moyens dédiés et des politiques mises en place.

Donc, pour répondre à votre question, Mme HENRY, c'est plutôt une nouvelle répartition de compétences entre la Mairie centrale qui garde l'unité de Paris, qui assure la solidarité territoriale et qui assure aussi l'unité de la fonction publique territoriale. Mais aux arrondissements, en tout cas, ces sujets-là ne sont pas directement aujourd'hui pilotés pour l'ensemble de ces sujets par la Mairie d'arrondissement, donc ça, on transfère. Ce transfert de compétence s'accompagne évidemment d'un certain nombre de transferts financiers.

Pour revenir à la question posée par M. GRANIER, donc effectivement ces 328 000 € que vous évoquez seront liés à un certain nombre de choses. C'est en fait ce qu'on appelle le sur-entretien des espaces verts, d'abord, pour accélérer dans un certain nombre d'espaces verts le nettoyage, sa régularité notamment, plus le parc Chapelle-Charbon, plus des espaces verts nouveaux qui n'ont pas été en traitement complet toute cette année. On a plus d'espaces verts, donc plus de fonctionnement. Seront concernés aussi les gymnases Rebérioux et Chapelle qui ont été ouverts en cours d'année. Forcément, ça crée une augmentation par rapport à l'année prochaine puisqu'on fait un prorata sur le nombre de mois pour les dépenses de fonctionnement.

Donc, le cadre qu'on vous propose aujourd'hui, c'est à la fois une très grande avancée. Le Maire parlait effectivement de la perspective historique, tout ça a commencé au fond il y a une quarantaine d'années. On sait que les étapes de décentralisation, de déconcentration, de transfert de compétence nécessitent des paliers assez forts, mais aussi des ajustements à la fois en termes de ressources humaines, en termes budgétaires, en termes d'ajustement de « au fond, qui était le plus utile à quel moment ». Tout le travail qui est fait aujourd'hui par les directions pour ajuster à la fois les moyens dédiés et travailler ensemble à l'ajustement localisé de ce qu'il faut faire est évidemment non seulement un point de très grand développement pour l'efficacité des politiques publiques de proximité, mais aussi, on aura tout au long de la mandature la possibilité d'évoquer ensemble à la fois le contenu de ces feuilles de route à partir du début de l'année prochaine, mais aussi des évaluations qui en seront faites ensemble. Je crois avoir fait le tour.

## **2021 DILT 8 – Convention d'occupation domaniale relative à l'installation et l'exploitation de photocopieurs et de cabines photographiques dans les mairies d'arrondissement et à la direction de l'Urbanisme.**

Éric LEJOINDRE : La DILT 8 n'a pas fait l'objet d'inscription.

## **PARENTALITÉ**

## **2021 DFPE 187 – Subventions (163 450 €) à dix-sept associations avec convention, pour leurs actions visant à resserrer les liens entre les familles, l'école, le collège et les équipes éducatives**

Anne GIUDICELLI : On n'a pas d'objection sur les associations fléchées. En revanche, j'attire votre attention sur la promulgation fin août de la loi confortant le respect des principes républicains dont le décret doit sortir dans les tout prochains jours. Désormais, cette loi, on en pense ce qu'on veut, c'est une loi, avec un futur tout prochain décret, donc implique que



toute entité publique, quelle qu'elle soit, dès lors qu'il y a financement auprès notamment d'association, eh bien, doit exiger l'engagement de cette association au respect des principes républicains. Donc, ça comporte un certain nombre de points qui vont être repris par ce décret, notamment le respect des principes de liberté, égalité, fraternité et dignité de la personne humaine, le respect des symboles de la République, le caractère laïc de la République, et s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public.

Donc, c'est un engagement qui sera obligatoire. Donc, est-ce que vous l'avez prévu sachant que, eh bien, d'autres subventions qui figurent à la... je m'avance déjà, sur la même problématique qui apparaîtra à la DDCT 70 dans le domaine de la Politique de la Ville, où là aussi, ce type de validation de subventions sera désormais conditionné à l'engagement opérationnel des associations du respect de ces principes conformément à la loi ?

**Sarah PROUST** : On n'a pas sur ces associations attendu la loi probablement nécessaire par ailleurs qui rappelle un certain nombre de sujets. Mais tous les mots que vous avez évoqués sont justement les mots qui sont au cœur de l'action de l'ensemble des associations que vous avez évoquées parce qu'on parle de médiation, on parle d'intégration, on parle de fraternité, on parle d'émancipation, on parle de mixité, on parle d'aide. Donc, toutes les associations dans la délibération sont exactement dans le travail à la fois concret auprès des familles, auprès des élèves, auprès des parents et dans l'ensemble de leurs statuts et de leurs objets sociaux et leurs activités complètement engagées dans l'ensemble des mots, et donc des valeurs, et donc des pratiques qui sont les nôtres et qui sont nécessaires dans des associations. Et on sait à quel point l'ensemble de ce tissu associatif est utile pour que les familles puissent, notamment, là en occurrence, être plus en lien avec l'école, être davantage intégrées dans la scolarité de leurs enfants. Ça passe aussi parfois par de la médiation par les associations, par de l'alphabétisation, par de la médiatisation. Donc, tous ces enjeux-là sont à la fois couverts depuis évidemment quelques années et dans le cadre de cette loi, mais particulièrement sur les associations et les actions qui sont prévues dans cette délibération.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

**2021 DASCO 139 – Collèges publics parisiens – Dotations complémentaires de fonctionnement (23 001 €), subventions d'équipement (19 610 €) et subventions pour travaux (140 536 €)**

**Éric LEJOINDRE** : La DASCO 139 n'a pas fait l'objet d'inscription.

## **FAMILLE ET PETITE ENFANCE**

**2021 DFPE 188 – Subventions (5 138 707 €) et avenants n° 6, n° 5, n° 4, n° 2, et n° 1 avec CRESCENDO pour ses 22 établissements d'accueil de la petite enfance.**

**2021 DFPE 200 – Subvention (107 059 €), avenant n° 6 à l'association Acidulés et à Croquer pour la crèche parentale (18<sup>ème</sup>).**

**2021 DFPE 208 – ReConventionnement avec les 108 associations gérants des EAPE à Paris**

**Éric LEJOINDRE** : Tout comme les DFPE 188, 200 et 208.

**2021 DFPE 227 – Subvention (10 000 €) à l’association « La Compagnie des Demains qui chantent » pour son action « Créer un espace artistique dans le jardin Frédéric Dard à Paris 18<sup>ème</sup> »**

**Gilles MENEDE** : Tout simplement, pour nous féliciter tous ensemble que le Maquis d’Émerveille soit ouvert depuis cet été et sur rendez-vous dans le jardin Frédéric-Dard grâce à la collaboration de la compagnie de « les Demains qui chantent » avec les services de la petite enfance et les espaces verts. Ce Maquis d’Émerveille à Montmartre – le nom est bien sûr un clin d’œil au Maquis de Montmartre d’antan, entre la rue Lepic et la rue Caulaincourt – est né d’une rencontre et d’un rêve. Une rencontre avec la compagnie « les Demains qui chantent », que nous avait proposée à l’époque Marie-Madeline GAY, alors présidente des conseils de parents des crèches avec Mme TRAJAN qui était alors en charge de la petite enfance. Qu’elles en soient ici, toutes les deux, vivement remerciées. Et un rêve, un rêve des conseils de parents devenu aujourd’hui réalité, de reconnecter les enfants, les tout-petits à la nature. C’est donc un magnifique projet citoyen mis en œuvre par la Mairie du 18<sup>ème</sup> avec les associations de la petite enfance, les réseaux des crèches et assistantes maternelles et service de la DFPE.

Une adaptation aussi, ce jardin, d’un autre jardin créé par la compagnie « les Demains qui chantent », le jardin d’Émerveille dans le parc de la Poudrerie à Sevran que nous étions allés visités, M. le Maire, avec ma collègue à la petite enfance, ici présente, Mme BARIGANT. Il s’agit d’un jardin artistique destiné aux enfants de moins de trois ans, aux enfants les plus âgés et aux adultes qui les accompagnent. Et le jardin qui a été réaménagé fonctionne sur les principes de la permaculture et du biojardin.

Le temps d’une séance, accueillis par les artistes, les tout-petits expérimentent, partent à l’aventure au gré de leurs envies et leurs curiosités. Et depuis l’été, plusieurs interventions de la compagnie ont eu lieu dans le jardin, la dernière étant samedi dernier, et j’y suis passé quelques instants. J’ai pu y voir une vingtaine d’enfants qui découvraient la nature en sollicitant tous leurs sens (la vue, l’ouïe, le toucher, l’odorat) et en s’émerveillant de la découverte de la nature, ce besoin de la reconnexion avec la nature et de l’écoute de contes et de poésies dans un environnement adapté à leur âge.

Donc, merci pour tous ceux qui ont réalisé ce magnifique jardin Maquis d’Émerveille avec notamment les réseaux des crèches et assistantes maternelles, les services de la petite enfance et les services des espaces verts aussi. Nous nous en félicitons et je pense que Mme BARIGANT en dira tout autant.

**Victoria BARIGANT** : C’est avec grand plaisir que je complète l’intervention de M. MENEDE qui a été assez complète à ce sujet. Juste pour bien préciser qu’il s’agissait effectivement d’une réelle ambition qui est portée par la Ville de Paris, mais aussi par la Mairie du 18<sup>ème</sup> de faire de la place de la nature en ville et de la qualité de vie des familles une priorité de cette mandature. c’est dans ce contexte que nous avons proposé à la compagnie « des Demains qui chantent » qui est une compagnie reconnue pour son travail depuis plus d’une quinzaine d’années sur le lien entre la culture, l’enfance et la nature, de réaménager le jardin Frédéric-Dard qui se situe en haut de Montmartre, qui était malheureusement fermé pour cause de dégradation.

Cet endroit est plus qu’un jardin puisque c’est un véritable espace artistique qui s’adresse aux plus petits, aux bébés et aussi aux adultes qui les accompagnent, alors, parents ou grands-parents, mais également aux professionnels de la petite enfance. Il s’agit vraiment de créer un écrin de sorte à essayer de ré enchanter l’imaginaire des enfants et de travailler sur la relation qui nous unit les uns aux autres. L’idée maîtresse de ce projet – et je pense qu’il est essentiel de l’avoir à l’esprit – est que l’éveil au monde suscite en nous un émerveillement, des choses qui nous entourent, pas seulement des choses, mais surtout de

notre environnement. Et il est essentiel dans notre univers minéralisé de travailler en ce sens collectivement et c'est une des réponses que nous tentons d'apporter à la question de comment habiter notre ville et comment habiter la nature.

Ce projet va se déployer et – on l'espère – va prendre de l'ampleur. Aujourd'hui, ça s'ouvre dans le cadre de séances qui durent une heure et demie, qui sont totalement gratuites, qui sont ouvertes aux familles. C'est vraiment un voyage, un voyage pas seulement pour les petits Montmartrois, mais aussi pour l'ensemble des enfants du 18<sup>ème</sup> puisqu'on a réussi à faire un partenariat avec le Petit train de Montmartre pour faire venir des enfants et leurs mamans du CHU de la rue Doudeauville. Donc, vraiment, l'idée, c'est de pouvoir en faire bénéficier tout le monde et de travailler sur ce ré enchantement en ces temps parfois bien difficiles.

Je tenais à cet égard à remercier chaleureusement M. le Maire, Mme TRAJAN, M. MENEDE puisque c'est vraiment un projet à la croisée de nos délégations, et évidemment Mme ROLLAND, Christophe NAJDOVSKI, Patrick BLOCHE, Céline HERVIEU, sans qui le projet ne pourrait pas voir le jour. Projet qui est également soutenu non seulement par la DFPE, mais aussi par la Caisse des Allocations Familiales ainsi que largement par la Mairie du 18<sup>ème</sup>.

**Éric LEJOINDRE** : J'invite les élus qui n'ont pas encore eu l'occasion de venir observer discrètement parce que si on vient à 50, on perd tout le charme de l'opération, mais de venir observer une de ces séances au Maquis d'Émerveille. C'est la démonstration que l'action municipale, elle ne se limite évidemment pas aux grands projets, mais qu'il s'agit aussi de saisir les opportunités, en l'occurrence, vous l'avez dit tous les deux, celle d'une idée qui est venue du conseil des parents en crèche et qu'on lance, les habitants du 18<sup>ème</sup>, qu'on concerte, qu'on réfléchit avec eux, on trouve ces petits moments de bonheur. Je dois dire que je suis très heureux que nous ayons pu le faire dans le 18<sup>ème</sup>.

## **POLITIQUE DE LA VILLE**

**2021 DDCT 66 – Subventions (50 500 €) permettant l'amélioration et le développement d'usages positifs sur l'espace public à 7 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires.**

**2021 DDCT 68 – Subventions (150 000 €) à 5 associations dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et le développement des compétences clés des jeunes des quartiers populaires.**

**2021 DDCT 69 – Subventions (173 504 €) à 38 associations pour le financement de 43 emplois d'adultes relais dans les quartiers populaires parisiens**

**Éric LEJOINDRE** : Nous en venons aux délibérations qui concernent la Politique de la Ville, donc les DDCT 66, 68 et 69 n'ont pas fait d'objet d'inscription.

**2021 DDCT 70 – Subventions de fonctionnement (77 750 €) à 31 associations pour le financement de 36 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville – 3<sup>ème</sup> enveloppe)**

**Anne GIUDICELLI** : Comme je l'avais signalé tout à l'heure pour l'autre délibération, c'était encore le souci de prendre en compte cette nouvelle réglementation qui impose, certes, si vos choix sont conformes à ce que la loi préconise, ou impose plus exactement, c'est que

c'est un engagement formel de la part de ces associations. Donc, il ne s'agit pas de partir du principe qu'elle rentre dans vos cases, mais bien qu'elle démontre qu'elle s'engage au respect et au périmètre républicain tel que défini par la République.

Voilà, c'est un engagement formel de sa part, ce qui est nouveau, si vous voulez.

**Maya AKKARI** : Je tenais à rassurer Mme GIUDICELLI que l'engagement des associations est non seulement formel, mais il est surtout concret. Et si vous suivez le fil Twitter de l'association AFP18 ou ADOS, ou la Salle Saint-Bruno, ou la Maison Bleue, vous verrez qu'ils font même des ateliers sur la question de la laïcité, sur le vivre ensemble. Donc, c'est du concret, ce n'est pas que des engagements écrits ou des affiches dans des halls de locaux associatifs, mais bien du travail au quotidien sur ces sujets.

**2021 DDCT 71 – Subventions d'investissement (132 153 €) à 11 associations situées en quartiers populaires.**

**2021 DDCT 84 – Subventions (40 000 €) à 9 structures associatives déployant des actions d'accompagnement vers l'emploi dans les quartiers populaires.**

**Éric LEJOINDRE** : Les DDCT 71 et 84 n'ont pas fait l'objet d'inscription.

**2021 DDCT 85 – Subventions (59 290 €) permettant le développement des initiatives de transition socio-écologique à 17 associations pour le financement de 17 projets dans les quartiers populaires parisiens**

**Léa BALAGE EL MARIKY** : Concernant cette délibération, je voudrais me réjouir déjà de son intitulé pour les initiatives de transition socio-écologique dans les quartiers populaires.

Donc, je voulais poser la question à Mme AKKARI : est-ce que c'est une politique d'écologie populaire qui va être développée dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement ? Je vois que la première brique est dans la Goutte-d'Or. Je pense que c'est un très bon projet et je voudrais savoir si ça allait se renouveler.

**Maya AKKARI** : D'abord, je voulais à cette occasion saluer l'implication et l'engagement de ma collègue, Mme BOUX, Adjointe à la Maire de Paris en charge de la Politique de la Ville. Sur les sujets de la Politique de la Ville en général, mais également sur ce sujet de la transformation écologique. Cette ligne budgétaire est une nouvelle ligne budgétaire qu'elle a souhaitée. En tout cas, il nous semble important à tous, je crois, de faire en sorte que la question écologique soit une question qui traverse tous les quartiers, tous les habitants, qu'elle ne soit pas réservée aux habitants du centre ou les plus aisés d'entre nous dans leur alimentation ou avoir un petit peu de vert par-ci par-là parce qu'on le sait tous, ce sont les habitants des quartiers où les revenus financiers sont les plus bas que cette question se pose le plus cruellement tant au niveau de la santé avec la question respiratoire – on le voit, nous, aux portes avec tous ces immeubles qui donnent en direct sur le périphérique – ou sur la question alimentaire, ou encore au niveau de la rénovation thermique avec des appartements souvent mal isolés, des factures importantes au niveau du chauffage. Donc, ces sujets sont importants et nous sommes nombreux à penser qu'il n'y a pas d'écologie sans social ni de social sans écologie. Les deux vont ensemble. Cette question de l'écologie est une question très importante pour nous. Dans les quartiers populaires, nous y travaillons puisque nous travaillons avec mon collègue, M. GONZALEZ.

Quand on voit tous les nouveaux bâtiments, ce sont bâtiments avec de belles rénovations et puis des constructions écologiques tant au niveau du bâti que de la question de la

température, de la chaleur, ou encore des espaces verts. Mais aussi, dans le quotidien. Là, nous vous demandons de délibérer pour une subvention, un soutien au collectif 4C qui fait une action de sensibilisation à la biodiversité, à l'alimentation saine et durable à travers la confection de jardinières expérimentales. C'est un tout petit caillou, mais qui deviendra un grand rocher très rapidement, je l'espère.

**Éric LEJOINDRE** : Sous le contrôle de Mme BOUX, je crois qu'effectivement, cette ligne a vocation à se renouveler annuellement maintenant.

**Anne-Claire BOUX** : En effet, j'aimerais vraiment appuyer les propos de ma collègue, Mme AKKARI, avec qui on travaille conjointement sur cette délégation Politique de la Ville. Ça a été dit, aujourd'hui, les habitants des quartiers populaires sont non seulement victimes des inégalités territoriales, des inégalités sociales, mais ce sont aussi les personnes les plus vulnérables face aux changements climatiques. Mme AKKARI a très justement souligné les enjeux de santé environnementale qui sont très forts dans les quartiers populaires à Paris. Toute une démarche est déjà en cours, que ce soit sur cette question de la santé environnementale dans le cadre des projets d'urbanisme avec les études d'impact santé qui vont se généraliser dans le cadre du PLU bioclimatique, mais aussi sur cette question de la transition écologique dans les quartiers populaires. Et on doit vraiment collectivement faire des quartiers populaires la priorité dans le cadre de cette transformation, pour pouvoir faire en sorte, en effet, que ce soit au niveau de l'alimentation, au niveau de la qualité de l'air, que ce soit au niveau de la végétalisation des îlots de fraîcheur, on puisse vraiment faire en sorte que ce ne soit pas ces habitants et ces habitantes-là qui soient les premiers touchés par le changement climatique.

Bien sûr, on a engagé cette réflexion en inscrivant, en février dernier, ce nouvel axe dans le contrat de Ville en profitant d'un avenant avec l'État. Comme Mme AKKARI l'a souligné, c'est une première étape qui va se poursuivre et surtout les associations des quartiers populaires ne nous ont pas attendus pour engager cette transition écologique. J'aimerais les remercier pour toutes les initiatives qu'ils portent sur ce sujet, que ce soit dans l'appel à projets Politique de la Ville ou dans d'autres dispositifs notamment sur l'animation de l'espace public, sur la transformation de l'espace public. Mais c'est vrai que c'est important pour nous de pouvoir montrer cet engagement spécifique en créant une ligne thématique dédiée sur ce sujet-là et l'objectif est bien entendu de la faire monter en puissance avec un certain nombre de nos collègues adjoints, que ce soit en arrondissement ou à l'Hôtel de Ville.

## VIE ASSOCIATIVE

**18202122MA – Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18<sup>ème</sup> et autorisation donnée à Monsieur le Maire du 18<sup>ème</sup> de signer les conventions d'occupation des locaux.**

**Éric LEJOINDRE** : La délibération concernant la validation des associations auprès de la MVAC n'a pas fait d'objet d'inscription.

## LOGEMENT ET URBANISME

**Communication sans vote – Commission de désignation des candidats à l'obtention d'un logement social du 18<sup>ème</sup> arrondissement – Règlement intérieur.**

**Éric LEJOINDRE** : Avant de commencer, je vous propose que M. GONZALEZ puisse nous faire un point d'information concernant la Commission de désignation des candidats pour un

logement social. Je sais que beaucoup d'élus dans cette salle avaient souhaité qu'il soit redit clairement, qui fait quoi, comment.

**Mario GONZALEZ** : Cette présentation s'inscrit aussi dans la constitution à la Mairie du 18<sup>ème</sup> du pôle logement qui vise non seulement à toiletter les conditions de désignation au sein de la commission, mais qui vise aussi à moyen terme et à court terme à mettre en place un véritable cadre d'information et d'accompagnement, non seulement des demandeurs de logements sociaux, mais aussi des locataires et plus généralement de tous les Parisiens qui auraient un problème lié à leur habitat.

Dans ce cadre-là, plusieurs éléments.

La première, c'est, on en a déjà parlé de ça au sein de ce Conseil d'arrondissement, la désignation de logements sociaux résulte d'une convention d'attribution adoptée par le Conseil de Paris et qui, elle-même, résulte de la Conférence parisienne du logement. Ce sont des outils qui ont été mis en place à la suite de la loi Égalité et Citoyenneté, et complétée par la loi Elan.

L'objectif de la convention d'attribution, c'est d'assurer la mixité sociale dans notre ville – et tout à l'heure, M. le Maire, vous rappeliez justement l'importance de rééquilibrer et de faire en sorte que justement les arrondissements ne se protègent pas les uns les autres, ne soient pas un frein à cette mixité – et aussi défendre les demandeurs de logement les plus prioritaires.

Donc, on ne va pas vous faire un résumé de cette convention parce qu'elle est assez longue. Vous pourrez la retrouver sur le site de la Ville. Je vous donne juste un exemple par rapport à cet objectif de mixité sociale et vous avez ce plan, ici, qui est très parlant, la question, par exemple du rééquilibrage en matière de mixité sociale notamment dans les quartiers dans lesquels le revenu médian est inférieur à 0,75 du revenu médian parisien. Et quand vous regardez cette carte, vous vous rendez compte que le 18<sup>ème</sup> est notamment concerné ainsi que les quartiers du Nord et Est parisien. Donc, l'objectif de cette convention d'attribution est de procéder à un rééquilibrage. Par exemple, dans ces quartiers que vous voyez en violet, eh bien, on va notamment privilégier l'attribution de logements aux demandeurs sous plafond PLS, c'est-à-dire les demandeurs de classe moyenne, on va dire cela comme ça. On va, par exemple, favoriser des taux d'effort qui sont faibles, par exemple 20 % du revenu consacré au paiement du loyer. Et on va également, pour promouvoir et faciliter l'arrivée des classes moyennes dans ces quartiers, permettre – ce qui n'est pas normalement le cas – par exemple que dans des F3, on puisse y installer un couple alors que normalement, dans un F3 on y installe un couple avec un ou deux enfants.

Voilà un exemple concret d'application de cette convention d'attribution.

Sur le bilan des désignations pour la Mairie d'arrondissement, ce qu'il faut savoir, c'est que les désignations de logements sociaux à Paris sont réparties entre la Mairie centrale avec une commission à laquelle siègent certaines des personnes ici présentes, notamment bien entendu, M. BROSSAT, et vous avez également la Mairie d'arrondissement qui elle aussi désigne. Alors, contrairement à ce que l'on pourrait croire, la Mairie d'arrondissement ne désigne pas beaucoup de logements.

Là, vous voyez un bilan où il y a eu pour l'année 2 020 157 logements désignés et j'ai envie de vous dire, c'est un chiffre exceptionnel y compris pour la Mairie d'arrondissement au regard de l'arrivée de Chapelle International et donc de la création de nombreux logements. D'habitude, les années précédentes, ce chiffre était plutôt aux alentours de 100 que de 157.

Vous constaterez également que – en conformité aussi avec les objectifs de la convention d'attribution, d'ailleurs, nous n'avons pas attendu la convention d'attribution pour mener à bien cette politique – nous avons beaucoup de PLS dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Je rappelle, le PLS est le plafond le plus élevé et donc celui qui permet d'accéder à des logements dont le loyer est le plus élevé, en moyenne 30 % du prix du marché. Mais vous avez toujours dans un souci de mixité d'autres typologies de logement. Vous avez le PLAI qui est le logement le plus social, aux alentours de 4 € du m<sup>2</sup> alors que le prix du marché est de 30 € du m<sup>2</sup>, ou le PLUS qui est le logement social classique et majoritaire. Donc, là, vous voyez que pour le 18<sup>ème</sup> arrondissement, cette année, nous avons désigné beaucoup de PLS, de logements intermédiaires.

Comment ça se passe les désignations des candidats à la Mairie du 18<sup>ème</sup> ?

Tout d'abord, vous rappeler un chiffre important, le nombre de demandeurs de logement dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement est actuellement de 15 125. J'attire votre attention sur ce chiffre pour que vous le mettiez en comparaison avec le nombre de logements que l'on attribue à la Mairie d'arrondissement, 157. Donc, vous avez 15 000 demandeurs de logement, nous ne désignons que 157 logements.

On vous donne ici un exemple, c'est l'exemple d'attribution. Par exemple, un couple avec un enfant ou un parent avec ses deux enfants pour un trois-pièces avec des ressources comprises entre 1 500 et 3 000 €. Qu'est-ce que l'on va faire ? Nous avons un logiciel mis en place au niveau national, qui est le logiciel « AIDA ». Ce logiciel va présélectionner sur la base de ces critères un certain nombre de dossiers. Si l'on prend ces critères-là, c'est cette typologie-là de logement. Vous voyez que nous avons 1 723 foyers qui sont concernés. Maintenant, le travail que va devoir mener le pôle logement avant d'arriver à la commission, c'est justement d'essayer de filtrer par rapport à différents critères.

Le premier critère, c'est la cotation. Vous la connaissez tous désormais, je ne reviens pas dessus.

Le deuxième critère, ce sont les priorités, puisque je vous rappelle que l'objectif en matière d'attribution et désignation, c'est la mixité et tenir compte des priorités. Les priorités, vous en avez ici des exemples : l'insalubrité, l'expulsion, un logement trop petit, les divorces, les violences conjugales ou les violences tout court, ou des personnes qui sont sans abri, par exemple. Et sur cette base-là, le pôle logement arrive à sélectionner un panel de dix candidats.

Ensuite, ce pôle logement va sur ces dix candidats procéder à une ultime vérification des informations, vérifier qu'il n'y ait pas d'incohérence, ce qui arrive très souvent. Donc, là aussi, il faut faire ce petit travail. Et enfin, sont soumis à la commission de désignation cinq demandeurs. Ces cinq demandeurs vont être présentés à une commission. Vous avez ici les nombres actuels ; cette commission a fait l'objet d'une modification de son règlement intérieur que vous retrouverez sur l'application ODS. Je vous rappelle que dans ce règlement intérieur, il est notamment prévu – ce qui était déjà le cas avant – la possibilité pour l'ensemble des élus qui le souhaitent de pouvoir participer aux travaux de la commission sans prendre part au vote et en se manifestant au préalable pour faciliter l'organisation.

Vous avez les différents membres, et après, je vais passer à saluer les membres de la commission qui ont fait la gentillesse de rester parmi nous.

Chaque membre de la commission va désigner trois candidats avec un système de points, ce qui va nous permettre d'établir un rang entre les différents demandeurs de logement : rang 1, rang 2, rang 3. Ces demandeurs seront soumis au bailleur qui procédera à ce que

l'on appelle « CALEOL », qui est la commission d'attribution prévue par la loi et qui procédera à l'attribution et non plus à la désignation du logement social.

Donc, je vous invite à consulter le règlement intérieur sur le site ODS. En ce qui me concerne, je souhaitais, parce que nous sortons d'une commission justement de désignation ce soir et j'ai demandé aux membres de la commission de bien vouloir rester parmi nous. Je vais les inviter à se lever s'ils le souhaitent parce que je suis très content qu'ils puissent participer à ce Conseil d'arrondissement et vous rappeler qu'il y en a deux. En total, ils sont un petit peu plus. Ils font un travail extraordinaire, qui n'est pas simple. D'abord, parce qu'ils sont confrontés, même si ce sont des dossiers anonymes, à des situations sociales très dures, qu'ils doivent aussi tenir compte de toute une série d'éléments techniques et juridiques qui sont complexes, et sur ces éléments-là, prendre des décisions. D'ailleurs, je précise, M. Bernard MACERA, que c'est votre anniversaire.

*Applaudissements*

**Mario GONZALEZ** : Donc, saluer tout simplement leur présence.

Nous allons continuer les travaux de la commission et encore une fois, ceux qui le souhaitent pourront venir y participer quand ils le souhaiteront.

**Éric LEJOINDRE** : Joyeux anniversaire, Bernard. Je ne savais pas que c'était ton anniversaire, mais c'est une bonne occasion d'être présent au Conseil d'arrondissement. Et surtout, merci à l'ensemble des membres de la commission. M. GONZALEZ l'a dit, on gère une pénurie. Gérer une pénurie, c'est devoir prendre des responsabilités. Bien sûr, tous ces dossiers sont anonymes, donc il n'y a pas de sujet personnel. Enfin, encore faut-il rentrer ensuite le soir chez soi en se disant qu'on a vu beaucoup de dossiers extrêmement prioritaires et qu'on n'a pas pu attribuer des logements à tous ceux qui en avaient besoin. Donc, c'est un travail très difficile qui est fait et je voulais à mon tour vous en remercier. Merci à M. GONZALEZ de nous avoir fait le point. Je crois que c'était souhaité par un certain nombre d'élus sur le mode de fonctionnement.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Merci à M. GONZALEZ de cette présentation. J'avais deux questions. La première concerne ce que vous avez dit sur la carte présentée tout à l'heure en disant, il faut peut-être faire plus d'orientation PLS là où nous avons déjà un nombre important de logements sociaux. C'est bien ce que vous avez dit ? Vous nous avez bien dit tout à l'heure que, quand il y avait la carte, je ne sais pas si on peut la représenter, là où c'est en violet, en fait là où il y a déjà une partie importante de logements sociaux, vous voulez plutôt privilégier des attributions de personnes étant qualifiées pour bénéficier du PLS. C'est bien ça ?

Au-delà de cela, de nombreux clubs ont été bousculés et fragilisés dans leur fonctionnement, ils ont dû s'adapter aux conditions sanitaires pour accueillir les nouveaux publics. Ils ont beaucoup fait durant cette période du Covid et donc, nous voulions ainsi remercier tout particulièrement l'OMS, c'est peut-être l'occasion pour nous, collectivement, de dire un petit peu ce que l'OMS a pu faire ces derniers mois.

**Mario GONZALEZ** : On va faciliter leur désignation.

**Éric LEJOINDRE** : Finissez votre question et M. GONZALEZ pourra répondre d'emblée.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : On a un certain nombre de délibérations qui ne sont pas présentées par vous, par la Mairie du 18<sup>ème</sup>, par la Ville de Paris aujourd'hui, et je note que par exemple, rue Caillié qui participe sur la carte, de la couleur mauve, on va présenter deux PLAI, deux PLUS et de PLS, et donc, c'est quand même plutôt des PLAI et des PLUS.



Sur Hébert, on présente 59 logements PLAI. Dans la délibération DLH 352, pour ne prendre que deux exemples. Alors, est-ce que là, on n'y voit pas une contradiction ? Je n'ai pas d'avis de tranché sur le sujet, mais je trouve qu'il y a un décalage entre ce que vous nous annoncez et ce qu'on voit dans les délibérations présentées ce soir.

Deuxièmement, je voudrais vous remercier de votre travail et remercier toutes les personnes bénévoles qui participent aux commissions d'attribution parce que ce n'est pas simple et ça demande un engagement civique. Je voudrais savoir combien de membres on a exactement dans cette commission et le travail que ça représente pour ces personnes, et pour combien de temps elles sont nommées, et comment se passent ensuite les rotations et les désignations.

**Ian BROSSAT** : Je voulais juste faire une remarque. D'abord, la philosophie générale, effectivement, notre convention d'attribution, c'est globalement de faire du logement très social dans les arrondissements ou les quartiers qui sont les plus dépourvus de logements sociaux et à l'inverse, comme l'a relevé M. BOURNAZEL, plutôt se concentrer sur les classes moyennes dans les quartiers qui sont déjà très pourvus. Mais si M. BOURNAZEL, vous évoquiez, par exemple, la DLH 352, effectivement, à Hébert, nous allons financer 59 logements de type PLAI, ça pourrait paraître contre-intuitif. Simplement, en l'occurrence, c'est un produit spécifique puisque c'est un foyer de jeunes travailleurs. Donc, en l'occurrence, ce sont des salariés, qui travaillent dans l'hôtellerie, des gens qui travaillent. Donc, je ne pense pas que ce soit contradictoire avec un objectif général qui est un objectif de mixité sociale. Bien sûr, il y a la règle générale, après, il faut aussi regarder spécifiquement quelles sont les typologies de logement qu'on installe dans chaque quartier.

**Éric LEJOINDRE** : Il y a un enjeu aussi de faire en sorte de ne pas faire partir, notamment qu'on éradique l'habitat insalubre, la population qui habitait déjà dans ces quartiers. Donc, dans notre politique de logement, on veille aussi à permettre aux anciens habitants du quartier de continuer à trouver des solutions d'habitat dans leur propre quartier.

Peut-être un mot pour conclure de M. GONZALEZ, notamment sur la dimension temporelle et ensuite on passe aux délibérations. On aura l'occasion du coup de reparler de tous ces sujets.

**Mario GONZALEZ** : Bien rappeler qu'il s'agit surtout de faciliter la désignation de PLS, comme l'a dit BROSSAT, après, la distribution territoriale est un peu plus complexe. Et comme l'a rappelé M. le Maire, parfois vous avez des logements qui sont réhabilités, des immeubles qui sont réhabilités dans lesquels il y avait déjà des personnes présentes. Et je rappelle également qu'il faut aussi qu'au sein d'immeuble il y ait une mixité. On évite aussi de mettre une seule typologie de logement dans un seul immeuble puisque ça aussi participe dans la mixité du bon vivre ensemble.

En ce qui concerne votre question sur les membres actuels, vous avez actuellement le CASVP qui y siège, l'Espace Parisien d'Insertion, la Caisse d'Allocations Familiales, l'association Paris Goutte-d'Or, un nouveau venu : l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement, la Confédération nationale du logement et également un nouveau venu, la CLCV, ici représentée. Ça nous fait au total sept membres et après, la commission est assez ouverte. Je vous renvoie au règlement intérieur, sur sa composition. Dès qu'une association se manifeste – ça a été d'ailleurs le cas de la SNL –, nous étudions sa demande de venir siéger à la commission. Nous sommes extrêmement ouverts à ce niveau-là.

**2021 DLH 80 – Réalisation 65 boulevard Ney (18<sup>ème</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 17 logements sociaux (PLS) par la RIVP – Subvention (20 760 €).**

**Éric EHLERS** : Merci à M. GONZALEZ pour cette présentation. C'est important aussi pour les élus d'avoir des éléments d'appréciation. Merci aux services qui ont travaillé pour cette séquence et pour cet éclairage.

Il serait intéressant d'ailleurs – il manque une carte – de superposer la carte des zones mauves dont on a parlé avec celle aussi des projets de logements parce que là, on verra que justement on n'a pas tout à fait la même notion de rééquilibrage et que vous faites des logements sociaux là où il y en a déjà. C'est une de nos critiques majeures. On a d'ailleurs, avec la DLH 80 qui fait l'objet de mon intervention, un premier exemple puisque là, vous nous proposez un programme qui est hors zone de déficit en logement social qui effectivement est du PLS, mais qui est une opération d'acquisition-amélioration, donc qui ne va pas créer de nouveaux logements dans un secteur qui est fragile puisque c'est celui de la porte de Clignancourt.

Sur le programme lui-même, nous avons aussi des réserves. C'est un immeuble qui est entièrement occupé, donc ça veut dire qu'on va changer une population par une autre ou que la population actuellement occupante de cet immeuble va bénéficier le cas échéant d'un effet d'aubaine ou pas qui l'amènera à quitter les lieux.

De manière très concrète aussi, on s'intéresse à ce qui se fait dans l'amélioration puisque c'est un programme d'acquisition-amélioration. C'est des choses qui sont faites de manière pérenne, donc il ne faut pas manquer le coche. Là, je vois par exemple qu'on va passer au chauffage au gaz. Comme vous le savez, le gaz n'a pas le vent en poupe. Vous avez vu la hausse très importante qu'il a subie, que subiront donc les personnes qui vont habiter là-dedans, qui sont un public quand même assez fragile qui est économiquement moins favorisé. Donc, pourquoi favoriser cette énergie ?

Une autre question qui n'apparaît pas, est-ce que cet immeuble qui compte six étages sera équipé d'un ascenseur puisque quand on occupe un logement social, il y a très peu de rotation ? Donc, des personnes qui même actuellement sont peut-être relativement jeunes quand on va leur attribuer, plus tard, ça va poser un problème. Nous, nous avons le cas. Nous connaissons des gens qui sont dans cette situation, qui se retrouvent en étage élevé, et pour lesquels ça pose d'énormes difficultés, d'autant plus que les échanges sont toujours aussi complexes dans le parc social.

Donc, un coût supérieur à 6 000 000 € pour ne pas créer de nouveaux logements et avoir un programme qui nous semble très inabouti dans un secteur déjà pourvu en logement social, nous voterons contre.

**Ian BROSSAT** : Très concrètement sur le 65, boulevard Ney, de quoi s'agit-il ? Il s'agit d'un immeuble qui allait être racheté par un marchand de biens. Qu'allait-il faire derrière ? Il allait vendre l'immeuble à la découpe. Je peux vous dire une chose, je me mords les doigts tous les jours de ne pas avoir préempté les trois immeubles à Montmartre qui ont été rachetés par un marchand de biens, charpentier, qui derrière, les vend à la découpe les uns après les autres en virant les locataires.

Donc concrètement, ce que va permettre le rachat de cet immeuble par la RIVP, c'est non pas de chasser les locataires en place, mais de les maintenir en place et pour une partie – vous l'avez dit d'ailleurs en parlant d'effet d'aubaine – leur permettre d'avoir des travaux, donc un immeuble plus confortable et pour un certain nombre d'entre eux, dès lors qu'ils sont en dessous des plafonds de ressource une baisse de loyers. J'assume cet effet d'aubaine et je préfère effectivement que ces locataires puissent rester en place plutôt que

de les voir soumis à des congés pour vente, obligés de partir et pour une part, de partir de Paris du fait du niveau des loyers du secteur privé. Donc, c'est vraiment une délibération que nous assumons pleinement.

**Émile MEUNIER** : Puisque l'occasion s'y prête, je voulais dire un mot au nom du groupe écologiste pour dire qu'évidemment, nous soutenons totalement la politique de logement social et en particulier de préemption qui est menée par cette majorité, M. BROSSAT. Sur cette opération en particulier, de la même manière, nous n'y voyons pas d'effet d'aubaine. Si des personnes ont le droit à une baisse de loyer parce qu'ils ont le droit à bénéficier d'un logement social d'une certaine catégorie, tant mieux, c'est un gain de pouvoir d'achat pour eux. Tout le monde devrait se féliciter de pouvoir faire bénéficier d'un gain de pouvoir d'achat des familles qui en ont certainement besoin.

L'autre point, c'est non seulement nous soutenons cette politique de réalisation de logements sociaux, mais nous demandons même d'y aller encore plus fort sur la préemption et il y a ce qu'on appelle le compte foncier logement qui est abondé par les finances de la Ville et qui permet justement ces opérations de préemption. Et vu la masse d'immeubles qui sont rachetés par des marchands de biens, il nous semble que la Ville devrait être encore plus offensive qu'elle ne l'est déjà. Donc, pour ça, on devrait augmenter les moyens financiers mis pour la préemption et nous le défendons à chaque Conseil de Paris.

**Mario GONZALEZ** : Je répondrais sur des éléments plus techniques que vous avez évoqués par rapport à ce projet. D'abord, sur la nature même, vous voyez, vous avez ici une illustration très concrète de la redistribution territoriale puisque là, il s'agit d'un immeuble entièrement PLS pour la simple et bonne raison que comme vous l'avez évoqué, il se trouve 65, boulevard Ney, qui est un secteur fragile. Or le PLS, comme je l'ai dit, ce sont des loyers à 30 % du loyer du marché. Donc, ça vise les classes moyennes. Ce sont – je peux vous assurer – des loyers assez élevés encore puisque 30 % du prix du marché, ce n'est pas non plus encore un effet d'aubaine, entre guillemets, pour reprendre votre terme.

En ce qui concerne le fait qu'il n'y ait pas d'ascenseur, j'attire votre attention sur le fait qu'en matière de réhabilitation d'immeuble, il n'est pas toujours le bienvenu, ni techniquement possible d'installer des ascenseurs et ça nous arrive très souvent. On a souvent des immeubles qui sont réhabilités et on n'introduit pas d'ascenseurs. Dans ces cas-là, je renvoie justement au rôle précieux de la commission de désignation et du travail qui est fait en amont par le pôle logement puisque naturellement, quand vient le moment de la désignation, nous veillons à vérifier l'étage, vérifier s'il y a un ascenseur et vérifier l'accessibilité du logement de sorte que la commission – et la commission fait le même travail d'ailleurs – n'ait pas à statuer sur des demandeurs qui auraient des problèmes de mobilité, seraient âgés, pour un logement situé au sixième étage. On veille systématiquement sur ce point-là qui effectivement est un point sensible, mais malheureusement les moyens techniques, voire architecturaux, tout simplement, ne permettent pas toujours de construire un ascenseur.

Juste pour rebondir sur ce qu'a dit M. MEUNIER, sur le compte foncier de la Ville, c'est effectivement une volonté très noble de vouloir augmenter ce compte foncier. Mais ce compte foncier, quoi qu'il arrive et indépendamment de son niveau – et je dis ça par expérience – c'est-à-dire, j'exprime ici une certaine frustration, mais c'est comme ça, ce compte foncier ne sera jamais infini. Et il faudra toujours à un moment donné faire des choix. Et c'est vrai, M. BROSSAT évoquait l'exemple de trois immeubles à Montmartre, souvent, on doit faire des choix. Nous, Ville, il y a ici des mairies d'arrondissement, il y a ici des projets que l'on va voir, qui ont été préemptés sur la suggestion de la Mairie d'arrondissement et en l'occurrence de moi-même, et d'autres qui malheureusement n'ont pas été retenus. Et ce sera toujours le cas à moins que l'on consacre l'intégralité du budget de la Ville à la préemption. Mais, ça relève de la science-fiction, nous sommes tous d'accord.

**Éric LEJOINDRE** : Après, il y a aussi le droit à la propriété privée et le fait qu'on peut quand même avoir des propriétaires privés qui soient dignes de ce nom et qui ne soient pas tous des marchands de sommeil. On a quand même des propriétaires privés qui font l'effort de maintenir des loyers relativement raisonnables. Simplement, quand on tombe sur de mauvais propriétaires, on n'y est pas. On aura l'occasion d'y revenir, le rééquilibrage des logements sociaux, il consiste quand même d'abord et avant tout à faire en sorte de produire plus dans les quartiers qui en sont fort dépourvus. Dans Paris, et surtout dans la petite couronne de Paris, ça impose à un certain nombre de maires de sortir dans leurs égoïsmes et de considérer qu'on peut aussi faire du logement social à l'ouest dans Paris, et à l'ouest de Paris. Et honnêtement, faire porter cette pression sur les mairies qui font l'effort me paraît déplacé. Faisons porter la pression sur les mairies qui ne font pas l'effort et on en connaît tous un certain nombre ici.

**2021 DLH 96 – Réalisation 14 rue du Roi d'Alger (18<sup>ème</sup>) d'un programme de création d'une pension de famille comportant 26 logements PLA-I par l'Habitation Confortable – Subvention (538 492 €).**

**2021 DLH 327 – Réalisation 14 rue du Roi d'Alger (18<sup>ème</sup>) d'un programme de création d'un centre d'hébergement provisoire de 60 places par EMMAÛS Solidarités – Octroi d'une subvention exceptionnelle (99 000 €).**

**Christian HONORÉ** : Nous, généralement, votons contre les préemptions, sauf que – comme l'ont dit nos collègues – il y a parfois des moments où on peut changer le vote lorsqu'il s'agit de cas particulier. Et c'est le cas particulier pour la DLH 96 puisqu'il s'agit de la création de pensions de famille et je dois vous dire que j'ai été marqué lorsque nous en avons inauguré une, je crois que c'était rue Léon. Ce sont de très belles réalisations. On accueille les personnes très fragiles. On le permet de se sociabiliser. Il y a des appartements très bien aménagés et j'espère que ce sera le cas pour cette réalisation.

Il y a donc une cuisine commune qui permet aux gens, soit de déjeuner ensemble, de dîner ensemble, soit de déjeuner dans l'appartement. C'est une belle action que nous soutenons malgré encore une fois que ce soit dans le cadre d'une préemption, mais bravo et je dois dire à M. BROSSAT que nous le soutiendrons chaque fois qu'il y aura de telles réalisations.

**Pierre-Yvain ARNAUD** : Je prends le relais de M. HONORÉ. Ce n'est pas toujours que je ferais peut-être ça. Mais je vais m'inclure dans la même dynamique vraiment pour féliciter la Ville d'avoir fait cette préemption.

Effectivement, ça nous permet de faire deux choses en fait parce qu'il y a deux délibérations. La finalité, effectivement, c'est de créer une pension de famille, donc, en tant qu'adjoint en solidarité, je suis largement content de voir l'augmentation de ce dispositif dans l'arrondissement. On a déjà plusieurs qui sont dans l'arrondissement. Elles remplissent toutes un rôle majeur, M. HONORÉ l'a dit, mais je complète. L'idée, c'est que nous avons beaucoup de personnes qui ont besoin d'un sas entre la rue globalement et retrouver un logement classique. Mais les pensions de famille, c'est exactement cette case-là qu'elles remplissent et elles sont indispensables.

Beaucoup d'habitants dans l'arrondissement m'interrogent en disant, « je ne comprends pas, les gens ne veulent pas revenir dans un logement ». Quand vous avez vécu dix ans dans la rue, quand vous étiez abîmé par la rue, revenir en logement tout de suite, c'est extrêmement dur. Donc, c'est une première étape indispensable, mais je suis très content que la Ville de Paris finance justement ces dispositifs. Donc, bravo.

Mais ce n'est pas tout puisqu'avant même la mise en place de cette pension de famille, pendant deux ans, puisqu'il y a de travaux très importants à faire. Cet immeuble a été abandonné. Je suis très content franchement qu'il soit récupéré pour deux bonnes choses et en attendant, il y aura un CHU, un centre d'hébergement d'urgence pendant deux ans, qui va acter les premiers travaux. Ils sont très lourds, le désamiantage notamment. Il y a des gros travaux à faire. Pendant ce temps-là, ce qu'on appelle « l'intercalaire » en attendant la fin des travaux, on va pouvoir disposer d'un foyer d'hébergement d'urgence, notamment pour des familles. Donc, c'est important de pouvoir loger des familles et des enfants dans notre arrondissement. Je trouve que c'est un beau projet porté par Emmaüs. Donc, un CHU pendant deux ans, notamment pour des enfants et ensuite une pension de famille, il faut que le 18<sup>ème</sup> s'honore très fortement de notre Ville d'avoir un tel dispositif dans ses murs.

**Christophe GIRARD** : Je me suis inscrit sur toute la liste jusqu'à 327, mais le propos que je vais tenir maintenant concernera toutes ces délibérations, donc je n'aurais pas besoin de reprendre la parole.

Je voudrais juste rappeler d'où on vient. 2021, lorsque Bertrand DELANOË est élu Maire de Paris, il prend une première décision qui est de supprimer ce que l'on appelait « les attributions réservées du Maire de Paris ». C'est une révolution. Et quand je vois le chemin parcouru, je voudrais vraiment dire à M. le Maire et son Adjoint, M. GONZALEZ, que la présentation faite aujourd'hui, elle est à la fois précise, claire et vous avez donné les règles. En effet, les élus ont dit qu'il était important de connaître les règles. Et j'ai noté que dans ces règles – vous aviez rappelé – il faut le refaire constamment, que l'anonymat des candidatures est un élément essentiel, car vous savez que tout élu que nous sommes, ou que nous soyons sur les rangs de la majorité ou de l'opposition, nous sommes sollicités régulièrement – moi qui ai un statut d'indépendant maintenant, je suis encore et plus que jamais sollicité – pour intervenir sur des logements, dans le 18<sup>ème</sup> bien entendu, ce qui est plus logique, mais également dans d'autres arrondissements. Donc, il est important de rappeler que cet anonymat est la règle absolue et qu'on ne peut pas favoriser, pousser, accompagner un dossier parce que c'est impossible.

Ensuite, il y a eu après les deux mandats de Bertrand DELANOË une nouvelle mandature et un engagement de M. BROSSAT, je dois dire, d'une force et d'une vitalité et d'une rigueur assez exceptionnelle. J'ai été son confrère assez longtemps, d'abord, j'ai été assis à côté de lui, donc je pouvais souvent écouter ses interventions. Là aussi, je sais que dans le rééquilibrage qui est fait dans tout Paris – et c'est pour ça que je ne suis pas en désaccord avec ce qu'a dit M. EHLERS tout à l'heure d'une certaine manière, parce que dans ce qu'il a dit, il nous encourage et encourage les maires des 7<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> ou du centre de Paris à faire plus de logements sociaux et je crois qu'en effet, c'est un bon point de vue – maintenant, il y a un point également essentiel, je ne sais pas si ça a été redit, mais que dans la politique qui est menée, il ne faut pas oublier les agents du service public. Comment avoir un très bon service public si les agents doivent faire une heure ou deux heures de transport par jour ? On sait que ça ne fonctionne pas.

Les agents de service public, d'abord, sont dignes d'avoir un logement près de leur travail, comme tout citoyen et toute citoyenne. Ensuite, je me félicite également que les classes moyennes soient visées grandement car aujourd'hui, en effet, les classes moyennes ont augmenté, le prix de l'immobilier a augmenté, les loyers heureusement sont encadrés à Paris, mais ça a été un bras de fer et qu'en effet, il est de plus en plus difficile de se loger.

Ce sont des félicitations, puis je suis content que l'intervention de M. BROSSAT et de M. MEUNIER ait mis l'éclairage sur ce qui est un drame que vivent actuellement un certain nombre de locataires de rue Robert Planquette et rue Lepic. Et je pense en particulier à Stéphane CACHELIN, qui est un restaurant que vous connaissez bien, puisqu'aujourd'hui, il vit enfermé dans son restaurant et son logement avec des ouvriers sans autorisation qui y

viennent tous les jours, les jours fériés compris, faire des travaux et progresser dans le même endroit. Mais je sais que la Mairie centrale, la Mairie d'arrondissement sont en action pour pouvoir saisir en effet les agents et le contrôle nécessaire.

Donc, ce sont des félicitations, mais des encouragements à ne pas relâcher vos efforts pour les années à venir, car se loger devient vraiment une très grande difficulté.

**Ian BROSSAT** : Juste pour dire que nous nous étions engagés en début de mandature à créer une pension de famille dans chaque arrondissement et que nous avons bien entamé la réalisation de cet engagement puisqu'on en a lancé onze depuis le début de la mandature un peu partout dans Paris et on a là un bel exemple de pension de famille. Les expériences qu'on a d'ailleurs dans le 18<sup>ème</sup> dans ce domaine sont très concluantes. M. HONORÉ parlait de la rue Léon, mais on a aussi l'exemple de la rue des Martyrs où on a ouvert une très belle pension de famille. C'est vraiment quelque chose d'essentiel parce que c'est permettre à des gens qui étaient à la rue, qui étaient concrètement sans abri, d'accéder à un logement pérenne, comme quoi c'est possible, sans passer par des centres d'hébergement, des résidences sociales, un logement pérenne. On a la démonstration que ça fonctionne avec l'accompagnement social que proposent ces pensions de famille.

**Éric LEJOINDRE** : NPPV de Kadiatou COULIBALY.

**2021 DLH 152 – Réalisation, 61 rue Custine (18<sup>ème</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 12 logements sociaux (3 PLAI adaptés – 6 PLUS – 3 PLS) par la RIVP – Subvention (848 288 €).**

**Éric EHLERS** : Nous sommes dans le cadre d'une préemption, acquisition, amélioration, un immeuble occupé. Nous n'avons pas d'information sur l'énergie qui sera employée pour chauffer cet immeuble dans le futur, peut-être que ça sera la même, ça aurait été bien de la préciser. Donc, nous voterons contre.

**Ian BROSSAT** : Très concrètement, il est un peu paradoxal de plaider pour le rééquilibrage du logement social et de voter contre une délibération qui permet d'en faire rue Custine, précisément dans une zone de déficit en logement social. Donc, si vous votez contre les délibérations de logements sociaux dans les coins où il y en a déjà et puis vous votez contre dans les coins où il n'y en a pas, on a quand même le sentiment que vous êtes contre en général.

**Mario GONZALEZ** : Il s'agit d'une préemption souhaitée par la Mairie d'arrondissement, puisqu'elle a été établie dans le cadre de cette mandature. En ce qui concerne – ce qui me permet aussi de répondre à votre question sur le gaz du précédent projet – le choix de l'énergie d'un immeuble, ce n'est pas au bon vouloir, ça veut dire ça relève aussi de considérations techniques. Parfois, le branchement de gaz est plus avantageux y compris pour les locataires qu'une alimentation en électricité, ça dépend vraiment de la configuration de l'immeuble. Parfois, vous avez des immeubles qui avaient déjà un système de chauffage général au gaz et donc il est plus avantageux de préserver ce système en le rénovant simplement ; et parfois, vous avez des immeubles qui ont un système de chauffage qui n'est absolument pas performant et alors à ce moment-là, on détermine s'il s'agit du chauffage urbain, du gaz ou de l'électricité. Cela dépend vraiment des projets et des opportunités. Encore une fois, nous faisons des immeubles et nous réhabilitons des immeubles avec une sobriété : sobriété énergétique, mais aussi sobriété en ce qui concerne les sous. Donc, on va faire des réhabilitations qui soient performantes, qui assurent le confort de nos locataires, mais qui soient aussi raisonnables. On ne va pas changer tout un système d'alimentation en fonction de considérations purement aléatoires puisque le prix du gaz augmente aujourd'hui,

il a été très bas à un moment donné, il pourra réaugmenter et ainsi de suite. Il en va de même pour l'électricité.

**2021 DLH 160 – Réalisation 10 rue Fauvet (18<sup>ème</sup>) d'un programme de création d'une résidence sociale comportant 10 logements PLA-I et 9 logements PLUS par HENEO – Subvention (557 739 €).**

**2021 DLH 167 – Location de l'immeuble 94-96, rue Leibniz (18<sup>ème</sup>) à BATIGERE IDF – Avenant à bail emphytéotique.**

**2021 DLH 195 – Réalisation, secteur Ordener-Poissonniers lot 7 (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction de 76 logements sociaux (23 PLA I – 30 PLUS – 23 PLS) par ICF Habitat La Sablière – Subvention (1 706 746 €)**

**Éric EHLERS :** Nous sommes dans le cas qui pourrait être intéressant puisque là, il s'agit d'une construction. Donc, a priori, nous devrions être comblés par cette délibération, sauf que, manque de chance, c'est sur le secteur Ordener-Poissonniers sur lequel nous avons les plus vives réserves quant au déséquilibre qu'il comportera. Il y a eu beaucoup de débats, d'oppositions aussi de la part de la population. On est sur un secteur qui est lui aussi déjà très pourvu en logements sociaux d'autant plus que la barre Andrézieux qui est juste à proximité a fait l'objet d'une préemption ; c'était une barre que je connais assez bien, je connais des habitants qui étaient des habitants de la classe moyenne. Et donc, la préemption est déjà en train de faire changer la sociologie de cette population qui est à proximité de grands ensembles de logements sociaux. Donc là, en choisissant 50 % de logements sociaux sur ce secteur, on crée du déséquilibre, on crée un futur déséquilibre. Je note également si on peut avoir une satisfaction là cette fois sur l'énergie avec la CPCU. C'est bien, bravo. Le problème de l'architecture, on ne voit pas dans la fiche technique à quoi ressembleront ces immeubles, donc peut-être qu'on ne le sait pas encore. Nous aimerions voter quand même sur des projets, si on peut éviter d'avoir des cages à lapins, c'est aussi notre responsabilité puisqu'on a une forme de maîtrise – à travers les subventions – de pouvoir aussi choisir une architecture qui soit pérenne, qui soit de qualité, qui ait une esthétique compatible avec les ambitions qu'on peut avoir pour Paris.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre.

**Éric LEJOINDRE :** J'ai eu la chance depuis que je suis Maire du 18<sup>ème</sup> d'inaugurer un certain nombre de bâtiments, notamment de logements sociaux. Je dois dire que rien n'est plus éloigné de ce qu'on fait depuis 20 ans à Paris que la cage à lapin. Ce n'était pas complètement vrai de ce que la majorité précédente faisait subir à notre arrondissement il y a plus de 20 ans, ça fait longtemps. Enfin, les cages à lapins du 18<sup>ème</sup> datent plutôt des ères CHIRAC et TIBÉRI que des ères DELANOË-HIDALGO, et je suis sympathique en disant cela, mais je reconnais que ça fait très longtemps.

Dernier élément, je nous invite toutes et tous à avoir en tête que le logement social, ce n'est pas du logement de gens à problèmes. Si on pouvait se convaincre de cette idée que les locataires du logement social ne sont pas par définition des gens qui posent des problèmes dans les quartiers, au contraire, le logement social est une solution, nos débats seraient plus clairs. Et le fait de s'opposer par principe au fait qu'il y ait du logement social, laisse quand même entendre qu'on imaginerait que ceux qui ont vocation à y habiter seraient un peu par définition – sinon pourquoi s'opposer à cette typologie de logement là – des gens qui posent problème. Je crois exactement l'inverse, si on veut pour reprendre l'éternel exemple, qu'une policière et qu'un infirmier puissent continuer à vivre dans le 18<sup>ème</sup>, il nous reste à faire beaucoup de logements sociaux.

**Anne-Claire BOUX** : Le projet Ordener-Poissonniers a fait l'objet de nombreux débats et d'une longue concertation avec les habitantes et les habitants du quartier. Ce travail a permis de faire évoluer significativement le projet : avec une augmentation de la surface végétalisée à 52 % du projet, un projet moins minéral avec une diminution de la surface au sol, mais aussi de la surface globale du projet et notamment la suppression d'une emprise de bureaux, mais aussi la transformation d'une autre partie de bureaux en logements de moyenne durée pour les jeunes actives et actifs, c'est aussi important de permettre aux jeunes qui démarrent leur carrière professionnelle de pouvoir se loger à Paris.

Je voudrais revenir sur le contexte. En cette période de COP 26, mais aussi après la publication du GIEC cet été, et au vu des études en santé environnementale, nous savons à quel point il est urgent d'adapter notre ville au changement climatique. Un travail d'élaboration de PLU bioclimatique est en cours et les orientations seront d'ailleurs débattues la semaine prochaine en Conseil de Paris.

Le projet Ordener-Poissonniers est aujourd'hui considéré comme un standard minimum en termes de végétalisation par les associations environnementales. Je voudrais donc nous inviter collectivement à poursuivre cette dynamique, voire à aller plus loin afin d'offrir aux Parisiens et aux Parisiennes une ville plus écologique avec un meilleur cadre de vie.

Je voudrais aussi revenir sur l'objet exact de cette délibération puisque là, j'ai ouvert la perspective, mais l'objet de cette délibération est d'intégrer 50 % de logements sociaux et nous venons de voir dans la présentation précédente à quel point la tension était importante sur l'attribution des logements sociaux.

Je vous invite donc à voter cette délibération. Nous souhaitons aussi souligner la présence d'un foyer de jeunes travailleurs, et mon collègue M. SISSOKO reviendra sur ce dernier point. Je vous invite également à voter la seconde délibération qui porte sur ce dernier point.

**Anzoumane SISSOKO** : Je parle pour les trois délibérations : 195, 333 et 352.

Je me réjouis de ce projet de réalisation des foyers de travailleurs qui répondent à un manque incontestable et dont je voudrais souligner le rôle doublement essentiel. Social, naturellement, au vu du prix des logements dans le parc privé et des fortes tensions sur le parc des bailleurs sociaux, mais également comme lieu de sociabilité et de facilitation d'intégration parce que les foyers servent à ça. Vous vous souvenez que la moitié des gens qui viennent en France ne demandent pas l'asile, donc ils ne passent pas par des circuits que tout le monde connaît. Social, naturellement au vu du prix du logement et de ce fait, je suis particulièrement sensible à la prévision du Local jeunes prévu dans le projet Ordener. Une initiative à saluer fortement et à encourager, qui distingue favorablement les tendances observées ailleurs visant objectivement à isoler les occupants de foyers, réduisant les équipements à des dortoirs peu respectueux du bien-être de premières cordées de la construction du pays.

C'est tout autre chose dont il s'agit dans ce projet, puisqu'il inclut même également les logements à destination des travailleurs à mobilité réduite. J'aimerais toutefois ajouter que le plan de logement participatif intègre aujourd'hui la mise en commun d'espaces consacrés à l'accueil des invités. De même, il serait souhaitable pour respecter la vie sociale et affective des membres du foyer d'en envisager également pour les travailleurs.

Concernant la DLH 352, elle ne comporte aucun espace de sociabilisation intime. Vous aurez compris que je le déplore. Sont prévues en proximité une crèche et une résidence pour personnes âgées visant à accueillir, à l'échelle d'un lot une certaine mixité générationnelle et sociale. Une belle initiative. Je me tiendrais à votre disposition le temps venu pour que nous veillions ensemble avec M. LELLOUCHE et Mme BARIGANT, à ce que



les gestionnaires sociaux des différents établissements en partageant l'esprit que cette vision puisse prendre corps.

Enfin, en étant que les précisions techniques seront complétées avec la maîtrise d'ouvrage qui sera, je n'en doute pas, une porte d'attention à la qualité environnementale de ces projets.

J'exprimerais un dernier point de vigilance sur les deux projets. Les isolements thermiques sont par nature distincts des isolements acoustiques. Je souhaite qu'une attention particulière soit portée sur des proximités de rails, des deux projets de foyers de jeunes travailleurs et qu'une isolation sonore soit bien intégrée à la conception des deux bâtiments.

**Mario GONZALEZ** : Quelques éléments de réponse. D'abord, sur le projet en tant que tel, vous parlez de trop de logements sociaux finalement dans ce secteur-là. Je vous rappelle quand même qu'on est ville de Paris tenue par une loi, qui est la loi SRU, qui a été revue par la loi Élan et qui nous oblige à un taux minimal de logements sociaux dans la ville. Si vous regardez le quartier de la Goutte-d'Or, qui est juste au sud si on prend le quartier Ordener-Poissonniers, il est déficitaire en logements sociaux. Si vous regardez à l'ouest, vous avez trois tours de copropriété. Copropriétés d'ailleurs gérées d'ailleurs de manière assez curieuse, puisque ça fait 20 ans qu'on leur demande réhabiliter leur façade, ils en sont incapables. Ce qui démontre des lacunes de la copropriété. Et vous avez côté nord la cité Andrézieux qui n'a pas fait l'objet d'une préemption, ça a été racheté par un bailleur qui s'appelle ICF La Sablière mais ça n'a pas fait l'objet d'une préemption, et qui a fait l'objet en revanche d'une réhabilitation. Une réhabilitation lourde, Plan Climat, dont d'ailleurs les habitants sont ravis, puisque nous les avons rencontrés avec le Maire. C'est une très, très belle réhabilitation, très réussie et ce qui s'inscrit dans la mutation de ce quartier. Donc, j'ai envie de vous dire, 50 % de logements sociaux dans ce quartier finalement c'est peu, et que peut-être qu'il en aurait fallu un petit peu plus. Mais en tous les cas, aujourd'hui ce projet est adopté, il est vertueux.

Je préciserais par rapport à l'architecture. Je vous rappelle l'objet de la délibération. La délibération vise à voter le financement et les prêts garantis par la Ville. En matière d'aménagement et de secteur d'aménagement, la question de l'architecture ne peut pas faire l'objet d'une délibération à ce stade et ne peut pas faire l'objet d'une délibération tout court, puisque l'usage voire la réglementation, exige que d'abord on aboutisse à l'aménagement, c'est le cas, le permis d'aménagement va passer. Mais, qu'ensuite on fasse à des jurys d'architecture dans lesquels nous allons intégrer d'ailleurs des habitants qui ont été mobilisés, c'est l'usage à la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement et qui participeront aux jurys d'architecture. Il faudra que l'aménageur veille à la cohérence des différents projets architecturaux puisque chaque lot a sa propre autonomie et aura sa propre identité architecturale.

Donc, d'une part, l'objet de la délibération n'est pas de voter du projet architectural en tant que tel ni du projet dans ses aspects techniques architecturaux, mais bien de voter sur le financement ; d'autre part en tout état de cause, les projets architecturaux feront l'objet d'un jury.

Dernier point en ce qui concerne ce qui a été soulevé par mon collègue M. SISSOKO, c'est un point très important en ce qui concerne ce quartier, le foyer jeunes travailleurs et la question de la nuisance sonore causée par les voies. C'est un vrai sujet, auquel l'aménageur EFA est particulièrement vigilant, ainsi naturellement que la Mairie d'arrondissement. Je salue d'ailleurs ma collègue, Mme IKUESAN, puisque dans un autre projet d'aménagement un peu plus avancé qu'est Hébert, nous avons mis en place pour la première fois, alors que la loi ne nous l'impose pas, une étude d'impact santé. Inutile de vous dire que sur ce projet-là, cette même étude sera établie. Nous veillerons à ce que la question des nuisances

sonores y soit naturellement abordée étant précisé que d'ores et déjà, je peux vous indiquer que l'orientation de l'immeuble qui est projeté sera faite de telle sorte à ce que les nuisances soient le moins fortes possible pour les futurs résidents.

**2021 DLH 201 – Réalisation, 19, rue Caillié Paris (18<sup>ème</sup>), d'un programme d'acquisition-amélioration de 6 logements sociaux (2 PLA-I - 2 PLUS - 2 PLS] par ELOGIE-SIEMP – Subvention (510 451 €).**

**Éric EHLERS** : L'avantage qu'il y a à avoir ce tunnel de délibération logements pour lequel le 18<sup>ème</sup> est très bien pourvu par rapport notamment à d'autres arrondissements, c'est que ça permet de vous répondre et d'avoir un peu de débat. Donc, par rapport aux cages à lapins, ne me faites pas de procès d'intention sur ce sujet.

Pour être très honnête, c'est plus le fait de l'urbanisme des préfets qui prévalait avant Jacques CHIRAC, où on a eu de vrais massacres. Je connais par exemple sur la place des Fêtes dans le 19<sup>ème</sup> où ça a quand même été très, très violent, que sous Jacques CHIRAC et Jean TIBÉRI – sans vouloir offenser leur mémoire – où tout n'était pas merveilleux, mais ça s'était quand même bien, bien amélioré. Sur le fait que dans les logements sociaux, ne nous faites pas non plus le procès d'intention que l'on assimilerait le fait d'habiter des logements sociaux avec le fait d'être des cas sociaux. Ce n'est pas du tout le cas.

Par contre, il y a quand même des difficultés, parce que ce sont les gens qui nous le disent, des habitants des logements sociaux qui subissent effectivement d'une très petite minorité d'individus, mais qu'une minorité qui pourrait réellement leurs conditions de vie, et ils n'ont pas la possibilité de partir parce que justement, leurs ressources ne leur permettent pas. C'est pour ça qu'on est très vigilant sur l'équilibre et sur – ça, c'est un autre sujet, c'est sur la gestion des logements sociaux – la manière dont ils sont tenus et aussi dont parfois il faut gérer les départs de certaines personnes qui n'ont rien à faire dedans et c'est extrêmement compliqué.

Sur la délibération qui nous occupe, là, on est dans un cas un peu particulier par rapport à ceux qu'on a vus puisqu'on est dans un cas d'insalubrité, avec un immeuble qui avait fait l'objet de sinistres, c'est une petite parcelle, mais qui est dans un endroit aussi fragile, zone mauve également, pas loin du jardin d'Éole et on va avoir justement du PLAI. Donc, il aurait certainement été plus judicieux de mettre une catégorie un peu plus favorisée dans ce secteur très fragile. C'est plus au niveau de l'interrogation, on n'a pas d'ascenseur, on a le chauffage au gaz et on peut aussi se poser la question, est-ce qu'il n'aurait pas fallu – apparemment c'est une réhabilitation – tout détruire et tout reconstruire vu l'état de la chose ? Est-ce qu'il aurait aussi là – voyez, nous ne sommes pas du tout sectaires – fallu surélever par rapport à ce que c'est, puisqu'on est à côté, on va laisser un mur pignon, ça aurait permis aussi là pour le coup de créer du logement ; et du logement social ou du logement intermédiaire mieux ou une résidence, qui aurait permis d'aller davantage dans le sens de l'intérêt général.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce programme qui ne nous semble pas suffisamment abouti.

**Éric LEJOINDRE** : Vous avez raison dans la première partie de votre intervention, il y a l'urbanisme chiraquien, il y a surtout l'urbanisme pompidolien qui a été pour le coup pour Paris un moment extrêmement difficile, dont la place des Fêtes et de la démonstration. Dans le cas de la rue Caillié, nous sommes dans l'éradication de l'habitat insalubre et au fond le remplacement du logement social de fait mal géré par du logement social bien géré.

**Mario GONZALEZ** : Je renvoie un petit peu à mes derniers éléments de réponse.

Sincèrement, on était dans de l'habitat insalubre qui était géré par la SERECA qui gère ces projets. On peut toujours reprocher le projet de réhabilitation. Ce que je peux vous dire néanmoins sur les projets de réhabilitation, c'est qu'ils sont l'objet d'études très approfondies de la part aussi bien de la Direction du logement que de la Direction de l'urbanisme. D'abord, sur l'opportunité ou pas de la démolition. Or, dans cette mandature, l'équipe municipale s'est engagée à faire preuve de sobriété en ce qui concerne les démolitions, de sorte que nous ne validons une démolition que si nos propres services nous disent qu'il n'est tout simplement pas raisonnable de maintenir l'immeuble et que cela entraînerait des frais déraisonnables ou nous obligerait à surmonter des difficultés techniques trop importantes.

Pour cet immeuble, nos services nous ont dit : « On peut réhabiliter et on peut le faire tout en étant raisonnable », c'est la raison pour laquelle nous l'avons tout simplement validée. Dans d'autres cas, peut-être que la démolition sera de mise, c'est déjà le cas. Je vous rappelle qu'il y a très peu de temps, nous avons une polémique sur un immeuble 46 rue des Trois Frères, où nous avons des collectifs d'habitants qui nous disaient : « Comment est-ce possible de démolir cet immeuble faubourien ? » C'est tout à fait possible, puisque les services nous ont dit que c'était la meilleure option et la plus raisonnable.

Donc, je vous rassure à ce niveau-là, nous privilégions toujours la raison et la sobriété en ce qui concerne les réhabilitations.

**2021 DLH 264 – Réalisation, 86 rue de Clignancourt (18<sup>ème</sup>), d'un programme de rénovation de 12 logements sociaux par la RIVP – Subvention (16 140 €).**

**2021 DLH 281 – Réalisation 3 rue Boinod (18<sup>ème</sup>) d'un programme de rénovation de 26 logements sociaux par I3F – Subvention (262 950 €).**

**Éric LEJOINDRE** : La DLH 264 n'a pas fait l'objet d'inscription, comme la DLH 281.

**2021 DLH 323 – Réalisation, 18-30 rue Boucry (18<sup>ème</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 222 logements sociaux (74 PLUS – 148 PLS) par la RIVP - Subvention 5 086 434 €**

**Éric EHLERS** : Un grand ensemble, là aussi qui fait l'objet d'un conventionnement.

Effectivement, sur la barre d'Andrézieux, c'était un conventionnement et non pas une préemption, ce qui aboutit finalement un peu à un résultat assez semblable, mais vous avez tout à fait raison de le préciser. Là, nous avons donc un ensemble immobilier occupé, avec de nombreux logements, qui passe dans le giron du logement social dans un secteur qui est déjà très pourvu. Alors, il y a sur le point positif, il faut le reconnaître, qui est l'amélioration thermique, avec isolation thermique par l'extérieur ; c'est une très bonne chose. On garde le chauffage au gaz, je ne vous ferais pas de procès sur le fait qu'effectivement, je le note mais contrairement à ce que vous avez dit, non, c'est une énergie qui est carbonée et le Gouvernement s'est engagé vers la sortie du gaz, on est clair. Donc, ce n'est pas selon les fluctuations des cours qu'on l'installe ou pas, il y a un message qui est clair, qui n'est pas le mien, et qui nous dit : « Non, maintenant, c'est fini le gaz », indépendamment d'autres considérations plus géopolitiques qui ne peuvent pas non plus nous laisser insensibles.

Petite observation sur cette opération, un petit regret, on nous dit qu'on ne peut pas végétaliser les toitures parce qu'elles datent de ces années. Il me semble quand même qu'on sait faire des végétalisations de toiture avec des espèces qui demandent très peu de terre, des sédums, des plantes grasses ou succulentes, qui nécessitent peu de terre et qui

permettraient quand même d'avoir un bilan meilleur, un peu d'isolation et puis un phénomène de dépollution qui aurait été intéressant.

L'opération coûte plus de 80 millions d'euros au total, même si l'intitulé de la délibération ne parle que de 5 millions, mais c'est beaucoup plus cher au total, avec des prêts. Donc, ça siphonne aussi les crédits du livret A pour une opération qui ne crée pas de logements sociaux, même si nous sommes favorables à la rénovation.

Donc, nous voterons contre.

**Christian HONORÉ** : Il s'agit bien de la réhabilitation rue Boucry de 220 logements sociaux. Nous allons voter cette délibération, mais je profite de cette délibération puisqu'il s'agit d'un nombre important de logements, pour attirer l'attention de M. l'Adjoint aux personnes handicapées, Jacques GALVANI et m'adresser à M. BROSSAT, vous rappeler, je porte mon attention énormément sur l'accessibilité des personnes handicapées. Et donc, je voulais savoir et interroger les deux adjoints, si on a pris le soin de prévoir l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Et je voudrais dire, rappeler ce que nous avons fait pour le 247-251 rue Marcadet. Nous sommes passés avec M. BOURNAZEL et c'est très satisfaisant, parce que d'une part, vous vous souvenez qu'au 247-251 rue Marcadet, il n'était pas prévu d'accessibilité. Aujourd'hui, il y a deux appartements qui sont la création de deux logements PMR, l'amélioration de l'accessibilité des halls et locaux, ensuite, qu'il y a l'amélioration de l'accessibilité des logements pour sept escaliers.

Je voudrais m'en féliciter, parce qu'on est partis de loin et je souhaiterais que, comme rue Marcadet, il y ait une attention soutenue pour l'accessibilité des personnes handicapées. Nous avons voté un vœu à l'unanimité qui prévoyait que désormais, lorsqu'il y a une réhabilitation lourde dans les résidences de logements sociaux, les appartements en rez-de-chaussée soient adaptés et accessibles. Je voudrais donc m'en réjouir, au 247-251 c'est allé plus loin que ce que nous avons demandé, c'est très bien, mais je souhaiterais qu'on prête une attention égale à toutes les réhabilitations lourdes des résidences de logements sociaux.

**Mario GONZALEZ** : Quelques éléments sur cette acquisition, puisqu'il s'agit d'un ensemble qui appartenait à INLI, un ensemble assez caractéristique des années 60-70. Je note quelque chose par rapport à cette acquisition qui est vraiment la bienvenue et qui n'a rien à voir et qui n'est pas évoquée dans cette délibération.

Cet ensemble est en copropriété avec une autre copropriété qui gère un parking de trois niveaux. Et ce parking, c'est un enfer pour les habitants. Or, je me réjouis de l'acquisition par la Ville, à travers un de ses bailleurs, la RIVP, parce que ça va nous permettre de faire pression cette fois-ci, nous directement, à la copropriété de ce parking, pour qu'une bonne fois pour toutes, comme nous le faisons dans tous nos parkings, nous ayons des travaux qui permettent une meilleure sécurisation de ce parking. Rien que pour cela, je trouve que cette acquisition est la bienvenue.

En ce qui concerne les éléments de réhabilitation, je ne suis pas technicien, là, ce que vous avez comme fiche technique, c'est la fiche technique établie par les services de la Ville. Par la suite, il y aura un concours pour trouver une entreprise qui réalisera les travaux de réhabilitation. J'ai bien noté votre question qui concerne la végétalisation des toitures. Peut-être que l'entreprise qui sera choisie trouvera techniquement possible de le faire. Ce n'était pas le cas des services de la Ville, mais on n'en est pas là à ce stade. Je note néanmoins qu'il s'agit d'un ensemble assez, donc des années 60, mais très végétalisé dans sa partie rez-de-jardin, vraiment très végétalisé. Il est prévu d'accroître cette végétation et non pas de bâtir un cœur d'îlot, que certains des collègues se rassurent.

En ce qui concerne l'accessibilité PMR, je le note également, mais cela fera l'objet d'une étude attentive de ma part lorsque nous aurons désigné ou lorsque nous aurons à désigner l'entreprise en charge de réaliser les travaux.

**2021 DLH 333 – Réalisation secteur Ordener-Poissonniers lot 3 (18<sup>ème</sup>) d'un programme de création d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 135 logements PLA-I par ICF Habitat La Sablière – Subvention (1 748 695 €).**

**2021 DLH 352 – Réalisation, secteur Hébert Lot H (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction d'un foyer de jeunes travailleurs comportant 59 logements PLAI par ICF La Sablière – Subvention (692 680 €).**

**2021 DLH 417 – Réalisation, Secteur Hébert lot H (18<sup>ème</sup>) d'un programme de construction de 19 logements PLUS pour personnes âgées (habitat inclusif) par ICF Habitat La Sablière – Subvention (498 783 €).**

**Éric EHLERS :** Nous nous abstenons sur cette délibération. Ce sont des logements PLAI dans un secteur qui est lui aussi déjà pourvu, mais s'agissant d'un foyer de jeunes travailleurs, pour rejoindre les propos de notre collègue. Ce n'est pas tout à fait la même chose que du logement social classique, puisque c'est un logement qui est géré, qui est suivi.

Donc, nous aurons cette nuance et nous nous abstiendrons.

**Émile MEUNIER :** Je trouve le débat très intéressant, que chacun puisse apporter ses arguments. J'aimerais ajouter un argument supplémentaire aussi si besoin était, à l'importance vitale de faire du logement social à Paris, c'est la lutte contre la spéculation. Si demain, à la place des logements sociaux, vous laissez faire de la propriété privée, vous sortez des appartements à 10 000 € du mètre carré, dans cinq ans sans rien faire d'autre que respirer, vous le revendez à 15 000 € du mètre carré et vous aurez fait qu'empirer les problèmes de Paris.

Donc, il n'y a pas mille solutions pour lutter contre cette spéculation. Il y a une politique massive d'acquisition foncière que les écologistes défendent avec les communistes et le reste de la majorité. Il y a la régulation des loyers par la loi Duflot, l'encadrement des loyers, que nous faisons appliquer même si on pourrait faire mieux, mais ça ne dépend pas que de nous, mais aussi du Préfet de Région. Puis, il n'y a pas mille solutions. J'en ai une autre, c'est de revoir le Grand Paris de fond en comble, pour faire redescendre la pression foncière. Mais, je ne pense pas que ce soit l'objet du Conseil d'arrondissement du 18<sup>ème</sup>.

Ceci étant dit, pour en revenir à Hébert, je voulais profiter de cette délibération pour pouvoir tenir au courant le Conseil d'arrondissement d'une évolution notable de ce projet à la suite d'un vœu que les écologistes ont déposé lors du précédent conseil. Vous savez, j'étais intervenu à ce sujet. Je ne reviendrais pas sur le détail, il y a les logements sociaux, on nous l'a assez dit, il y a un espace vert trop petit à notre goût et puis, il y a beaucoup de bureaux monofonctionnels. Ça, c'est le projet initial. Nous avons fait valoir que c'était peut-être un peu déséquilibré, qu'il faudrait diminuer le nombre de bureaux, passer du bureau tertiaire à de l'activité productive pour faire du Made in Paris et puis augmenter quand même ces espaces verts parce que – je n'ai pas à vous convaincre là-dessus – c'est urgent quand même sur un point de vue climatique.

La majorité s'est mise d'accord et j'aimerais remercier tout le monde qui a travaillé là-dessus, que ce soit dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement et aussi au niveau central. Et je vais vous lire très rapidement les évolutions sur l'attendu. La Ville va demander officiellement à la SNCF de

revoir dans le cadre d'une concertation large avec les élus, les riverains et les associations locales, la programmation tertiaire et la composition urbaine des phases suivantes 2, 3, 4 – puisqu'il y en a une qui est déjà votée et même les travaux ont commencé – du projet, à la faveur d'une mixité programmatrice renforcée, l'intégration d'activités productives artisanales et culturelles – ça manque dans le secteur – et une augmentation sensible de la part d'espaces végétalisés.

Pour ceux que ça intéresse, le mot « sensible », le synonyme c'est « significatif ». Je suis allé vérifier dans le dictionnaire. Donc, il y a une vraie évolution du projet et on peut s'en féliciter, étant précisé qu'il n'y a pas un mètre carré de surface de plancher en moins sur le logement. Ceci est sanctuarisé. On parle bien du bureau. Et le bureau, à notre sens, on en a un peu trop à Paris.

**Mario GONZALEZ** : En ce qui concerne ce projet Hébert, je m'étonne de votre position, puisque j'ai bien noté ce que vous disiez sur le foyer de jeunes travailleurs. Et quand vous regardez l'autre projet Hébert – et là, je m'adresse également à mon collègue Ariel LELLOUCHE qui est notamment en charge des personnes âgées –, il s'agit justement de logements sociaux dédiés aux personnes âgées. C'est un type de logement social totalement innovant que l'on ne fait pas d'habitude. Donc il ne s'agit pas d'une résidence sénior, il ne s'agit pas d'un EHPAD, il s'agit de logements à part entière, mais avec la création d'espaces communs et la gestion de ces espaces par une association spécialisée dans l'accompagnement des séniors. Donc, je m'étonne de votre position en ce qui concerne cette délibération. Mais, dont acte, pour moi, il s'agit d'un projet très noble.

Pour revenir sur les propos de M. MEUNIER, effectivement, ce vœu a été adopté et nous nous en réjouissons tous, je fais quand même une précision importante pour qu'il n'y ait pas de déformation et pour que les choses soient bien claires pour chacun d'entre nous. Le projet Hébert fait l'objet de quatre phases : il y a une phase 1 qui a été adoptée. Cette phase 1 englobe le square central, plusieurs lots dont l'orientation a été adoptée aujourd'hui, et déjà des bureaux. Et pour aller dans le sens de ce que vient de dire mon collègue, M. MEUNIER, non seulement nous allons retravailler les phases 2, 3 et 4 pour notamment baisser un peu la part de bureau et surtout promouvoir l'activité parce qu'il faut aussi de l'activité à Paris, notamment dans le nord de Paris. Mais aussi dans la phase 1, nous sommes en train de travailler d'arrache-pied avec EFA pour que ce lot de bureaux qui existe déjà puisse évoluer pour plus d'ouverture au bénéfice des futurs habitants. Donc, même sur la phase 1, on essaie de travailler pour tordre un peu le cou, même si le permis d'aménager a déjà été adopté et que donc, nous ne pouvons pas revenir en revanche sur le square et sa surface. Mais je précise là aussi que j'ai d'ores et déjà demandé à l'aménageur à ce que la Mairie du 18<sup>ème</sup> et mon collègue M. MENEDE soient consultés quant à l'élaboration de ce square pour éviter des déconvenues.

**Éric LEJOINDRE** : Je rappelle qu'un des enjeux de cette première étape d'Hébert, c'est de permettre à l'ENS Torcy de trouver des locaux très, très qualitatifs en cœur de quartier. Donc, c'est aussi un soutien très fort que nous apportons à l'ENS Torcy en permettant cet aménagement et l'extension du centre social, et bien sûr aussi du lieu de formation qui est très important.

**2021 DU 143 – Vente à l'organisme de foncier solidaire « La Foncière de la Ville de Paris » d'un terrain 30 rue Cavé (18<sup>ème</sup>) en vue de réaliser des logements faisant l'objet de baux réels solidaires.**

**Ariel LELLOUCHE** : J'aurais pu intervenir sur la précédente délibération puisqu'elle concernait les personnes âgées. Je vais intervenir sur celle-là, et pourquoi ? Parce que, en tant que référent du Conseil du quartier. Je ne vais pas rebondir sur mon collègue,

M. MEUNIER, par ce que je risque de lui faire mal avec mes 100 kg. Une chose est sûre, c'est que c'est vrai que c'est un débat très intéressant sur ce qui concerne le logement par rapport à l'intergénérationnel, par rapport aux différentes classes sociales et je voudrais parler de la Goutte-d 'Or.

On a dit tout à l'heure « cages à lapins ». Par contre, je peux vous assurer qu'il y a 35 ans en arrière, j'habite depuis 35 ans à la rue de la Goutte-d'Or, plus exactement à la rue Doudeauville mais dans le quartier de la Goutte-d 'Or, la rue Cavé, ça valait 800 € le mètre carré ? 900 € ? 1 000 € le mètre carré ? Et encore, personne ne voulait venir. Aujourd'hui, le prix moyen d'un terrain au 30, rue Cavé, c'est 8 500 €. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu un travail formidable de fait pendant des années. À l'époque, j'étais au Conseil de quartier, M. HONORÉ s'en souvient et d'autres personnes s'en souviennent. J'étais moi, non pas en tant qu'élu mais simplement habitant, justement dans l'une de ces commissions qui s'occupait de l'insalubrité. Et croyez-moi, les équipes qui étaient en place ont travaillé d'arrache-pied, je dis bien d'arrache-pied pour faire en sorte que notre quartier soit réhabilité, devienne un quartier très prisé et qui a vu l'établissement d'autres classes moyennes, d'autres classes intermédiaires.

C'est vrai que la Goutte-d 'Or a tellement de succès, c'est qu'aujourd'hui, on ne peut plus y vivre quand on fait partie de la classe moyenne pour la bonne raison, c'est que tout à l'heure on avait parlé des agents municipaux, des agents territoriaux, des fonctionnaires. J'ai envie de parler en tant qu'instituteur, fonctionnaire de l'Éducation nationale, qui a pu acheter son logement il y a 30-35 ans dans la Goutte-d 'Or. J'ai deux filles de 30 ans : l'une est prof dans le secondaire, et je m'adresse à mon collègue M. ARNAUD, c'est vrai qu'en tant qu'enseignant, on est obligé de faire une heure de route pour arriver sur les écoles parisiennes. Et là encore, un nouveau dispositif que je ne connaissais pas il y a quelque temps qui fait référence, et dont est l'objet de cette délibération, c'est-à-dire l'objet des baux réels solidaires, je ne vais pas entrer dans le détail technique parce que Mario va certainement le faire, M. GONZALEZ le fera à moi-même, mais je tiens à saluer en tant qu'à la fois référent du Conseil du quartier de la Goutte-d 'Or, cette initiative de la foncière de la Ville de Paris en tant qu'habitant et en tant que fonctionnaire, on a envie aussi de pouvoir rester à Paris et ne pas s'exiler parce que c'est vrai que la Goutte-d 'Or, j'ai ici des gens avec qui on a grandi ensemble ou vieilli ensemble, et c'est vrai que c'est un quartier qui est attachant et qu'aujourd'hui, tout le monde a le droit de vivre. Et je reviens à mon point de départ, c'est vrai que ce débat que nous avons eu et je remercie aussi les membres de l'opposition, quand on a une critique constructive, ça ne peut que faire avancer le débat et si nous sommes sur ces bases-là, et je remercie M. EHLERS qui, même s'il est critique, il est toujours constructif même si ses positions ne sont pas forcément celles que nous défendons.

Nous défendons un logement social mais là, vous voyez que sur cette délibération, nous défendons aussi l'accession à la propriété pour les classes moyennes. Nous demandons aussi pour les personnes âgées, pour les crèches et tout cela. C'est ça les items. C'est un melting pot. À nous élus de différentes tendances à faire en sorte que ce 18<sup>ème</sup> soit un endroit où il fait bon vivre.

**Rudolph GRANIER** : Merci, M. LELLOUCHE, cher collègue, pour vos propos, mais preuve que la démonstration devait être faite, que votre politique ne permet pas de contenir le prix des loyers. Vous avez fait l'historique sur les 30 dernières années de la Goutte-d 'Or avec des tarifications qui étaient tout à fait parlantes et je vous en remercie. Vous pouvez venir nous rejoindre sur nos bancs, nous vous accueillerons avec beaucoup de plaisir.

La délibération qui nous occupe tout d'abord sur la forme, illustre la politique de gribouille qui est menée par la Mairie de Paris sur la préemption notamment puisque le 10 août, cette décision a été prise et que parallèlement, le 24 juin, c'est-à-dire deux mois avant, un permis de construire avait été délibéré.

Aujourd'hui, nous sommes dans le cas d'un acquéreur qui est évincé, qui a jusqu'au 13 novembre pour faire appel de votre décision autoritaire qui ne permettra pas d'aménager le quartier de la Goutte-d 'Or mais qui va seulement permettre de le surdensifier comme c'est déjà le cas depuis de nombreuses années. La rapidité avec laquelle cette délibération nous est présentée, encore une fois, sur la forme, appelle notre vigilance puisque, je vous le répète, l'acquéreur évincé a jusqu'au 13 novembre pour faire appel et faire annuler la préemption qu'il est en train de subir.

Sur le fond maintenant, le problème de la surdensification de la Goutte-d 'Or en général, cet îlot en particulier, est résolument posé, ajouté en étage, ajouté en mètre carré, ajouté en volume, ajouté en surface. Aujourd'hui, le projet de la foncière de la Ville de Paris ne pourra être que rejeté au nom, ne serait-ce que de la santé publique et en raison de la surdensification qu'il augmentera encore, c'est ce que je viens d'évoquer. Je note également que la foncière de la Ville de Paris, nous sommes opposés à cette délibération par l'intermédiaire de mes collègues qui y siègent, semble particulièrement peu attentive à cette question en annonçant – et vous connaissez le quartier comme moi – une servitude de cour commune avec l'immeuble de Paris Habitat qui est contigu, qui permet d'optimiser les possibilités constructibles. Quand on cherche à multiplier les possibilités constructibles, on fait peu de cas et on fait totalement fi de la densification d'un quartier.

Cet objectif d'optimiser les possibilités constructibles paraît devoir et, à mon sens, doit être contesté, à notre sens, à l'aune des préoccupations actuelles en matière de réchauffement climatique traduites dans les travaux préparatoires du nouveau règlement du PLU de Paris.

En somme, chers collègues, aujourd'hui vous autorisez ce que demain vous souhaitez interdire. Cette notion de précipitation à laquelle nous avons à faire face aujourd'hui traduit finalement un peu les propos contradictoires de M. GONZALEZ qui, en l'espace de cinq interventions a dit l'inverse, l'opposé, le contraire d'absolument tout. Je souhaiterais aussi – je sais que vous y êtes très attentifs – attirer votre attention sur les contributions qui ont été posées sur l'une des plateformes participatives – je ne sais plus laquelle, on ne les compte plus – du site de la Mairie de Paris consacrée à la révision du PLU qui évoque qu'il faut sauvegarder le dégagement, que la lumière et la respiration urbaine dans l'îlot, très dense constituée par les rues Myrha, Affre, Cavé, Léon, dans le quartier, ne peuvent pas continuer dans cette direction, qu'il ne faut pas ajouter de la densité de l'un des îlots les plus résidentiels de la Goutte-d 'Or où les appartements les balcons sur cour sont très proches les uns des autres. En conséquence, il faut empêcher toute nouvelle construction, maintenir à leur hauteur d'origine les petits immeubles de la rue Cavé comme ça aurait dû être le cas et comme ce sera peut-être encore le cas rue des Trois-Frères et comme vous l'évoquiez tout à l'heure, M. GONZALEZ. Et arrêtez de parler de dents creuses puisque ce ne sont pas des dents creuses : il y a déjà un étage qui existe, deux précisément, donc on ne peut pas parler de dents creuses. Mais par contre, que l'autorisation de la circulation de l'air, des puits de lumière sont à préserver selon nous.

Je note également que la foncière de la Ville de Paris prend fait et cause pour nos positions exprimées par mon collègue, M. EHLERS, tout à l'heure puisqu'elle prend soin de rappeler que ce quartier n'est absolument pas déficitaire en logements sociaux.

Pour toutes ces raisons et après l'avis des riverains, M. LELLOUCHE, chers collègues, que je vous inviterais à consulter un petit peu plus qu'apparemment, vous ne le faites et nous pourrions alors aller à leur rencontre, j'en serai très heureux. Nous voterons contre cette délibération.

**Éric LEJOINDRE** : Vous venez de faire la démonstration qu'une succession de slogans ne fait pas une intervention.



**Ian BROSSAT** : Quelques remarques sur cette belle délibération.

D'abord, M. GRANIER disait : « Cette délibération sera rejetée », non, cette délibération sera adoptée pour la simple et bonne raison que nous sommes majoritaires dans cette assemblée conformément à ce qu'ont souhaité les électeurs, notamment ceux de la Goutte-d'Or, particulièrement ceux de la Goutte-d 'Or.

Deuxièmement, il n'y a pas de sujet de la densification pour la simple et bonne raison que cette parcelle était déjà construite. Qu'un promoteur prévoyait d'y construire des logements à prix de marché. Donc, le seul choix que nous avons, c'est soit du logement à 10 000 € du m<sup>2</sup>, soit du logement à 5 000 € du m<sup>2</sup>. Effectivement, le choix que nous faisons et nous l'assumons parfaitement, c'est plutôt de faire du logement à 5 000 € du m – puisque comme l'a dit très justement M. LELLOUCHE, ce projet nous permet, grâce à un système qui s'appelle la dissociation du foncier et du bâti, de faire du logement deux fois moins cher que le prix de marché. Nous l'avons déjà d'ailleurs lancé à Saint-Vincent de Paul dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement avec un grand succès, et nous avons considéré que nous avons là l'opportunité d'en faire aussi dans le 18<sup>ème</sup> pour permettre à des classes moyennes d'accéder à la propriété.

Ce n'est donc pas du logement social à proprement parler. Comme vous l'avez dit, M. GRANIER, c'est de l'accession à la propriété, deux fois moins cher que le prix de marché, et c'est une vraie demande à la Goutte-d 'Or et plus globalement dans la 18<sup>ème</sup>. On aura d'ailleurs d'autres projets dans le 18<sup>ème</sup>, notamment sur les terrains SNCF.

**Mario GONZALEZ** : Je vous avoue que j'ai préféré les interventions de M. EHLERS, mais je m'arrêterais là. J'espère avoir été cohérent à ce niveau-là, mais peu importe.

Vous parliez de surdensification du quartier de la Goutte-d 'Or, vous devriez revoir la politique menée contre l'insalubrité à la Goutte-d 'Or ces 20 dernières années, M. GRANIER, puisque vous avez omis certaines choses. Ou, peut-être, devriez-vous vous balader un petit peu plus rue Myrha. Puisque vous verrez que la caractéristique de la réhabilitation de ce quartier, ça a été justement – et ça a fait l'objet de nombreuses littératures – de préserver le caractère faubourien du quartier de la Goutte-d 'Or. Et notamment, de faire des réhabilitations en respectant le parcellaire, ce qui était à l'époque assez novateur et ce qui d'ailleurs à l'époque coûtait un peu cher quand même parce qu'il était beaucoup plus simple de démolir, de faire des immeubles hideux comme celui de la rue de la Goutte-d 'Or qui avaient été faits, soit par le Préfet de Paris, soit par Jacques CHIRAC – je m'en fiche, tout ce que j'en sais, c'est qu'il est immonde –, et de faire des immeubles réhabilités qui respectent le parcellaire et qui respectent l'esprit de la Goutte-d 'Or. Et aujourd'hui, baladez-vous rue Myrha, je peux vous assurer que le spectacle est bien différent de celui d'il y a 25 ans. En ce qui concerne la surdensification, vous vous trompez.

Ensuite, vous parlez d'un propriétaire évincé, vous en venez presque à victimiser ce propriétaire. Je vous rappelle qu'en matière de préemption, le propriétaire a toujours la faculté de retirer sa vente. Il ne l'a pas fait. Cessez de voir dans ce propriétaire dont j'ignore l'identité, une victime. Il a eu un droit, il ne l'a pas exercé, aujourd'hui la Ville est propriétaire.

En ce qui concerne le BRS, je ne reviendrais pas sur ce qu'a dit très justement mon collègue M. LELLOUCHE, ce qui a été complété par M. BROSSAT, il s'agit aujourd'hui d'une nouvelle méthode et qui permet une accession solidaire à la propriété. Je rajouterai simplement que nous allons poursuivre dans le 18<sup>ème</sup> avec ces BRS puisque notamment, dans les futurs projets d'aménagement et notamment Chapelle Charbon, il est prévu d'affecter certains immeubles aux BRS puisque leur succès n'est plus à démontrer.

**Éric LEJOINDRE :** Au fond, la question c'est : « Est-ce que la puissance publique intervient ? – c'est notre choix – ou est-ce qu'on laisse faire le marché ? » On l'a vécu à Paris, le fait de laisser faire le marché et allez regarder dans Le Marais combien il reste de familles des catégories sociales populaires ou de la classe moyenne. C'est aussi simple que ça. Nous voulons que dans le 18<sup>ème</sup> et à la Goutte-d 'Or, des familles des catégories populaires et moyennes puissent continuer à habiter. Donc, nous avons fait l'éradication de l'insalubrité avec des fonds publics, ce qui a permis à des familles logées à la Goutte-d 'Or depuis longtemps d'y rester. Si nous avions laissé faire le marché, vous auriez aujourd'hui à la Goutte-d 'Or exactement ce que vous avez dans Le Marais, c'est-à-dire un quartier avec beaucoup de qualités, c'est très agréable à habiter mais qui n'a rien à voir avec la réalité de ce quartier. Premier élément.

Deuxième élément, encore une fois, je le disais, une succession de slogans ne fait pas une intervention, la densité, ce sont des mathématiques, c'est le nombre d'habitants au mètre carré. L'éradication de l'habitat insalubre réduit la densité de population dans les quartiers pour une raison très simple : c'est que l'habitat insalubre est quasiment systématiquement suroccupé. Ce que nous avons fait, en réalité, c'est de réduire la densité qui est toujours très importante, la Goutte-d 'Or est l'un des quartiers les plus denses de Paris, mais c'est plutôt de réduire le nombre d'habitants au mètre carré construit, à la Goutte-d 'Or, ce que nous allons continuer de faire en essayant de ne pas exclure ceux qui y habitent, et le résultat est là. On peut regretter comme vous avez semblé le faire mais en même temps en nous invitant à aller plus loin dans cette dimension, vous pouvez faire semblant de regretter l'augmentation du prix de l'immobilier à la Goutte-d 'Or. Mais enfin, vous ne pouvez pas en même temps nous dire que vous regrettez l'augmentation du prix de l'immobilier à la Goutte – d'Or et nous suggérer de laisser faire des projets qui augmentent le prix de l'immobilier à la Goutte-d 'Or. Vous ne pouvez pas dire une chose pareille, c'est complètement absurde, cher M. GRANIER, puisque justement, nous savons – parce que nous l'avons vécu à Paris – à combien serait le prix du mètre carré à la Goutte-d 'Or si nous n'avions pas fait ce que nous avons fait. Vous ne pouvez pas raisonner à l'absurde comme ça ou alors vous raisonnez de façon absurde, ce qui n'est pas complètement impossible.

Je vais mettre aux voix la DU 143, le fait qu'on puisse acheter des logements moitié moins cher à Paris.

C'est la constatation. Assumez vos votes, M. GRANIER. C'est ce que vous avez fait. C'est comme ça, ce n'est pas une honte, vous avez tout à fait le droit. Vu la façon dont vous avez traité les excellentes interventions de mon collègue M. GONZALEZ, je suis très loin du type de qualificatif, M. GRANIER, que vous vous permettez, mais je suis correct, c'est aussi une différence.

## SOLIDARITÉS

**2021 DASES 183 – Subventions d’investissement (215 519 €) 4 conventions et 1 avenant avec 5 centres sociaux pour la réalisation de travaux d’aménagement et l’achat de matériels.**

**2021 DASES 232 – Subventions d’investissement (montant global : 407 496,67 €) Conventions et avenant avec 4 associations en soutien à leurs actions d’aide alimentaire pour des personnes et de familles démunies.**

**2021 DASES 261 – Subventions (994 984 €) et avenants pour le fonctionnement de maraudes d’intervention sociale et de maraudes dotées de compétences interdisciplinaires en direction de personnes sans-abri**

**2021 DASES 267 – Subvention (135 167,50 €) complémentaire pour L’ESI Halte Femmes Aurore et modification des modalités de versements des soldes de 4 accueils de jour – modif cocoon Avenants convention.**

**2021 DDCT 88 – Charte pour la mutualisation de la collecte de l’enquête de recensement des personnes sans-abri 2022 avec l’opération Nuit de la Solidarité.**

**2021 DEVE 115 – Subventions (181 000 €) à 7 associations pour contribuer à rendre leurs actions en faveur de la lutte contre les précarités alimentaires plus durables et diversifiées**

**Pierre-Yvain ARNAUD :** Cette intervention, avec ma collègue Mme BALAGE, juste pour souligner le fait que cette délibération nous permet d’avoir beaucoup plus de moyens pour l’aide alimentaire. Vous avez vu sûrement à travers les vidéos, les reportages, que la crise Covid n’a pas éteint la faim de très nombreux Parisiens et Parisiennes. Donc, la Mairie de Paris continue de dépenser, l’argent public tolère de dépenser son argent pour venir en aide à toutes ces populations qui ont faim dans l’arrondissement et dans le nord de Paris en particulier. Ces délibérations sont intéressantes puisqu’elles permettent de mettre le focus sur deux structures : une qui est la Gamelle de Jaurès, qui est une petite association mais qui fait beaucoup de bien à l’Arrondissement : distribution alimentaire faite par des bénévoles. Donc, les gens cuisinent eux-mêmes et vont ensuite au-devant des gens, dans la rue, notamment près de la porte d’Aubervilliers pour aider directement les publics en difficulté. Ce sont des habitants qui d’eux-mêmes font la nourriture, vont auprès des plus en difficulté en errance dans l’arrondissement et les soutiennent.

Je suis très fier aujourd’hui de voir que la Mairie de Paris – et je remercie vraiment l’effort qui est fait – de financer cette association pour lui permettre de doubler, simplement de doubler – la somme n’a pas l’air énorme, c’est quelques milliers d’euros mais avec cette somme-là –, la Gamelle de Jaurès pourra doubler son aide alimentaire. Deuxième association qui est très importante, c’est l’Armée du salut. L’Armée du salut joue un rôle majeur dans un haut lieu pour nous les solidarités qui est le 70 boulevard Barbès. Je sais que j’en parle régulièrement mais c’est quelque chose auquel je tiens fortement et je suis très content de voir que l’Armée du salut dispose d’une distribution alimentaire, va pouvoir là aussi passer une nouvelle étape encore plus forte. Nous avons pensé aux distributions alimentaires qui ont été malheureusement très handicapées par le Covid puisque c’était prévu pour être une distribution alimentaire chaude, elle est devenue malheureusement froide à cause du Covid, on ne pouvait pas faire ça en salle. Désormais, avec – nous l’espérons rapidement – la fin de l’épidémie, reprendre l’activité distribution alimentaire chaude pour des SDF.

Avec ma collègue Mme BALAGE, nous travaillons à l'implantation d'une cuisine partagée dans cet espace aussi, cuisine qui sera en lien avec le CHU, le Centre d'hébergement d'urgence et avec tout l'arrondissement. Vraiment, je suis très fier de voir aussi le fait que l'argent public bénéficie à ceux qui ont faim actuellement à Paris à travers ces deux structures. Je me tourne vers ma collègue sur la question de lutte contre le gaspillage parce que c'est aussi un nouvel axe. Donc, je trouve intéressant qu'on puisse lier maintenant l'action sociale et la lutte contre le gaspillage. Je cite ma collègue, elle aimerait intervenir là-dessus.

**Léa BALAGE EL MARIKY** : Concernant cette délibération, elle marche en réalité sur ses deux jambes puisqu'il y a effectivement la solidarité et aussi toute la dimension de l'accessibilité à une alimentation durable, de qualité, saine pour l'ensemble des habitantes et des habitants du 18<sup>ème</sup> arrondissement. C'est pour cela que nous intervenons à deux voix pour porter cette délibération qui provient, et du pacte de Milan pour une politique alimentaire urbaine. Pour votre information, les villes sont émettrices, responsables de 70 % des émissions de gaz à effet de serre et lorsqu'elles s'engagent pour une alimentation de qualité pour toutes et tous, cela contribue également à réduire l'impact carbone des villes. Mais c'est aussi en lien avec le plan qui avait été adopté en 2017 qui s'appelle « la stratégie pour une alimentation durable » qui avait été construite à partir d'états généraux avec l'ensemble des professionnels de ce secteur, que cette délibération prend aussi racine.

C'est pour cela que cette délibération porte un certain nombre d'associations, celles dans le 18<sup>ème</sup> viennent de vous être présentées, mais il y a aussi beaucoup d'associations, d'organisations qui ont été soutenues au niveau parisien. Ce qu'il faut voir dans cette délibération, c'est véritablement l'engagement de la Mairie du 18<sup>ème</sup> arrondissement et de l'Hôtel de Ville dans son ensemble pour permettre l'accès – M. ARNAUD vient d'en présenter un certain nombre d'exemples – à une alimentation de qualité pour toutes et tous, mais aussi que nos villes doivent être irréprochables dans la lutte contre le réchauffement climatique.

J'en terminerais avec un autre chiffre sur le gaspillage alimentaire et peut-être que vous regarderez ce soir votre frigo un peu différemment : si nous devions faire un classement des émissions de gaz à effet de serre par pays, si le gaspillage alimentaire était considéré comme une nation, un État ou un pays, il serait derrière la Chine et les États-Unis. Cela veut bien dire que nous devons prendre toutes et tous toute notre part dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et quand cela permet également de pouvoir résoudre des problèmes de solidarité et d'accès à une alimentation, nous y associons bien sûr le concours de la Ville.

## **DÉNOMINATIONS**

### **2021 DEVE 89 – Dénomination « jardin Jane VIALLE » attribuée à l'espace vert situé 122, rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup>)**

**Gilles MENEDE** : Je veux profiter de cette délibération concernant la dénomination du « jardin Jane Vialle » pour féliciter la Commission dénomination du 18<sup>ème</sup> et la Commission dénomination parisienne pour leur choix conforme aux objectifs de l'exécutif municipal parisien, et je veux parler ici de l'objectif de féminisation des noms de rues, de places, de stations de métro ou de bus, squares et gymnases.

Depuis quelques années – je vais en faire ici devant vous, la liste –, les exemples sont légion dans le 18<sup>ème</sup>. En effet, à deux pas du jardin Jane Vialle, la rue Madeleine Rebérioux rend hommage à cette célèbre historienne de la III<sup>ème</sup> République qui fut aussi Présidente de la

Ligue des Droits de l'Homme. Juste à côté, la place Cécile Brunshwig rend hommage à cette femme politique qui fut une des trois ministres femmes du Front populaire.

Récemment dans le quartier Chapelle International, deux rues portent le nom de femmes illustres, la rue Éva Kotchever pour la féministe lesbienne juive polonaise déportée à Auschwitz et la rue Lydia Becker pour la suffragette britannique et aussi grande scientifique.

Je note aussi – et ça, c'est les travaux que nous avons menés avec la RATP – pour la dénomination des stations de la porte des Poissonniers Diane Arbus et de la porte Montmartre Angélique Compoint et dans un précédent CA, nous avons eu aussi le plaisir de dénommer le jardin de l'impasse de la chapelle jardin Nusch Éluard qui rend hommage à cet artiste égérie du surréalisme et épouse de Paul ELUARD.

Également lors d'un précédent CA, la dénomination du gymnase Wilma Rudolph, athlète américaine triple médaillée d'or olympique en 1960. Il faut noter que dans le 18<sup>ème</sup>, avec le gymnase Micheline Ostermeyer, également triple médaillée olympique 1948 à Londres, ça fait deux dénominations qui sont de ces femmes médaillées olympiques dans le 18<sup>ème</sup>.

Donc, avec la dénomination de Jane Vialle, dont mes collègues Mmes KHALLOUK et PREMEL vous parleront, je suis très heureux qu'un nouveau jardin du 18<sup>ème</sup> puisse porter le nom d'une femme aussi brillante soit-elle.

**Éric EHLERS** : La personnalité de Jane VIALLE est très intéressante. Cette délibération nous permet de la connaître, je ne la connaissais pas, mais effectivement, sa vie fut brève. Cela nous donne l'occasion de connaître son action.

Ce que je regrette justement, vous l'avez évoqué, c'est au niveau de la concertation. Vous parlez tout le temps de concertation, d'associer les habitants, de les consulter, là, je ne vois rien. La délibération est muette. J'ai interrogé des personnes, personne n'était au courant qu'il y avait eu ça et je n'en ai pas eu vent. Je trouve ça dommage parce que c'est un lieu que les gens doivent s'approprier. La dénomination fait partie d'un endroit que les gens vont fréquenter, ils vont l'appeler cette fois par son nom et de fait de les avoir associés, ça serait un vrai plus. D'autant plus que ça donnerait l'occasion aux personnes de donner leur avis sur les propositions. On cherche, certes, à honorer des personnes parce qu'on en a des listes très très longues, mais parfois, les gens aiment aussi rappeler la mémoire des lieux. Ça n'apparaît pas. C'est ce qui fait aussi le sel, le charme d'une ville, d'avoir ces noms de lieux : « la rue du chat qui pêche », « la rue du ruisseau », qui est enraciné dans l'histoire.

Je ne conteste pas du tout ce choix, mais je pense que ça serait mieux. Je rappellerais que c'est le jardin où il y avait la petite maison qui a été détruite fort malheureusement et qui était chère aux habitants, si on avait gardé cette petite maison, ça aurait peut-être été un lieu où on aurait pu évoquer la mémoire de Jane VIALLE.

Bien sûr, nous voterons pour cette délibération.

**Eric LEJOINDRE** : Merci beaucoup, mais démonstration est faite que de temps en temps aussi, pour pouvoir agrandir les surfaces en espace vert, il faut savoir détruire. Je pense au contraire que même si cette maison était chère au cœur de certains, le parc tel qu'il existe aujourd'hui est cher au cœur de tous dans ce quartier et je pense que nous avons absolument eu raison. Parfois, il faut savoir prendre des décisions courageuses pour des résultats intéressants.

**Manal KHALLOUK** : Chers collègues, tout d'abord, je tenais à remercier tous les groupes politiques qui ont voté pour cette délibération. Je me félicite d'avoir l'occasion de rendre hommage à Jane VIALLE pour l'attribution de son nom au jardin au 122, rue Poissonniers.

En accord avec son groupe politique, j'ai choisi de vous soumettre ce nom, de cette femme, journaliste, résistante, politique et noire. Pour permettre aux jeunes de notre Arrondissement de pouvoir s'identifier à sa trajectoire ambitieuse et humaniste. Pour la plupart, vous ne connaissez pas Jane VIALLE et je me permets de faire un peu sa biographie.

Née en 1906 au Congo français, de mère congolaise et de père français, Jane grandit en République Centrafricaine. Elle se lance dans le journalisme où elle débute comme rédactrice, engagé dans la résistance dans le réseau Combat. Elle est malheureusement internée en 1943 et s'échappe de chez Baumettes. En 1946, elle fonde l'Association des femmes de l'union française et de l'outremer. Toute cette création, c'est pour mémoire et pour subventionner l'institution en France des jeunes filles des territoires d'outre-mer. Elle y est élue en tant que sénatrice en 1943 et œuvre pour l'égalité et contre le racisme.

Jane VIALLE, femme engagée, s'est consacrée à l'égale application de la constitution en 1946 aux territoires d'outre-mer et a contribué efficacement à l'émancipation de la femme africaine. Elle a dénoncé un capitalisme foncièrement racial et patriarcal et ainsi œuvré avant la lettre, pour le féminisme décolonial.

Elle nous rappelle également que le vaste territoire ultramarin est issu de la période esclavagiste et post-esclavagiste. Un rappel à mettre en lumière, car les inégalités et le retard de développement sont toujours présents dans nos territoires.

**Danièle PREMEL** : Merci, M. MENEDE, de rappeler tout le travail que nous faisons dans la commission de dénomination. Je voudrais dire à M. EHLERS qu'il peut avoir raison. Nous prenons souvent effectivement, des propositions aussi des habitants, elles ne viennent pas toutes comme ça de nous ; les habitants font des propositions ; celle-ci est venue plutôt de Manal KHALLOUK et nous l'avons approuvée en réunion de dénomination, mais j'entends ce que vous pouvez nous faire comme remarque.

Je rappellerais aussi que la mémoire de cette grande résistante qui a lutté toute sa vie contre le racisme et les discriminations et dont nous proposons son nom aujourd'hui pour ce parc, cet espace vert qui, effectivement, a toute une vie comme vous l'avez dit aussi puisqu'il y a même des enfants qui disent « le parc train-train ». Nous avons choisi quand même de donner ce nom à Jane VIALLE.

Jane VIALLE était dans le réseau Combat et il faut rappeler que ce réseau va être rejoint au Conseil national de la résistance et là aussi, nous avons beaucoup de femmes gaullistes et communistes qui ont participé dans ce réseau.

Dans ces temps où les relations de la France avec les anciennes colonies d'Afrique nous interpellent encore, le combat et l'investissement de Jane VIALLE pour ces territoires d'outre-mer, l'instruction des jeunes filles et l'égalité de traitement entre les élus de la métropole et ceux d'outre-mer nous inspire toujours pour que nos actes se fondent sur l'égalité des droits et des privilèges, sans distinction de race.

Je rappellerais aussi qu'en 1949, Jane VIALLE est nommée membre de la Commission des Nations-Unies de l'esclavage. Nous allons l'associer et elle nous rejoindra encore dans l'évènement mémorial que nous ferons et que nous organiserons au sein de la Mairie pour l'abolition de l'esclavage.

Je terminerais par les mots de Nelson MANDELA : « Etre libre, ce n'est pas seulement se débarrasser de ses chaînes, c'est vivre d'une façon qui respecte et renforce la liberté des autres ».

## **2021 DU 120 – Dénomination place Aminadabu Birara (18<sup>ème</sup>)**

**Ayodele IKUESAN** : Mesdames et messieurs les élus, d'avril à juillet 1994, un génocide commis contre les Tutsis du Rwanda a fait plus d'un million de victimes. En leur mémoire, Paris en commun propose aujourd'hui de rendre hommage à Aminadabu BIRARA, cet homme fut le chef de la plus importante résistance aux attaques génocidaires en 1994 à Bisesero où près de 50 000 victimes périrent sur ces collines.

Au Rwanda, les honneurs au courage particulier d'Aminadabu BIRARA qui sont rendus dans un mémorial érigé sur les terres où il est tombé, il y est enterré dans une tombe individuelle au côté de son fils Augustin NZIGIRA. Je vous propose de soumettre au vote l'attribution d'une place à son nom dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Danièle PREMEL** : Je vous remercie parce que cette intervention est bien complète et décrit bien ce qui s'est passé et qui m'émeut encore aujourd'hui au niveau du Rwanda et au niveau de ce génocide qui a été quelque chose dans notre ère actuelle de très important.

Donner cette dénomination de la place Aminadabu Birara veut inscrire notre Arrondissement dans cette volonté de nous engager pour toutes ces inhumanités qui a pu exister. Avec son fils, il a été dans une résistance forte et courageuse, même s'ils ont payé de leur vie, tous les deux, cette résistance. Cette résistance aussi, c'était 83 % de personnes assassinées durant ce génocide.

Nous n'oublierons pas ces massacres et nous envisageons dans les mois prochains un événement commémoratif du génocide rwandais sous forme de conférences, d'expositions, car je crois qu'il nous faut comprendre les choses, il nous faut nous les rappeler. Ce qui nous permet de dire qu'il faut plus d'humanité dans notre période à l'heure actuelle. Je crois que c'est aujourd'hui qu'on peut en parler et rester des humains dignes de ce nom, même si parfois – et je rappellerais pour ça – la phrase de Jean GIRAUDOUX : « L'humanité est une entreprise surhumaine ».

**Eric LEJOINDRE** : Je note que Éric EHLERS s'est fait, d'une certaine façon maintenant, l'héritier de Pascal JULIEN puisque lui-même nous invitait dans la précédente mandature, à veiller à ne pas oublier la topographie. Donc, dans le travail de dénomination comme on a pu le faire par exemple, à Chapelle International, de veiller à maintenir des noms qui ont trait à la topographie, au lieu, à l'histoire des quartiers, d'où « la rue des Cheminots », d'où « la rue de la Concertation » à Chapelle International. Comme vous et comme lui à l'époque, je crois qu'il est important pour le 18<sup>ème</sup> de garder cette histoire non seulement des humains, mais aussi des lieux dans lesquels nous habitons. La commission y sera très attentive.

## **AGRICULTURE URBAINE**

**2021 DAE 123 – Conventions et subventions de fonctionnement (553 300 €) et d'investissement (282 000 €) à 22 projets lauréats portés par 15 structures candidates à l'appel à projets « Paris Fertile 2021 »**

**Christophe GIRARD** : Je voulais juste que l'on nous explique bien quelle est la dimension agricole et la place de l'agriculture, comment est-elle envisagée à Paris ? Je dois dire qu'en étant exploitant agricole moi-même, mais pas à Paris, j'ai besoin d'un peu d'éducation dans ce domaine. C'était d'avoir des explications sur les subventions accordées. Est-ce de la formation ? Est-ce de la sensibilisation ? Ou est-ce réellement pour qu'il y ait à Paris une agriculture qui se mette en place ?

**Sylvie PULIDO :** Vous demandez exactement ce que c'est que l'agriculture urbaine à Paris ? En cinq minutes ? Ça va être long.

Vous savez ce que c'est que l'agriculture à la campagne ? Il y a des champs, il y a des tracteurs ; à Paris, ce n'est pas possible. Déjà, on ne peut pas avoir de champs, on ne peut pas avoir de tracteurs, du coup, l'agriculture urbaine se penche plus généralement sur un circuit court puisque ça chauffe à Paris, on le sait tous. Donc, on va essayer de faire de l'agriculture primaire et maraîchère pour pouvoir faire de la transformation et de la distribution sur des circuits courts. C'est un peu comme ça qu'on réfléchit en agriculture urbaine.

Donc, on va essayer de chercher des espaces. Dans le 18<sup>ème</sup>, on est très doté là-dessus, on est l'arrondissement le plus agricole finalement de Paris. Dans ces espaces-là, on va essayer de trouver des idées. Par exemple, au lieu d'aller chercher des fleurs au Kenya, pourquoi pas mettre des fleurs à Paris ? Refaire l'agriculture florale. Parce que vous savez qu'à Paris et en Île-de-France, on était les champions du monde en fleurs. À un moment donné, on ne l'est plus. Donc, refaire un peu ces activités-là, faire des activités maraîchères par le biais de Cultivate sous des serres, etc. de voir un peu les plantes aromatiques.

Donc, on va chercher des toits, on va même chercher dans les parkings pour faire du champignon de Paris par exemple, dans le 18<sup>ème</sup>, à plusieurs tonnes par semaine.

C'est ça l'agriculture urbaine à l'heure actuelle.

**Eric LEJOINDRE :** Avec un enjeu supplémentaire qui est celui de la formation si je puis dire puisque ça a aussi un enjeu scolaire de permettre à un certain nombre de jeunes d'accéder, à Paris, à l'agriculture, notamment en visitant la ferme de Cultivate ou les fermes qu'on a créées à Binet. Donc, c'est une dimension productrice et une dimension éducative.

**Sylvie PULIDO :** Et formative aussi.

**Eric LEJOINDRE :** Et formative pour les adultes qui peuvent même avoir des diplômes de berger urbain.

**Christophe GIRARD :** J'étais évidemment volontairement taquin et je dois dire que vos réponses étaient tout à fait excellentes. En effet, je fais bien la différence entre la dimension horticole ou agricole ou viticole de la Région Île-de-France avec ensuite la chasse aux parcelles qui sont très précieuses et d'ailleurs, le 18<sup>ème</sup> qui est le seul, l'un des rares espaces viticoles, vinicoles de Paris, mais vous avez dans le 7<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> arrondissement, des jardins agricoles, auprès des communautés religieuses en particulier qui font pousser en effet des légumes, il y a des vergers, il y a un certain nombre de lieux. Mais je crois qu'on a besoin quand même d'une bonne éducation pour qu'on ne tombe pas dans la caricature éventuelle autour de ces sujets.

**Sylvie PULIDO :** Mais vous savez qu'on ne tombe pas dans la caricature.

**Christophe GIRARD :** Non, mais parce que vous avez bien expliqué. Mais parfois, ça n'est pas très bien expliqué.

**Sylvie PULIDO :** Vous savez que par exemple, ne serait-ce qu'à Aubervilliers, il y a un chou, on l'appelle le chou d'Aubervilliers. On a un peu perdu ce savoir-faire car à Aubervilliers, il y avait des maraîchers et il y avait cette espèce de chou. Vous savez qu'il y a des gens, à Los Angeles, aux États-Unis, qui sont en train de se demander que ce chou est extrêmement résistant à toutes les maladies, sont venus faire des consultations chez les retraités



marais pour savoir si on pouvait éventuellement refaire ce chou à Paris. Vous imaginez ?

**Christophe GIRARD** : J'imagine très bien. Tout à fait.

## **2021 DEVE 100 – Appel à projets Paris Sème – Subventions en investissement aux acteurs économiques parisiens de l'agriculture durable de proximité**

**Justine HENRY** : Je voulais rebondir sur les deux objectifs qui sont exposés dans l'appel à projets. Deux objectifs qui sont les derniers : le fait de promouvoir la mobilité et la logistique bas carbone avec des vélos cargo ainsi que de renforcer les fonctions connexes pour localiser en ville l'intégralité de la filière de valorisation agricole, ce que je trouve particulièrement intéressant puisque le développement de l'agriculture urbaine me semble être une très bonne chose, mais Paris ne sera jamais autosuffisant en matière alimentaire et donc, le lien au territoire est un sujet important. J'en profite pour vous rappeler que c'était en ce sens et avec ces deux objectifs à l'esprit que j'avais proposé la création d'une halle alimentaire sur le projet Ordener-Poissonniers, puisque ça pourrait s'inscrire dans ce type d'objectifs qui sont aussi les vôtres.

Donc, je vous invite à re-réfléchir à cette proposition que j'avais formulée en vœu qui avait été rejeté par votre majorité.

**Gilles MENEDE** : Je veux profiter de cette délibération pour saluer les différents acteurs de l'agriculture urbaine, comme l'a très bien fait ma collègue Mme PULIDO et saluer les différents partenaires que nous avons sur la végétalisation de l'espace public.

Tout d'abord, sur l'agriculture urbaine, comme Sylvie PULIDO l'a très bien dit, nous avons un certain nombre de partenaires très importants dans le 18<sup>ème</sup>, comme Vergers urbains, bien connu, avec notamment, les projets actuels des « Fermiers généreux » et du toit de « l'Ecole de la propreté », où là, nous avons l'agriculture urbaine, où il y a de l'agriculture à destination des restaurants autour, pour des aromates et autres. Donc, je veux saluer Sébastien GOELZER et son équipe.

Cette délibération permet une subvention pour le projet du jardin des Traverses qui est un projet d'agriculture urbaine sur la Petite Ceinture. Je veux le signaler puisqu'on est aussi dans un projet d'ouverture de la Petite Ceinture au public dans le 18<sup>ème</sup>, comme cela a déjà été fait dans les autres arrondissements.

Je veux également saluer Veni Verdi, un des acteurs avec lesquels on travaille, notamment sur le toit de l'école Eva Kotchever à Chapelle International ; saluer Caroline TURQUET et son équipe, et l'ensemble des acteurs de l'agriculture urbaine dans le 18<sup>ème</sup>.

Pour ce qui est de la végétalisation de l'espace public, je veux informer que le dispositif que vous avez créé, M. le Maire, « Végétalisons notre 18<sup>ème</sup> » pour renforcer la végétalisation des espaces publics a été renouvelé à compter de cette année, de cet automne.

Dispositif « Végétalisons notre 18<sup>ème</sup> » consiste en un accompagnement opérationnel via des partenaires et financiers de la Mairie du 18<sup>ème</sup> pour les collectifs qui souhaitent végétaliser l'espace public.

Dans le nouveau marché qui débute, la végétalisation des cours d'école a été intégrée dans les possibles végétalisations et un accent particulier a été mis – ça fera certainement plaisir à certains – sur le suivi des espaces végétalisés dans le temps.

Trois partenaires ont été lauréats de cet appel d'offres ;

- les structures Halage,
- Cultures en ville
- Pépins production.

Je veux juste en dire un mot puisque deux d'entre elles font partie de cette délibération. Ce n'est pas le cas de Halage. Halage est une structure d'insertion par l'activité économique, bien connue également du 18<sup>ème</sup> puisqu'elle entretient déjà pour le compte des espaces verts, le stade des Poissonniers dans la rue Francis de Croisset. La structure Halage a été lauréate d'un lot de cet appel d'offres consacré plus spécifiquement à la conception et à la coréalisation d'espaces végétalisés.

La deuxième structure retenue dans le cadre de cet appel à projets VN18, c'est Culture en ville qui a actuellement une ferme Suzanne à Paris 15<sup>ème</sup> et bientôt une nouvelle ferme urbaine et productive dans le 10<sup>ème</sup>. Vous avez vu que Culture en ville, avec son projet Sylvia, de création d'une agro-forêt comestible, proposera aussi des animations et des sensibilisations à l'environnement sur le site du campus Jourdan de l'ENS dans le 14<sup>ème</sup>.

Vous avez parlé, M. le Maire, d'un enjeu scolaire, effectivement, la structure Culture en ville me semble adéquate. Elle a été lauréate du lot de cet appel d'offres VN18, dans un lot consacré plus spécifiquement sur la sensibilisation et l'éducation à l'environnement.

J'en terminerais par la structure Pépins production, la troisième structure lauréate de cet appel VN18. Nous travaillons avec eux depuis quelques années déjà et nous avons pu voir des réalisations très qualitatives d'espaces publics végétalisés, notamment sur la place Jacques Froment. Je suis heureux que cette délibération que présentera Mme PULIDO va permettre à cette structure d'optimiser ses processus de production, avec la réalisation d'études, l'acquisition de matériels et de logiciels informatiques.

Pépins production est lauréate du troisième lot de cet appel d'offres consacré plus spécifiquement aux recyclages et réemplois. Donc, je voulais simplement informer le Conseil de ce nouveau marché VN18 qui démarre pour quelques années maintenant et qui va contribuer à végétaliser encore plus l'espace public. Je suis très heureux que cette délibération démontre une nouvelle fois l'attachement de la Ville de Paris à l'agriculture urbaine, la végétalisation des espaces publics et la place de la nature en ville.

**Sylvie PULIDO :** Pour répondre à votre question sur Ordener. Comme toutes les politiques agricoles, qu'est-ce qui se passe ? Ça se passe au niveau parisien. Ensuite, on va essayer de trouver de la place dans les arrondissements.

Au niveau par exemple, des Vergers urbains sur la DEVE 100, ça va se faire sur le jardin de la Traverse, sur 800 m. mais il n'y aura pas que les Vergers urbains, il y aura aussi un collectif pour le circuit court notamment, ces collectifs dont Foodlab, etc. On va essayer de produire, de transformer et de vendre. Mais ce n'est pas un marché international. Un marché international, qu'est-ce qu'il faut pour produire ? Il faut de l'international. La patate douce, ça ne marche pas en Île-de-France. Je suis désolée, mais on ne pourra pas le faire. Le soja, ça ne va pas marcher forcément. Qu'est-ce qui va fonctionner ? Ça va être la patate, le chou et encore, par rapport à des années. Cette année, par exemple, on a eu de la pluie, on n'a pas eu de tomates. Je me rappelle un CA où vous avez commencé à proposer ces marchés un peu internationaux. Là, on ne peut faire que de l'Île-de-France.

On n'aura jamais une autarcie alimentaire à Paris, ça va ne pas être possible. Donc, c'est juste si vous voulez pour les personnes qui vivent le quartier et notamment à Poissonniers où il y a des personnes qui sont démunies de dire : « Ah, c'est possible de jardiner, de

cultiver, de transformer et d'apprendre à transformer » c'est important la transformation, et de pouvoir ensuite consommer et peut-être acheter à moindre coût cette consommation.

Dedans, il y a la Louve, il y a un tas de collectifs qui trouvent ça intéressant. C'est intéressant aussi de, je ne sais pas, faire des haricots verts en conserve, de dire un an, deux ans : « Ah, j'ai mes haricots verts, super. Je vais les ouvrir le soir et dire à mes enfants "Vous avez vu ? On a les haricots verts du jardin" ». C'est important, et en même temps de les vendre à d'autres familles qui sont démunies, c'est ça l'effort.

Ensuite, les Vergers urbains, ça fait très longtemps qu'ils sont impliqués dans le 18<sup>ème</sup>. C'est une association, à la fois sur l'agriculture urbaine, à la fois aussi sur la végétalisation du 18<sup>ème</sup>, qui a été retenue dans ce cadre sur les jardins de Traverse dans le Parisculteur 3 comme la politique commune d'agriculture, on en est à Parisculteur 4 aujourd'hui. Là, c'est sur une politique de Parisculteur 3. Si vous voulez, c'est un ensemble.

Vergers urbains a dit : « On va travailler aussi avec des collectifs. On veut à la fois faire de l'agriculture et à la fois transformer et à la fois vendre. » C'est pour ça qu'on vous demande une subvention aujourd'hui.

Pépins production s'est dit : « En Île-de-France, on était champion du monde de la fleur, on n'en fait plus. Bah, on va faire des pépinières de fleurs ». Ça, c'est aussi intéressant avec dans l'objectif de vendre aux habitants des godets, les petits godets pour vos balcons, etc. à un euro, deux euros le godet pour pouvoir fleurir un balcon. C'est aussi important de vivre comme ça, de dire : « je vais mettre des fleurs sur mon balcon ou sur ma fenêtre », c'est intéressant. On n'est pas que pauvre et complètement noir, on peut très bien aussi dire : « j'ai ma fenêtre, tiens, j'ouvre, il y a les oiseaux là. Je vais ouvrir, je vais lui mettre un peu de lumière », comme dans « Mon oncle » de Jacques TATI. Là aussi, c'est pareil, c'est de la poésie aussi la fleur.

*Applaudissements*

**Rudolph GRANIER** : Nous votons contre. Les Vergers urbains nous ont malheureusement montré qu'en végétalisation urbaine, ce n'étaient pas les meilleurs. C'était même d'ailleurs plutôt insoutenable, donc on ne peut pas continuer sans remettre en question...

**Eric LEJOINDRE** : On ne va pas reprendre le débat, on avance.

## **SÉCURITÉ**

### **2021 DPSP 4 – Subventions (709 340 €), conventions et avenants aux conventions avec 26 associations dans le cadre de la politique parisienne de prévention de la délinquance et de la récidive**

**Rudolph GRANIER** : Je voulais ici souligner l'approximation de ce que vous appelez la prévention de la délinquance et de la récidive entre les TIG qui remplacent votre incurie au niveau de la propreté et, cher Christophe GIRARD, puisque vous évoquez l'agriculture, voici à nouveau les lapins et les moutons et consorts au jardin d'Éole. Évidemment, ce n'est pas de l'agriculture nourricière dans ce cas-là, je pense qu'on serait fâché avec beaucoup de monde autour de cette table.

Ça me permet par ailleurs d'évoquer encore une fois les jardins d'Éole dont les abords ne vont guère mieux, M. le Maire, du fait de votre décision et de celle de Mme HIDALGO à l'expulsion qui a amené le désarroi notamment chez votre voisin par la suite, M. DAGNAUD.

Je souhaite rappeler que nous n'avons toujours pas de réponse sur le devenir des CAARUD et les CSAPA que nous avons interrogés maintes et maintes fois et que nos craintes, partagées par de nombreux habitants du 18<sup>ème</sup> arrondissement commencent à enfler d'une façon qui à mon avis, va devenir ingérable pour vous.

Je voudrais également attirer votre attention, M. le Maire, sur aujourd'hui, le projet de loi de financement de la sécurité sociale puisque la République en marche a adopté en première lecture à l'Assemblée l'article 43 se faisant votre allié utile pour autoriser la consommation de drogues, purement et simplement. Par contre, M. le Maire, puisque c'est le PS, les écolos, les communistes en marche maintenant, j'attire également votre attention sur ce que vous avez considéré comme étant une victoire par M. le Premier ministre qui autorise le développement des salles de shoot sur tout le territoire, ce dernier a refusé une ouverture à Lille.

Donc, ne pensez pas que vous avez un blanc-seing avec la République en marche, ce sont des alliés somme toute assez faibles et par là, je pense qu'à mon avis, vous allez avoir beaucoup de désillusions sur la continuité de votre politique de consommation et d'accompagnement à se droguer dans Paris.

En conséquence de quoi, sur la DPSP n° 4 particulièrement, nous nous abstenons parce qu'il nous paraît important, maintenant que vous avez vidé les jardins d'Éole sur la voie publique, qu'il y a des animations, des choses comme ça qui puissent se dérouler, en tout cas, ça ne nous paraît toujours pas être la bonne réponse aux besoins des habitants de cette partie du 18<sup>ème</sup> arrondissement.

**Eric LEJOINDRE :** Je ne peux pas répondre à l'ensemble des éléments, simplement redire comme j'ai eu l'occasion de le dire souvent que j'ai tendance à essayer d'éviter d'opposer les habitants entre eux et les modes d'action entre eux. Je pense qu'une politique de prévention est indispensable, tout comme je pense que la présence de la police est indispensable, tout comme je pense que tout ça s'ajoute.

Puisque vous parlez des jardins d'Éole, je veux témoigner à la fois en tant que Maire du 18<sup>ème</sup> et en tant que père de famille dans ce quartier, de l'immense réussite qu'est cette ferme à Éole et il y a tous les jours, au moment où les moutons vont paître dans le jardin, y compris d'ailleurs les jours de semaine, une foule d'enfants qui suit ces moutons et qui bénéficie de l'atmosphère ainsi créée à Éole.

J'ajoute qu'Éole est aujourd'hui, un des parcs du 18<sup>ème</sup> – avec Chapelle charbon, pour parler des parcs de l'est, l'ouest n'a pas connu exactement la même problématique – qui est à tous égards les mieux fréquentés et les plus agréables. Je défie quiconque d'aller aujourd'hui à Éole et de ne pas y passer un bon moment.

Je pense que c'est dû notamment, à une politique que nous menons depuis un certain temps, alliant les politiques de prévention menées par Nicolas NORDMAN et Kévin HAVET dans le 18<sup>ème</sup>, des politiques de santé publique avec Mmes SOUYRIS et IKUESAN, des politiques en lien avec le développement local avec Mmes BOUX et AKKARI, qui nous permettent de faire en sorte que ces territoires, non seulement, soient vivables, mais mieux encore, soient agréables. Et je crois qu'il n'y a rien de pire de parler aussi mal ce qu'on connaît aussi mal. Donc, je vous invite à aller à Éole et à y prendre du bon temps.

Puis, comme vous avez essayé d'alimenter encore à nouveau les oppositions et les polémiques, vraiment, je n'ai pas du tout une vision aussi politicienne que vous de la question de la consommation de drogues. Mon sujet ce n'est pas de savoir PS, EELV, LREM que vous, vous vous imaginiez que tout ça se joue entre partis politiques, c'est bien votre droit, moi, je crois que tout ça se joue dans la réalité de la vie des gens.

Donc, je vous ré-indique à nouveau qu'il me semble qu'on peut créer un consensus dans l'idée que la ville de Zurich, la ville de Genève, la ville de Berne gèrent – peut-être encore mieux que n'importe quelle ville de France – la question de l'usage de drogues sur l'espace public et dans ces lieux. Je ne crois pas que la Suisse soit gouvernée par les communistes, les verts, les socialistes ou les LREM. Elle est peut-être gouvernée parfois par un peu plus de bon sens que ce qui nous arrive à nous de faire dans notre pays, notamment sur la question du lien aux addictions.

Donc, si vous voulez savoir quelle est mon inspiration en la matière, je vous invite à vous rendre à quai 9, à côté de la gare Cornavin à Genève, où j'ai la chance d'aller de temps en temps et constater ce que c'est qu'une vraie politique qui assume, pas qui cherche en permanence à polémiquer, pas qui cherche en permanence à opposer, mais qui cherche tout simplement à assumer. Je ne sais pas si vous connaissez une société humaine qui existe sans qu'elle ne comporte en son sein des marges, notamment des consommateurs de drogues. Mais je vous invite à faire un peu le tour d'Europe pour voir ce qui marche et ce qui ne marche pas. Et honnêtement, si vous revenez de ce tour d'Europe en disant que la situation la meilleure, c'est celle qui a été créée par les différentes strates de politique publique en France, on aura un désaccord profond. Je crois au contraire qu'il faut aller chercher, comme nous l'avons fait à Paris et comme nous allons continuer de le faire à Paris, des solutions là où elles marchent. En général, elles ne marchent pas quand l'objectif fixé est celui de créer du trouble ou de la polémique ; en général, elles marchent quand l'objectif fixé est celui de régler les problèmes. C'est ce que nous nous attachons à faire avec la Maire de Paris dans le 18<sup>ème</sup>. Au fond, c'est peut-être pour ça que depuis 20 ans, les Parisiens nous font confiance.

Voilà pourquoi je voterais cette délibération avec beaucoup d'enthousiasme.

## **MOBILITÉS**

### **021 DVD 95 – Plan Vélo. Approbation du plan d'actions 2021-2023 et demande des subventions correspondantes auprès de la RIF**

**Angélique MICHEL** : M. le Maire, M. DUPONT. Vous nous demandez d'approuver ce soir le plan d'action triennal 2021-2023 indispensable à la sollicitation de subventions de la Région Île-de-France si on a bien compris. Le dernier comité vélo a eu lieu le 7 avril dernier et le prochain aura lieu le 24 novembre. Autrement dit, vous nous demandez de voter avant même la tenue du prochain comité vélo qui porte sur des sujets quand même importants, je vous cite : le point d'avancement de la pérennisation des coronapistes du 18<sup>ème</sup>, la présentation du plan vélo et le déploiement des arceaux de stationnement.

Je rappelle aux Parisiens que le plan qui nous est proposé ce soir va coûter 250 millions d'euros aux contribuables sur la mandature et qu'il est bien normal que nous y apportions des modifications et qu'elles soient entendues. Je rappelle à ce propos que seulement huit habitants ont été tirés au sort pour se joindre au comité du 18<sup>ème</sup>, la représentativité des habitants nous paraît extrêmement faible au vu des enjeux et des désagréments que cela provoque dans notre Arrondissement.

Enfin, plusieurs associations très favorables au vélo vous ont fait parvenir par écrit des constats certes positifs, mais aussi négatifs avec des propositions d'améliorations. Notamment sur l'axe chapelle Marx Dormoy, les boulevards Barbès et Ornano et les avenues de Clichy Saint-Ouen ont-ils été pris en compte ? Vous allez certainement me répondre.

Je rappelle quand même que le premier plan vélo a été élaboré par Jean TIBERI en 1996. Je rappelle également que le plan vélo 20 152 020 a été voté à l'unanimité et à peine la moitié de ce plan a été réalisé. Vos retards d'investissements en font un échec total. Vous avez d'ailleurs profité de la crise du coronavirus pour mieux masquer vos manquements et vous nous avez imposé en pleine campagne municipale les coronapistes, de manière dictatoriale et improvisée.

Il est donc urgent que les coronapistes, laides, dangereuses et souvent mal aménagées cèdent la place à des aménagements pérennes, réfléchis et réalisés en concertation avec les mairies d'arrondissement.

De plus, les aménagements des pistes cyclables ne doivent pas se faire aux dépens des lignes de bus et notamment des couloirs réservés aux bus.

Enfin, les portes et les carrefours doivent être davantage sécurisés. Les aménagements doivent prendre le plus grand soin à respecter la place des piétons et particulièrement des personnes à mobilité réduite.

En matière de stationnement des vélos, nous déplorons l'échec esthétique des vélobox, qui enlaidissent l'espace public parisien et nous vous proposons de favoriser le stationnement de vélo dans les copropriétés, les parkings publics ou a minima dans des consignes à vélo respectant l'esthétique parisienne. Où en est-on ? Vous m'y répondrez peut-être également.

Enfin, je voudrais parler des incivilités des cyclistes et des utilisateurs de trottinette qui ont pris une ampleur inégalée au détriment des usagers de l'espace public et de la sécurité des Parisiens. Il convient quand même de faire respecter le Code de la route en chargeant peut-être la police municipale de réprimer les infractions commises par les cyclistes.

Je rappelle un triste constat : il y a eu 919 cyclistes blessés et 24 décédés en 2020, soit 35 % de plus que l'année dernière. Il faut dire que la voirie est dans un sale état et que le passage en force aux 30 km/h n'est peut-être pas la solution.

Vous comprendrez donc que toutes ces raisons nous obligent à voter contre ce plan d'action telle qu'il nous est proposé ce soir.

**Justine HENRY** : C'est un sujet sur lequel j'aime beaucoup intervenir depuis quelques mois, notamment parce que je suis moi-même cycliste et étais très attachée à Vélib' avant que ça ne devienne très compliqué de l'utiliser même si c'est de mieux en mieux. Le fait est que le plan qui nous est proposé a certains avantages et bonnes approches.

Je voulais appuyer sur plusieurs points. Notamment sur certains aménagements qui me semblent assez aberrants et là-dessus, je reviens sur ce qui a été vu avenue de Clichy Saint-Ouen. Le fait qu'il y ait des places de livraison et parfois même dans d'autres arrondissements, des places de parking pour les personnes à mobilité réduite qui se trouvent en plein milieu des voies vélo et des voies voiture sans qu'il n'y ait de passages piétons à proximité pour qu'elles puissent s'extraire de ces places me semble totalement aberrant, voire dangereux, pour les personnes qui pourraient être amenées à utiliser ces espaces.

On a à plusieurs endroits, sur les projets tels qu'ils sont présentés, des réductions des voies cyclables, ce qui ne permettra pas qu'elles absorbent le flux de vélo qui est attendu, notamment sur la portion de l'avenue de Clichy sur le projet qui nous est présenté actuellement.

Donc, je pense qu'il y a un manque de réflexion sur ces aspects-là et qu'on n'atteindra pas les objectifs fixés si on n'est pas un petit peu plus exigeant sur ces aménagements.

De plus, vous le mettez dans le rapport, la question de l'aménagement des carrefours est extrêmement importante puisque c'est là qu'il y a de nombreux tués. Effectivement, l'enjeu de la continuité des pistes est extrêmement important. Cependant, dans le document qui nous est annexé avec la liste des aménagements prévus et les budgets, il n'y a aucun carrefour. Donc, je ne sais pas sur quel budget sont pris les carrefours et si c'est prévu dans les rues, mais ça ne me semble pas suffisamment abouti puisque les aménagements de carrefours puissent être extrêmement chers. Je pense qu'il y a un vrai travail à mieux aboutir sur ce sujet.

Il y a le deuxième enjeu qui va avec cet aménagement des carrefours qui est la sécurité des cyclistes. J'en ai parlé aux carrefours, mais aussi le sujet des chutes. De nombreux habitants m'ont remonté être tombés assez simplement parce que leur vélo est monté sur la bordure qui sert de barrière entre l'espace voiture et l'espace vélo assez simplement parce que c'est recommandé par le SEREMA que les bordures soient chanfreinées côté piste, c'est-à-dire qu'elles ne soient pas à angle droit, mais qu'elles soient de biais, pour permettre à ce que le vélo, si jamais il rencontre cette bordure, ne soit pas arrêté et stoppé de manière nette.

Seulement, sur les projets que vous soumettez les images que l'on a des avenues de Saint-Ouen et de Clichy, ça ne semble pas être le cas. J'attire votre attention sur ce point et je rejoins ma collègue Angélique MICHEL, sur le fait de l'importance de faire cohabiter les différents modes de transport et de penser de l'intermodalité au centre de Paris, mais aussi à l'échelle du Grand Paris et ça me semble être aujourd'hui un peu absent.

Dernier point sur lequel je souhaite insister, le savoir-rouler, mais effectivement le respect du Code de la route. Vous le mettez très clairement dans le projet et ce que je trouve intéressant, c'est que vous parlez d'onde verte, pour limiter les flux et inciter les personnes à être dans une régularité de flux. C'est extrêmement important notamment pour les piétons. Donc, ça me semble être une très bonne approche et sur ce point vous avez mon soutien.

**Pierre-Yves BOURNAZEL** : Pour ma part, je voterai le plan vélo parce que je suis depuis de nombreuses années un soutien au développement massif du vélo qui est une réponse à un espace public plus apaisé et partagé. Maintenant, il faut évidemment tenir compte d'un certain nombre de demandes légitimes pour que cette espace publique soit apaisée et partagée. C'est l'éducation évidemment au savoir-rouler qui est la base de tout. C'est aussi la protection du piéton qui est le plus vulnérable dans l'espace public. Il y a beaucoup à faire et j'avais fait en 2019, une série de propositions à la Maire de Paris, qui reste d'actualité, pour le piéton. Il y a la question des pistes cyclables à l'échelle du Grand Paris, c'est-à-dire du Véloptain, c'est-à-dire comment ne pas faire de cassures, mais des continuités géographiques pour le développement du vélo à l'échelle du Grand Paris et de la Région Île-de-France.

Je reste persuadé qu'il faut développer les vélobox dans l'espace public, mais il faut qu'ils soient beaux et végétalisés, ça me paraît important, et sécurisés évidemment pour celles et ceux qui utilisent ces vélos.

Si on veut un espace public partagé et apaisé, il faut mettre toutes ces conditions sur la table et avoir une politique publique efficace, opérationnelle et concrète, mais il faut défendre le vélo parce que c'est l'avenir. C'est pas le vélo contre la voiture, ce n'est pas le vélo contre le piéton, ce n'est pas le vélo contre les transports en commun, c'est les vélos comme un outil complémentaire pour de nombreux Parisiens qui seront de plus en plus nombreux à rejoindre la pratique du vélo d'autant plus qu'ils sauront qu'ils seront en sécurité, qu'ils pourront apprendre aussi à utiliser le vélo et que les politiques de voirie et d'aménagement de l'espace public répondront à toutes les demandes que nous avons effectuées depuis de nombreuses années. Donc, c'est un oui convaincu pour que notre vélo ait toute sa place.

J'ajoute simplement que voter contre ce projet, c'est dommage. Il faut être constructif, faire des propositions. Bien sûr qu'il y a des choses à améliorer, mais on ne peut pas être contre ce développement du vélo parce que si on refuse la demande d'approbation de ce plan d'action, les demandes de subventions à la Région Île-de-France, on va faire reculer évidemment les aménagements et la place du vélo. Donc, là aussi, il y a une contradiction alors que je crois savoir que la présidente de Région est tout à fait disponible et disposée à aider les financements du développement du vélo comme elle le fait, semble-t-il, pour d'autres villes de la Région Île-de-France.

**Gérald BRIANT** : J'ai bien fait de venir ce soir, comme ça, j'ai pu apprécier le fait et savoir que Jean TIBERI était un précurseur du plan vélo. Je propose que peut-être, on a encore de la place sur quelques murs pour mettre une plaque, peut-être en hommage à... non, pas encore ? OK.

Juste pour dire, mais c'est plutôt une remarque du point de vue un peu d'équilibrage niveau parisien, je sais que ça va être aussi dit dans d'autres arrondissements, mais on voit ce qui est fait de façon très bien je pense, moi, pour l'utiliser souvent au centre de Paris, mais je crois qu'on a aussi à reprioriser les arrondissements populaires, singulièrement le 18<sup>ème</sup>, on est pour l'instant un peu en attente, on voit comment c'est bien rue de Rivoli ou dans d'autres coins devant la Mairie de Paris, etc. pour l'utiliser, mais c'est vrai qu'aujourd'hui, je trouve qu'il y a un retard. Donc, ça serait bien que cette priorité aussi soit signalée à l'étage au-dessus.

**Fanny BENARD** : Nous notons toutes et tous le développement important de ce qu'on appelle des mobilités douces, notamment du vélo, et ce notamment depuis l'année dernière et la pandémie, puisque beaucoup ont pris le chemin des pistes cyclables suite aux différents confinements et je fais partie de ces personnes qui se sont mises à faire du vélo tous les jours.

C'est une bonne nouvelle autant pour notre santé que pour notre environnement, mais nous notons toutes et tous ici la nécessaire évolution des équipements, que ce soit dans leur développement comme dans leur sécurisation, on a noté les pistes cyclables sécurisées, mais aussi les enjeux de stationnement pour les Parisiens et les Parisiennes de leur vélo.

C'est important de pouvoir partager avec les habitantes et les habitants sur ces évolutions de l'occupation de l'espace public et au-delà du comité vélo qui s'est tenu la dernière fois mois d'avril, qui se tiendra le 24 novembre et qui sera à partir de maintenant ouvert à toutes et à tous.

Il y a eu plusieurs réunions publiques menées par M. DUPONT, notamment sur la pérennisation des coronapistes, mais aussi des ateliers sur la mobilité qui ont lieu dans tous les conseils de quartier, que ce soit la dernière session des conseils de quartier qui ont lieu récemment, mais aussi la session précédente qui avait lieu trois mois avant et où M. DUPONT s'est rendu à chacun des conseils de quartier. Je le remercie et remercie aussi tous les élus thématiques qui sont venus répondre aux habitants et aux habitantes sur les différents quartiers pour pouvoir évaluer ensemble à la fois les aménagements temporaires, mais aussi imaginer les aménagements futurs, tant à nouveau sur les équipements, le stationnement que sur les pistes. Si aujourd'hui des plans sont proposés et M. DUPONT pourra le redire, ils pourront bien sûr être revus et réaménagés en fonction des retours de chacun dans les différentes réunions publiques à venir.

**Antoine DUPONT** : Je vais revenir sur d'abord sur le comité vélo. Dans la lignée de ce qu'a fait mon collègue, M. MENEDE, lors du précédent mandat, j'ai décidé d'accélérer la cadence du nombre des comités vélo, on l'a ouvert à tout le monde. D'ailleurs, je crois qu'on est le seul arrondissement à préparer les ordres du jour des comités vélo avec les associations.



Les associations elles-mêmes sont sollicitées par la Mairie centrale puisqu'il y a aussi un comité vélo central qui – préalablement à l'arrondissement – a accès à tous les projets d'aménagement qui transforment nos rues.

Par ailleurs, sur les projets structurants de notre Arrondissement, systématiquement, nous organisons des réunions publiques. On a eu deux sur l'avenue Clichy Saint-Ouen et il en sera de même pour l'aménagement du boulevard Ornano et à chaque fois, systématiquement, je donne aux associations en avance de phase les projets d'aménagement. Donc, il y a un lien extrêmement étroit entre les associations d'une part et la Mairie d'arrondissement.

Vous évoquiez la problématique de la voirie. Ça tombe bien puisque je l'ai dit la dernière fois, mais je vais le redire, on a lancé Mairie d'arrondissement un plan de reprise de nids de poule d'une dotation budgétaire sans précédent sur lequel on va communiquer dans les prochains jours puisque l'ensemble des travaux seront finalisés dans les prochaines semaines, ils ont d'ores et déjà commencé.

Vous évoquiez les 30 km/h. Je tiens quand même à rappeler une chose. Quand on roule à 30 km/h, la largeur nécessaire à un véhicule pour circuler est réduite par rapport à 50 km/h, ce qui augmente la sécurité des cyclistes et ce qui nous permet aussi d'augmenter le maillage des contresens cyclables dans notre Arrondissement.

Enfin, sur l'avenue de Clichy, vous parliez, Mme HENRY, des pincements. Je vous invite à prendre et je pense que vous l'avez déjà fait le boulevard Sébastopol où il y a aussi des pincements puisque de la même manière, se trouvent aussi des zones de livraison, en ce qu'on appelle en Lincoln, mais ces pincements-là permettent aussi de réduire la vitesse des vélos et donc, d'augmenter la sécurité des piétons sur les traversées piétonnes.

Enfin, le respect du Code de la route, ça sera évidemment une mission importante de la police municipale. Je tiens à noter qu'en 2020, 4 000 PV ont été dressés pour non-respect de code de la route par des cyclistes et c'était en sensible augmentation par rapport à 2019.

Enfin sur le stationnement vélo, vous le soulignez évidemment que c'est un des freins les plus importants. Je vous donne deux exemples, l'impasse Ramey où est en train de se construire un bâtiment de la Régie Immobilière de la Ville de Paris, on a travaillé avec mon collègue M. GONZALES à ce que l'ensemble du sous-sol qui était au préalable réservé à du stationnement véhicule soit dédié à du stationnement vélo, on va pouvoir y créer plusieurs dizaines de places de stationnement vélo sécurisé ouvert au public et c'est ce qu'il faut qu'on fasse de manière fine dans l'ensemble de l'arrondissement.

On va tout à l'heure évoquer le sujet projet logistique Ordener, je milite pour que dans ce projet, une part non négligeable de la surface soit dédiée aux stationnements vélo sécurisés ouverts au public.

Je reviendrais enfin sur un élément puisque vous disiez que le précédent plan vélo n'avait pas atteint ses objectifs, je vais rappeler quelques chiffres.

- 300 km de linéaires créés lors du précédent plan vélo,
- 37 000 places de stationnements créées,
- deux vélostations d'envergure gare de Lyon gare Montparnasse.

Je vais m'arrêter là.

On va dans le même sens, on accélère et d'ailleurs pour le 18<sup>ème</sup> – et je remercie mon collègue, M. BRIANT, de souligner ce point – je pense que le 18<sup>ème</sup> doit avoir toute sa place dans le plan vélo et rattraper son retard. Donc, on a les premiers aménagements qui démarrent :

- premiers travaux fins 2021, avenue Clichy, avenue de Saint-Ouen, boulevard Ornano dans la foulée,
- 2022, on démarre l'axe chapelle Marx Dormoy et
- 2023, on va et j'espère qu'on accélérera et qu'on le fera plutôt que ça parce qu'il y a une attente très forte de la part des habitants, on travaillera l'ensemble de l'axe Caulaincourt Damrémont qui vit aujourd'hui une congestion automobile et une pollution associée extrêmement importante.

Dans tous les cas, près de 6 000 km de linéaire vélo seront créés dans le 18<sup>ème</sup> sur cette mandature, du linéaire sécurisé, capacitaire et c'est ce qu'attendent les habitants.

**Eric LEJOINDRE :** Merci beaucoup à Antoine DUPONT et à toutes les intervenantes et intervenants pour ce débat utile.

Au fond, une ville, elle passe beaucoup de temps à s'adapter aux choix de ceux qui y habitent et très clairement aujourd'hui, les Parisiens et les Parisiennes ont choisi de faire des mobilités douces et du vélo un des modes de déplacement principal.

On est tous trop jeunes pour se rappeler ce qu'était le Paris d'avant la voiture, mais au moment où la voiture individuelle est arrivée à Paris, des modifications extrêmement sensibles de nos rues ont eu lieu. Fut un temps pas si lointain que ça, il n'y avait pas de voiture garée tout le long de Paris puisque les gens n'avaient de toute façon pas de voiture. On a tendance à oublier que nos villes, elles évoluent et elles vont continuer à évoluer. Imaginons ce que fut à l'époque l'arrivée de la voiture individuelle à Paris. Si on se projette dans les années 50, on n'y était pas ou très peu d'entre nous ou dans les années 60 du Paris d'avant la voiture individuelle massive, on se rend bien compte que le mouvement qu'on opère aujourd'hui, il est non seulement indispensable, mais légitime. D'ailleurs, il est salué internationalement puisque la Maire de Paris a été citée dans un récent article du Times – qui n'est pas le journal le plus gauchiste que la presse internationale ait créé – sur l'ampleur de la transition que nous avons opérée à Paris au sein de laquelle, bien sûr, la place des mobilités douces et du vélo est un des éléments importants, ce n'est pas le seul mais c'est un des éléments importants. Au fond, non seulement les Parisiens l'ont validé et confirmé aux précédentes élections, mais il suffit de regarder comment notre Ville est vue dans les autres pays du monde pour se rendre compte à quel point nous avons déjà rattrapé beaucoup de retard et bien sûr, nous allons continuer.

## **ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

**2021 DAE 97 – Conventions et subventions de fonctionnement (243 000 €) en faveur de 14 structures d'insertion par l'activité économique parisienne pour leur transition écologique.**

**2021 DAE 189 – Subventions (117 800 €) et conventions avec sept structures de l'insertion par l'activité économique.**

**Frédéric BADINA-SERPETTE :** Je voudrais revenir sur ces deux délibérations qui concernent l'IAE et d'ailleurs, la suivante celle de Mme BALAGE EL MARIKY aussi recouvre

ces éléments-là puisqu'en fait, on se retrouve à la croisée de développement économique de l'ESS et de l'alimentation durable.

Je voulais rappeler à quel point cette dimension insertion par l'activité économique, IAE, notamment dans le domaine de la transition écologique du réemploi et de l'économie circulaire est structurante à Paris et que nous la portons maintenant depuis longtemps dans le 18<sup>ème</sup>. On le sait, la crise économique que nous subissons depuis la pandémie d'une gravité sans précédent en 2020, l'INSEE nous parlait de 360 000 destructions d'emplois au niveau national et l'UNEDIC table à fin 2021, sur une destruction de 230 000 emplois si l'ensemble des régimes d'aide et d'accompagnement venaient à s'arrêter.

Cela montre une chose, c'est que plus que jamais, notre tissu économique à Paris est très dépendant des activités liées à la mondialisation, au tourisme, à la restauration, qui ont tous été très concernés par les confinements et les couvre-feux successifs.

On sait aussi que le nombre de bénéficiaires du RSA a explosé à Paris comme le nombre de chômeurs de catégorie A. Notre système économique est donc aujourd'hui trop fragile. Nous avons un enjeu majeur en termes d'emploi, notamment pour les publics les plus fragiles, ceux qui sont les plus éloignés de l'emploi, ceux qui ont du mal à se faire une place sur le marché du travail en période normale, tout particulièrement les jeunes, peu qualifiés, ceux qui sont moins diplômés, les personnes isolées, parfois à la rue, en situation de handicap, mais aussi des séniors qui se retrouvent sur le carreau après une carrière professionnelle souvent bien remplie et je pense que sur ces bancs, nous avons toutes et tous dans nos entourages proches ou moins proches des gens qui connaissent cette situation.

L'économie sociale et solidaire et l'insertion par l'activité économique, c'est une réponse à ces fragilités induites et aggravées par notre système économique. C'est pourquoi selon nous, le million d'euros que nous nous apprêtons à attribuer à ces structures à Paris est essentiel pour continuer le travail de consolidation du secteur que nous avons commencé déjà depuis maintenant une mandature avec la stratégie dont la Ville s'est dotée en la matière, notamment pour mieux armer les plus fragiles sur le marché de l'emploi.

Une des délibérations rappelle un chiffre assez important que je vous invite à retenir, c'est 66 % des personnes accompagnées dans un parcours IAE en 2019 ont eu une sortie de parcours positive vers un emploi. 2019, évidemment les chiffres concernant les dernières années sont moins significatifs compte tenu de la période que nous venons de subir, mais c'est bien un modèle alternatif à l'économie mondialisée qui doit nous permettre de construire une économie plus vertueuse, qui forme, qui accompagne, qui ne laisse pas sur le carreau, qui tient compte de toutes les fragilités. C'est ce que nous faisons dans le 18<sup>ème</sup> d'autant que notre écosystème ESS que nous connaissons bien est connu pour son dynamisme et sa résilience.

Je retiens enfin de ces délibérations que le réemploi à l'économie circulaire et le zéro déchet sont souvent au cœur des projets portés par les structures concernées, ce n'est pas qu'une tendance, c'est un mouvement de fond, la prise de conscience de la finitude de nos ressources comme la nécessité de réduire nos déchets, de réemployer nos biens du quotidien, donnent des idées pour entreprendre. Je m'en félicite, je pense qu'on peut tous s'en féliciter. Nous devons et nous allons continuer. Je laisserais bien sûr mes collègues concernés rentrer peut-être plus dans le détail et pourquoi pas, faire un focus sur les structures concernées par toutes ces délibérations.

**Émile MEUNIER** : Merci, M. BADINA-SERPETTE, pour cette explication complète de ce que c'est l'insertion par l'activité économique. Je vais peut-être vous l'illustrer de façon très concrète.

C'est par exemple, avec une des structures qui va recevoir une subvention, « Carton plein », c'est des personnes qui peuvent dormir à la rue et parce qu'ils ont été bien dirigés, on leur propose quelques heures de travail. Pourquoi quelques heures ? Parce que quand on a été désociabilisé longtemps, arriver sur un 35 heures, c'est très difficile à gérer. Donc, c'est quelques heures de travail dans un groupe, avec des accompagnateurs, peuvent progressivement se transformer en plus d'heures, puis en temps partiel, puis pourquoi pas, en temps plein.

La force de l'insertion par l'activité économique, c'est que vous avez toute une structure, une équipe qui s'occupe et qui fait du sur-mesure avec la personne. C'est-à-dire qui va l'accompagner dans son travail du quotidien, par exemple trier les cartons, puis les mettre à la déchetterie, les recycler, faire des livraisons, de déménagement de meubles, etc. La personne va être formée à ces métiers qui peuvent paraître anodins, mais qui demandent quand même certaines compétences, mais aussi va être accompagnée pour trouver un emploi par la suite : comment est-ce qu'on fait un CV ? Comment est-ce qu'on fait de l'informatique ? Comment est-ce qu'on peut arriver à avoir quelques notions de gestion, etc. Tout ça fait que, comme vous l'avez dit, lorsque la personne au bout du cursus est prête à trouver un emploi, 70 % – c'est quand même sept fois sur dix – trouvent un emploi durable. Donc, s'il y a bien un message que je voudrais faire passer ce soir, c'est qu'il y a peu d'argent public, à mon avis, qui est aussi bien investi que dans l'insertion par l'activité économique. Il y a des études qui l'ont démontré. Pour 1,50 € de subvention, vous avez 5 € de richesse créée sur un territoire. Je l'ai lu, je ne peux pas vous l'affirmer à 100 % ; ce qui est certain, c'est que chaque subvention donnée à une structure va rester sur le territoire, ça va permettre à une personne de s'épanouir, de retrouver un emploi, de retrouver une sociabilité aussi avec ses collègues. D'ailleurs, il y a même aussi des sorties prévues. Vous voyez, ça va plus loin que juste faire son boulot. Pour nous, c'est aussi très précieux parce que c'est des métiers qui vont nous servir – la collectivité – qui ont du sens. Je vais vous donner l'exemple de Halage ensuite, qui s'occupe, par exemple, des espaces verts. Ça va être les bacs, comment est-ce qu'on peut les entretenir ? Comment est-ce qu'on peut planter, etc. ? Tout ça permet d'embellir la ville. Vous avez vraiment ce qu'on peut appeler « un cercle vertueux ».

Ensuite, je vais passer rapidement sur les structures du 18<sup>ème</sup>.

Sur Carton Plein, ils vont faire l'activité que je vous ai décrite, ils vont la faire dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement et pour ça, on va leur accorder une subvention de 30 000 € – Carton Plein est dans le 18<sup>ème</sup> – et je vous le disais, c'est très concret, c'est 20 emplois à la clé, donc qui vont avoir lieu dans le 12<sup>ème</sup> sur la logistique du dernier kilomètre.

Études et chantiers : ils ont besoin d'un peu d'argent pour créer une recyclerie. Une recyclerie, c'est en gros une boutique où vous avez du matériel d'occasion autour du jardinage. Et si ça fonctionne – il n'y a pas de raison que ça ne fonctionne pas, mais il faut l'étudier avant –, on leur donne 15 000 € pour faire cette étude et derrière, c'est possiblement six emplois, et en plus qui vont sur des questions de nature en ville. Halage, dont je vous parlais à l'instant, l'étude est passionnante, vous savez, ce sont les terres de chantier qui sont souvent polluées, l'idée, c'est de les récupérer et de voir comment on peut faire des terres fertiles. Mais avant de pouvoir passer à l'échelle, comme on dit, il faut bien étudier, est-ce que c'est faisable ? À quelle quantité ? Selon quelles modalités de production, etc. Et ça, pour 20 000 €, vous avez une étude clef en main et à la suite, vous avez huit emplois qui vont profiter directement au territoire.

Et enfin, je terminerai très vite sur un Ares Services qu'on connaît bien ici puisqu'ils ont monté avec SEB une boutique de réparation du petit électroménager. Et ils sont en train de monter ce qu'on appelle « une ligne de lavage de consigne », et ces lignes de lavage de consigne, ça permet de faire du circuit court sur de la consigne. Je ne vais pas vous

expliquer comment ça fonctionne, c'est derrière pour 20 000 €, vous avez six emplois en insertion. Donc vraiment, moi, je peux vous dire que c'est une fierté de pouvoir être en charge de l'Économie sociale et solidaire dans cet arrondissement, Frédéric BADINA était avant moi, mais c'est vraiment un travail collectif. On sent que dans cet arrondissement, il y a une culture commune autour de l'ESS et à Paris aussi, je ne vois aucun frein. Et quand je rencontre des personnes de ces structures, on peut les aider, il peut y avoir un petit tracas administratif par ci, un petit truc par-là, mais toutes vous disent : « Merci, merci Paris ! Merci les équipes. Franchement, on fait du bon boulot et on se sent accompagné ». Je voulais vous remercier pour ça. Et vous demander évidemment de voter cette délibération.

## **ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE**

### **2021 DAE 97 – Conventions et subventions de fonctionnement (243 000 €) en faveur de 14 structures d'insertion par l'activité économique.**

**Thierry CAYET** : C'est pour parler d'associations, de structures qui travaillent sur la récupération, sur la remise en forme des produits et le recyclage. On s'aperçoit qu'à travers ce travail, elles travaillent sur la transition écologique, je vous demanderais de la voter en particulier. Elle contribue à lutter contre le réchauffement climatique puisqu'elle permet à différentes personnes d'acheter des choses réparées.

On s'aperçoit qu'aujourd'hui, ces produits sont ouverts à tous, non pas qu'aux quartiers populaires, mais à tous les quartiers, on voit toute la population qui a bien compris qu'on ne pouvait plus acheter éternellement du neuf et qu'on ne pouvait plus jeter pour acheter, mais bien acheter dans l'ancien, ce qui est réparé, entretenir. Donc, il nous faut vraiment des structures adaptées et elles font très bien leur travail. Je vous invite à aller vers ces structures, à les contacter, à acheter. Là aussi, c'est une manière de décroître un petit peu. On ne peut pas être toujours dans des achats qui vont vers une croissance effrénée dite croissance, mais c'est une mauvaise croissance, il faut aller vers une autre croissance ; décroître, c'est aussi acheter de l'ancien, de faire réparer, etc.

Donc, je vous invite à voter cette délibération.

**Émile MEUNIER** : C'est pour mettre la lumière sur deux projets dont on peut s'en réjouir fortement dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement. Donc, études et chantiers, c'est SoliCycle, c'est de la réparation de vélo que vous connaissez peut-être à la Goutte-d'Or, mais qui ont une nouvelle mission, c'est justement d'entretenir – on parlait du plan vélo à l'instant – ce sont ces expérimentations où on gare les vélos et ils ont en charge le marché de l'entretien et du « réparation » aussi. Ils ont besoin d'un petit coup de pouce pour se lancer et on va leur donner une subvention de 1 500 €, ce n'est pas grand-chose, mais ça va permettre de lancer l'activité.

Ensuite, une autre activité que j'aimerais souligner, c'est HAWA au féminin. Vous connaissez peut-être l'interdiction de gaspiller de la nourriture. Une loi est passée et on est obligé de donner les invendus alimentaires pour éviter de les jeter. On se rappelle tous des images où on mettait de la javel dans les poubelles, les supermarchés, c'était scandaleux. Sur ce modèle-là, on a passé la même loi pour le gaspillage vestimentaire, c'est-à-dire que les H&M et compagnie, plutôt que de détruire leurs stocks d'invendus, ils doivent le reverser à des associations. C'est tout récent, c'est une loi qui est passée il n'y a pas longtemps. HAWA au féminin s'est servi quelque part de cette nouveauté pour pouvoir créer une activité autour de la récupération d'invendus vestimentaires auprès des grandes surfaces. Cela peut profiter au plus grand nombre. Derrière c'est, je lis : « dix postes, potentiellement dix emplois qui vont

être ouverts », c'est exceptionnel, et pour une subvention de fonctionnement de seulement 22 300 €. Vous voyez l'effet de levier ?

Pour finir sur l'argument économique, je n'ai pas besoin de vous convaincre, mais ça vaut le coup de le dire quand même, c'est que l'argent qu'on met pour permettre à des gens d'avoir un emploi, comme on est un ancien département et qu'on doit reverser des minima sociaux, en fait, c'est de l'argent qu'on économise typiquement le RSA qu'on ne reverse plus. Donc, pour 2 000 € d'argent dépensé à l'année, pour mettre quelqu'un à l'emploi, derrière, on économise jusqu'à 8 000 €. C'est vraiment dans ces proportions, c'est presque miraculeux et qu'il faut vraiment le soutenir.

## **ALIMENTATION DURABLE**

**2021 DAE 195 – Conventions et subventions (543 000 €) à cinq structures favorisant l'installation, le développement et la structuration d'activités dédiées à l'agriculture et l'alimentation durables.**

**Mams YAFFA :** Nous sommes très favorables à cette proposition, notamment en termes d'alimentation durable, on parle de développement, notamment dans le quartier de la Goutte-d'Or, d'une structure qui accueillera une épicerie solidaire et cette proposition de Mme BALAGE EL MARIKY est tout à fait bienvenue en ces temps, en ces temps d'extrême précarité où, justement, les populations les plus démunies, que ce soit en matière de santé, d'énergie, de logement et autres. Et nous nous réjouissons que ce projet puisse leur apporter un peu de baume au cœur et fasse en sorte que leur pouvoir d'achat puisse augmenter puisqu'aujourd'hui, avec l'augmentation des prix du gaz, de l'essence et autres, nous en avons entièrement besoin.

**Léa BALAGE EL MARIKY :** Vous l'avez souligné, cette délibération porte le soutien à une structure qui relève de l'économie sociale et solidaire, mais comme M. MEUNIER vous a déjà fait un cours sur ce secteur économique, je ne vais pas rappeler ce dont il s'agit. Et donc, c'est une structure de l'ESS qui va proposer une épicerie pour permettre aux habitants et habitantes de la Goutte-d'Or d'avoir accès à une alimentation de qualité, d'avoir également accès à des activités, des ateliers sur l'alimentation. Et ça s'inscrit bien entendu dans une stratégie d'avoir des lieux d'accès à une alimentation de qualité de manière diversifiée dans l'ensemble des quartiers. Et nous portons avec M. ARNAUD l'ambition de pouvoir développer ces lieux dans tous les quartiers de l'arrondissement. Je vous remercie et donc, je vous invite bien entendu à voter pour cette délibération.

## PARTICIPATION CITOYENNE

**2021 DDCT 87 – Subventions (18 500 €) au titre de l’engagement citoyen et associatif à six associations.**

### PARCOURS D’ACCUEIL

**2021 DDCT 75 – Candidature Réseau EIF-FEL 3 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la Direction Générale des Étrangers en France.**

**Pierre-Yvain ARNAUD :** C’est une rapide intervention pour encourager cette initiative qui fait que la Mairie du 18<sup>ème</sup> va encourager et porter des projets l’apprentissage du français. Donc, vos questions de solidarité, j’ai régulièrement cette demande qui fait par de très nombreuses associations, de nombreux habitants pour mieux maîtriser le français. C’est le passeport, bien sûr, indispensable pour une vie dans notre territoire. Effectivement, le 18<sup>ème</sup> est largement en point de cette question-là, donc c’était pour vous dire aussi au passage – et mon collègue, Anzoumane SISSOKO va le faire bien mieux que moi – à quel point le 18<sup>ème</sup> est moteur sur ces questions-là. Donc, j’espère que nous aurons plein de projets qui vont être financés par la direction des étrangers, parce que le 18<sup>ème</sup>, justement, a su développer ce même territoire qui a développé depuis des années, qu’il y a une tradition, peut-on dire, de l’apprentissage du français, de nombreuses associations novatrices sur notamment des applications à des cours en direct, il y a plein de choses qui sont proposées dans l’arrondissement. On a une énorme demande, un énorme besoin de la question. Donc, je suis content que le 18<sup>ème</sup> s’investisse dessus.

Donc, j’espère que de nombreuses associations du 18<sup>ème</sup> vont avoir des financements de la part de l’État sur cette question-là.

**Anzoumane SISSOKO :** La question de ce réseau EIF-FEL, c’est la troisième fois que la Mairie de Paris demande ce fonds au niveau du ministère de l’Intérieur. C’est très important, en tout cas pour les associations du 18<sup>ème</sup>, de continuer à œuvrer dans ce sens parce que ça permet d’aider les primoarrivants à s’intégrer dans la population française et aussi dans le 18<sup>ème</sup>.

J’aimerais également mettre en avant la question de l’élargissement, parce que nous avons connu ça depuis 2016, ça a été renouvelé deux fois, une troisième fois ça serait quand même d’élargir à d’autres arrondissements qui ne l’ont pas connu. Ça sera peut-être le 10<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup>. En tout cas, pour 2022-2024, il est important que le Gouvernement ait aussi la question d’envoyer des migrants primoarrivants demandeurs d’Asile en province, notamment à Rennes, Dijon, Clermont-Ferrand, voire dans des villages. Il y aura d’autres structures au niveau national, qui vont faire la demande de ce fonds. C’est à nous d’être solidaires entre nous pour aider la Mairie de Paris à candidater et pour qu’ils puissent obtenir de nouvelles subventions. C’est nécessaire pour nous et pour les migrants de se former, surtout au niveau de la langue française.

## ACCÈS AUX DROITS

**2021 DDCT 62 – Convention d’objectifs avec l’association PIMMS de Paris et attribution d’une subvention (145 000 €) au titre de l’année 2022.**

## INCLUSION NUMÉRIQUE

**2021 DDCT 81 – Approbation de la convention de subvention au titre du dispositif « Conseiller Numérique France Service » avec la Caisse des Dépôts et Consignations.**

**Justine HENRY :** Je voulais intervenir sur cette délibération puisque le sujet d’inclusion numérique est important à mes yeux. C’est un moyen de lutter contre le non-recours aux droits et il faut savoir qu’en France, à peu près 30 % des personnes qui ont droit à des aides ne les réclament pas pour différentes raisons : une méconnaissance, des démarches administratives complexes. L’inclusion numérique est un moyen de lutter contre cela.

La Ville de Paris répond à un appel à manifestation de l’État via le plan de relance. Onze conseillers numériques vont être affectés dans différents arrondissements. Si j’ai bien compris, le 18<sup>ème</sup> arrondissement sera doublement pourvu par rapport à d’autres, puisque l’objectif est de placer ces personnes dans les quartiers Politique de la Ville là où les personnes sont en général les plus en demande d’aide sociale et d’accès à l’emploi. Je trouve donc que cette démarche est extrêmement bonne et suis ravie que le plan de relance puisse bénéficier notamment au 18<sup>ème</sup>.

Pour rappel, le plan de relance, ce sont 250 millions d’euros destinés à faciliter l’usage du numérique au quotidien pour de nombreux Français. L’objectif est d’accompagner près de 13 millions de personnes, auxquels sont couplés 240 millions d’euros pour poursuivre le plan France très haut débit, de manière à ce qu’une connexion Internet haut débit soit présente partout en France. Donc, ce sont de belles actions.

**Nadia BENAKLI :** Je me réjouis de ce dispositif. Quand on sait que le processus de dématérialisation des services publics avait été accentué, ou grandement ces dernières années et puis, surtout pendant le confinement doublement. Du coup, avec la limitation des déplacements et les contraintes dans les administrations, l’État va accélérer le passage en ligne des différents documents et démarches, une situation qui avait créé de fortes inégalités entre les personnes qui maîtrisent les outils informatiques et celles qui ont plus de difficultés. Ici, dans le 18<sup>ème</sup>, nous avons deux conseillers numériques qui sont arrivés la semaine dernière et un est partagé avec l’Espace parisien d’insertion Championnet. Il y a aussi trois autres conseillers numériques qui sont dédiés à trois associations dans le 18<sup>ème</sup>, la salle Saint-Bruno, à Laillé et puis le CASVP. C’est un dispositif utile lorsqu’on connaît bien la fracture numérique au sein de notre arrondissement. En revanche, c’est à nous de définir les actions et les orientations qui seront données à ces deux conseillers qui seront en Mairie. Les séniors, aujourd’hui, sont pour nous, en tout cas, des publics prioritaires pour lesquels nous souhaitons focaliser notre action dans un premier temps. Nous souhaitons en effet organiser, avec l’aide des conseillers numériques, des permanences donc à destination des séniors, et animées par les jeunes afin notamment de créer un lien intergénérationnel.

Les conseillers numériques feront notamment des permanences hors les murs puisque nous ciblons plusieurs quartiers et plusieurs publics. Après, ce dispositif va venir compléter et soulager les associations travaillant déjà sur l’inclusion numérique dans notre arrondissement. Sans ces associations, aucune action ne pourrait être menée à bien. Elles ont un rôle essentiel auprès des publics en situation de précarité numérique. Il est important



que nous reconnaissons leur travail et que nous les remercions pour celui-ci et que nous continuions à les soutenir et à travailler conjointement avec elles.

**Éric LEJOINDRE :** Nous en avons fini avec les délibérations et entamons une série de questions orales et de vœux. Nous allons pour la première fois procéder à une question orale qui n'est pas posée par un élu, mais conformément à l'article 33 de notre règlement par une structure.

## QUESTIONS ORALES

### **Q18202119 – Question orale posée par l'Association Sauve ton 18<sup>ème</sup> relative au projet de création d'un Espace de Logistique Urbaine de niveau 3 rues Ordener/Ruggieri/Championnet**

**Ludmilla CHALA :** Voilà maintenant trois semaines que notre association écrit et réécrit à la Mairie de Paris pour porter la voix de près de 8 000 signataires et leur refus de la plateforme logistique qui menace aujourd'hui les grandes carrières : sans réponse. Nous prendrons donc sur notre droit de réplique réglementaire pour affirmer l'intérêt collectif de notre quartier, non pour polémiquer, mais pour informer tous nos élus et habitants de ce qui se passe rues Ordener et Ruggieri.

Lors du dernier Conseil, M. BOURNAZEL a demandé très précisément deux choses. Tout d'abord, si le refus de la plateforme logistique qui nous inquiète était clair et définitif. Ensuite, si la révision du PLU de 2022 n'était pas le moyen de sauvegarder définitivement notre quartier de ce type de projet. Il n'a été clairement répondu à aucune de ces interrogations. Le refus semble provisoire et dans l'attente d'éléments techniques qui pourraient valider le projet ; quant à la modification du PLU et la sauvegarde pérenne de notre quartier, silence.

Nous informons donc, la situation du quartier est simple, vous parliez de dialogue compliqué, c'est un euphémisme. En fait de dialogue, la com de World Invest se résume aujourd'hui à celle de la peur : sa seule méthode, le passage en force. Vous devriez en avoir écho. La question est de savoir jusqu'où vous allez laisser faire. Quand allez-vous enfin protéger vos administrés ? World Invest et Corsalis occupent le terrain et semblent assurés de l'obtention d'un permis de construire. Quand vous y verra-t-on ? La question qui hante aujourd'hui l'esprit des habitants des grandes carrières est très simple : comment la création d'un espace de logistique urbaine de 2 500 m – au cœur d'un îlot d'habitations desservi par une ruelle pavée à sens unique est-elle possible ? Qu'est-ce qui rend possible un projet aussi absurde ? Car tous voient clairement l'évidence que la ruelle Ruggieri est inadaptée à recevoir le trafic incessant d'un entrepôt de 2 500 m – de l'e-commerce. Tous comprennent immédiatement qu'un tel projet créera de l'habitat indigne en sacrifiant à ce trafic la seule fenêtre dont disposent les ménages les plus modestes de rez-de-chaussée. Alors face à la nocivité évidente de ce projet, la question demeure : comment et pourquoi les habitants des grandes carrières en arrivent-ils aujourd'hui à vivre avec cette épée de Damoclès au-dessus de leur tête ? La réponse est simple, si un tel espace de logistique est possible, c'est parce que vous l'avez rendu possible en 2016, en modifiant le PLU de Paris pour favoriser la logistique urbaine. Tout part de là, c'est cette volonté de favoriser de façon complètement indéterminée l'e-commerce et sa logistique qui livre aujourd'hui les grandes carrières à la menace de ce méga entrepôt. Il faudrait quand même en informer les habitants. 2016 donc, la Mairie de Paris étant la définition des CINASPIC aux espaces de logistique urbaine jusqu'à 3 000 m<sup>2</sup>. Qu'est-ce que cela signifie ? Ça signifie, tout d'abord que ces espaces de logistique sont considérés comme des installations d'intérêt collectif et, comme tels, bénéficient d'un régime dérogatoire à certaines règles de constructibilité, quel que soit le zonage du PLU. Bref, cela signifie que la Mairie de Paris a fait le nécessaire pour favoriser

l'implantation massive des plateformes logistiques dans nos quartiers. Eh oui, merveilleux sur le papier, le projet qui menace aujourd'hui notre quartier est d'intérêt collectif. Et demain, Amazon portera une mission d'intérêt général. Cela signifie ensuite et surtout que nous ne sommes plus protégés de cette invasion des entrepôts de l'e-commerce par le zonage du PLU. Regardons le projet de World Invest et Corsalis. Normalement, nous devrions être protégés par le zonage de la rue Ordener en protection du commerce de proximité et de l'artisanat. Mais en tant qu'installation d'intérêt collectif, cette protection tombe. L'e-commerce peut se substituer aux commerces traditionnels, menacer le paysage de la rue et notre qualité de vie. Nous ne sommes plus protégés et les commerces de proximité non plus. Voilà donc ce qui a rendu possible le projet absurde qui nous menace :

- le détricotage de la protection du commerce de proximité au profit de l'e-commerce ;
- la substitution du développement économique à la qualité de vie des habitants.

M. CAYET évoquait très justement, lors de votre dernier Conseil – colis d'Amazon à l'appui – les impacts de l'e-commerce et de sa livraison, désertion du commerce de proximité et volume croissant des emballages, donc du déchet et de mettre Xavier BERTRAND à l'index. Problème, vous partagez la même inconséquence. La substitution de l'e-commerce au circuit court, l'accroissement des emballages, c'est votre majorité qui l'a encouragée en favorisant aveuglément l'implantation de ces entrepôts au cœur de nos habitations. C'est votre majorité qui a entériné les comportements de l'e-consommateur plutôt que de les interroger, car ne soyons pas naïfs, ces plateformes logistiques ne sont rien d'autre que des débouchés de l'e-commerce. Leur but ? Livrer toujours plus vite, supprimer toute distance, c'est-à-dire supprimer toute conscience du coût environnemental de chaque livraison. Tous ici peuvent relire le compte rendu du Conseil d'arrondissement qui s'est tenu ici même en juin 2016 pour ratifier la modification du PLU. La majorité se félicitait de ce modèle de logistique urbaine dont nous sommes aujourd'hui les paramètres négligeables. Le Groupe écologique s'en félicitait, parlant d'avancée indéniable. Notre Maire s'en félicitait et envoyait M. GONZALEZ à la chasse aux parkings pour créer des espaces de logistique, et pourquoi ? Parce que, je cite : « si on veut éviter des dizaines et des dizaines de camionnettes circulant dans tout Paris, il faut qu'il y ait des lieux de proximité pour les stocker ». On a tous bien entendu, des dizaines et dizaines de camionnettes. Il faudrait aujourd'hui les concentrer dans la ruelle Ruggieri pour livrer tout Paris sans perturber les arrondissements plus bourgeois. L'ironie de cette histoire, c'est que c'est au moment même où le stade Owens s'affranchissait de la bétonisation que vous ratifiez une nouvelle menace pour le quartier.

Pour conclure, votre PLU nous a mis dans une situation intenable. Sortez-nous-en.

**Éric LEJOINDRE :** Vous êtes peut-être allée au bout de votre question qui n'était pas du tout celle qui a été déposée, donc je vous laisse finir votre intervention.

**Intervenante :** Nous comprenons l'omission de la question du PLU lors du dernier Conseil d'arrondissement, nous comprenons que vous vouliez sauvegarder votre principe de la logistique urbaine malgré sa mise en accusation par le cas rue Ruggieri qui en marque exemplairement les limites. Notre question est donc : pouvons-nous sauver notre quartier sans toucher à votre principe ? Nous aimerions le savoir. Nous n'attendons qu'une chose, l'exercice plein et entier de vos mandats. Agissez, protégez vos citoyens, sauvegardez notre quartier. World Invest et Corsalis ont eu le culot de vous ignorer pendant six mois, ont-ils eu raison ou les habitants peuvent-ils encore compter sur vous ? Vous nous parliez des droits de la propriété, M. le Maire, alors nous vous répondons comme HUGO en 1832, « outrés par ces ignobles spéculateurs, une loi suffirait, qu'on la fasse ». S'il faut une règle, qu'on la fasse. Madrid l'a fait. Les riverains ont subi tellement de nuisances qu'elle a limité la superficie de chaque entrepôt à 350 m – et interdit ces installations auprès des immeubles

d'habitation, 350 m – hors îlots d'habitation à Madrid, 2 500 m<sup>2</sup>, oui, 2 500 m – au pied d'un immeuble d'habitation à Montmartre.

Si vous refusez de façon ferme et définitive ce projet, dites-le et bloquez-le, informez-nous, recevez-nous, battez-vous pour sauvegarder le quartier des grandes carrières de cette mascarade de projets logistiques.

**Éric LEJOINDRE** : L'importance de votre intervention va m'engager à essayer de répondre plus rapidement.

D'abord, nous sommes favorables à la logistique urbaine, pourquoi ? Pas parce que nous sommes favorables au e-commerce, parce que les Parisiennes et les Parisiens sont de très gros utilisateurs du e-commerce. Ce n'est pas nous qui le souhaitons. Si les Parisiennes et les Parisiens arrêtent d'acheter en ligne et retournent acheter dans les commerces, je serais le premier à les saluer. D'ailleurs, nous menons, notamment dans le 18<sup>ème</sup> depuis de longues années, d'abord à l'initiative de Mme GABELOTAUD, puis maintenant de M. DAVIAUD, une politique extrêmement active de réintroduction du commerce de proximité dans nos rues. Mais de la même façon que ce n'est pas nous qui décidons comment les Parisiens se déplacent, ce n'est ni nous ni vous d'ailleurs, qui allons décider comment les Parisiens consomment. La réalité d'aujourd'hui, n'importe qui, qui se balade dans n'importe quel quartier de Paris, bourgeois ou moins bourgeois, constate l'importance de l'enjeu de la logistique urbaine de proximité. D'ailleurs, dans votre quartier même, il suffit de constater le nombre d'énormes camions qui se déplacent avec des tout petits chargements pour considérer que la situation actuelle n'est pas favorable. Donc, très clairement, et je le redis clairement, je suis et je crois que je peux dire, nous sommes favorables à organiser les choses. En gros, on est défavorable au laisser-faire, on est pour l'organisation. Si un jour les Parisiennes et les Parisiens arrêtaient de consommer en ligne, tout ça changerait. Enfin, cela dit, qui consomme en ligne ou qui ne consomme pas en ligne ? En réalité, ils se sont livrés. Et que vous alliez faire vos courses au Monoprix ou sur Amazon, vous vous faites livrer. D'ailleurs, plus nous allons pousser les Parisiens à abandonner leur voiture individuelle, plus ils se feront livrer parce que vous allez pouvoir aller dans un commerce de proximité acheter un lit, vous n'allez pas le ramener sur votre dos. Donc, soyons très clairs, la logistique urbaine de proximité, la logistique du dernier kilomètre, comme elle se développe dans de nombreux quartiers du 18<sup>ème</sup> est une nécessité. Est-ce qu'on préférerait que ça se passe autrement ? Sûrement, mais ce n'est pas nous qui décidons des contraintes à l'intérieur desquelles nous nous exprimons.

Honnêtement, c'est quand même un petit peu gros de laisser imaginer que c'est la Mairie qui décide de comment les gens consomment. Si les Mairies ou le Gouvernement décidaient comment les gens vont consommer, ça se ferait d'ailleurs peut-être un petit peu différemment, mais ce n'est pas nous qui allons en décider. Ayant évacué la question de principe, mais vous l'avez posée, donc j'y réponds, l'organisation de la Logistique du dernier kilomètre ne détruit pas les quartiers, elle les protège. Si vous considérez que la situation actuelle dans la façon dans laquelle les livraisons se feront est optimale, je vous invite à vous déplacer un petit peu partout – d'ailleurs, pas que dans le 18<sup>ème</sup>, dans n'importe quel quartier – pour considérer que ce n'est pas la situation la meilleure. Mais je reviens en ayant évacué donc la question de principe au sujet, puisque vous m'accusez d'une façon un petit peu véhémente, pas forcément d'une bonne foi absolue de ne pas avoir répondu à cette question-là. D'abord, je me suis exprimé après MM. DUPONT et GONZALEZ sur cette question. C'est vrai que j'évite plutôt de le faire dans une certaine presse parce que je constate à quel point les propos qu'on peut y tenir n'y sont pas respectueux de ce qu'on a dit. Mais je l'ai fait en Conseil d'arrondissement, nous avons rappelé l'histoire de ce projet, de façon tout à fait claire, constatant l'absence de concertation dans le quartier de la part du propriétaire des murs et de l'animateur de ce projet. Nous avons constaté le fait que le propriétaire du local avait informé la copropriété et fait voter à la majorité de l'AG sa capacité

à déposer un permis de construire. Nous avons constaté – et moi-même directement – les oppositions croissantes et vives et d'ailleurs légitimes sur ce projet de la part d'un grand nombre d'habitants. Nous avons d'ailleurs nous-mêmes proposé une médiation par le biais d'une réunion publique qui se tenait le 31 août, qui a permis d'obtenir que Corsalis puisse réaliser à ses frais une étude d'impact.

Pour autant, et comme je l'ai dit de façon tout à fait claire et je ne sais pas comment j'aurais pu le dire de façon encore plus claire, nous avons considéré que nous n'avions pas de moyens d'obtenir des résultats dans le délai d'instruction du permis de construire qui s'achevait le 1<sup>er</sup> octobre. Nous n'avions donc pas de visibilité sur les potentielles nuisances de ce projet. Et donc, j'ai rendu un avis défavorable – je l'avais dit clairement – à ce projet le 20 septembre, et cet avis défavorable de la Mairie du 18<sup>ème</sup> a été suivi par un refus du permis de construire le 24 septembre par la Mairie de Paris. Voilà où nous en sommes. Mais j'ai dit aussi parce que j'aime bien dire la vérité aux gens et je n'aime pas me prévaloir de pouvoirs que je n'aurai pas, que la Ville de Paris – évidemment, la Mairie d'arrondissement moins encore – n'est effectivement pas propriétaire de ce local qui est une propriété privée. Et dans le régime de la propriété privée en France, ce ne sont pas les élus, aussi volontaires soient-ils, qui peuvent décider à la place des propriétaires ce qu'ils peuvent faire. Et d'ailleurs, vous l'avez vous-même très bien dit puisque vous appeliez au vote d'une loi qui n'est – vous en conviendrez – pas complètement la compétence d'un Conseil d'arrondissement, ni même du Conseil de Paris. Si le Parlement vote une loi qui permet aux élus locaux d'avoir une influence plus grande sur l'avenir de tel ou tel projet ou de telle ou telle propriété privée, je n'y serais que très favorable. Je remarque que c'est une loi qui avait été en réalité votée sous une forme un peu différente dans les années 90, d'ailleurs à l'initiative d'un député du 18<sup>ème</sup> de l'époque qui s'appelait Daniel VAILLANT. Cette loi prévoyait que les élus locaux puissent avoir un mot plus direct à dire quant à la destination notamment des locaux commerciaux.

Présentée par un certain nombre de parlementaires au Conseil constitutionnel, cette loi a été invalidée par le Conseil constitutionnel au motif de la protection de la propriété individuelle qui, en France, est un principe constitutionnel hyper puissant. Je ne peux pas oublier le fait que ce n'est pas moi – ni moi personnellement – ni nous-mêmes autour de la table, qui sommes propriétaires de cet espace et donc qui pourrions décider de ce qu'il y sera fait. Cela dit, nous sommes garants dans les limites du droit, de ce que nous considérons être l'intérêt général. Voilà pourquoi il est tout à fait normal que nous puissions continuer à donner notre avis et à essayer de travailler, notamment avec les propriétaires, pour veiller à ce qu'aucun projet qui nous apparaîtrait contraire à l'intérêt général ne puisse être réalisé à cet endroit d'ailleurs, comme à aucun autre endroit du 18<sup>ème</sup>. D'ailleurs, la Ville de Paris travaille à une charte, je crois qu'il y en a une qui a été adoptée au niveau de la Métropole du Grand Paris, il y a une charte parisienne cette année, ou plutôt l'année prochaine, vu le temps qu'il faut pour faire ces éléments, pour limiter au maximum la capacité de ces projets à avoir un impact négatif sur les quartiers.

Alors, je pourrais dire – pour vous faire plaisir – « oui, bien sûr, je m'opposerais à tout et j'empêcherai un projet légal de se réaliser ». Je pourrais le dire, ça vous fera peut-être plaisir, mais ce ne serait pas vrai. Je n'aime pas dire des choses qui ne sont pas vraies. J'aime bien dire la vérité aux gens et j'aime bien constater ce qu'il m'est possible de faire, et ce qu'il ne m'est pas possible de faire. Ce local n'est pas à vendre. Il n'appartient pas à la Ville de Paris. Il appartient à un investisseur qui y a des droits. Nous, nous serons garants au maximum de ce que nous pourrions faire, comme nous l'avons fait sur le précédent permis de construire, de la dimension d'intérêt général du projet, en travaillant bien sûr sur les conséquences qu'un tel projet pourrait avoir sur l'ensemble du quartier. Vous avez parlé des nuisances, du trafic routier, de la sécurité routière, du dimensionnement de la voirie, des conditions d'exploitation. Évidemment, tout ça fait partie des sujets sur lesquels nous serons amenés au fur et à mesure que le projet avance – ou pas d'ailleurs, parce qu'honnêtement

peut-être qu'il ne va pas avancer non plus – avec l'actuel propriétaire. Mais comme je n'ai pas l'habitude de dire autre chose que la vérité, j'éviterais de prendre des engagements que je ne pourrais pas tenir.

J'en resterais à ce que j'ai dit malheureusement au précédent Conseil d'arrondissement et que je répète ici, que nous ferons dans le cadre des compétences qui nous ont été confiées par les habitants du 18<sup>ème</sup> et par la loi, le maximum de ce que nous pourrons faire sur ce projet comme d'ailleurs sur beaucoup d'autres projets. Mais vous ne m'entendrez pas prendre des engagements que je ne pourrai pas tenir parce que c'est comme ça qu'on rompt la confiance entre les habitants et leurs élus. Cette confiance entre les habitants et les élus, j'y tiens, mais soyez absolument convaincue que nous ferons tout ce que nous pourrons dans le cadre, encore une fois, de ce que nous avons le droit de faire pour veiller à ce qu'aucun projet qui nuise au quartier ne se réalise – d'ailleurs pas qu'à cet endroit en réalité – dans l'ensemble des rues du 18<sup>ème</sup> parce que c'est important pour nous. Si un jour, le législateur consent à modifier les périmètres dans lesquels les élus locaux interviennent sur ces sujets, croyez-moi que nous nous saisisons absolument de l'ensemble des nouvelles modalités d'intervention qui nous seront permises. Pour le moment, nous ne les avons pas et ce serait faux de dire que nous les avons. Donc, nous allons continuer dans le cadre de nos compétences avec Mario, avec Antoine, avec l'ensemble des élus du 18<sup>ème</sup>, avec bien sûr la Ville de Paris à faire le maximum de ce que nous pourrons pour éviter un projet qui ne sera pas dans l'intérêt général. Ayant bien dit encore une fois que je mets à part la question de la logistique en général et la question du local concerné. Voilà ce que je voulais vous répondre à ce stade. Je vous remercie d'avoir posé cette question et vous assurer que nous allons continuer à regarder ce sujet avec beaucoup d'attention.

**Q18202121 – Question orale déposée par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relative à la circulation des véhicules de secours et de sécurité.**

**Christian HONORÉ :** Qu'il soit bien clair que nous ne sommes pas pour le tout voiture parce que je craignais que l'on en fasse la remarque. Nous sommes pour le partage de l'espace public, piétons, voitures, vélos. Or, il apparaît et nous le voyons bien que parfois, les véhicules de secours, de protection et de sécurité sont entravés dans leur circulation pour arriver à destination, soit lorsqu'il s'agit d'un accident, soit lorsqu'il s'agit de porter secours.

Donc, la question que nous vous posons, M. le Maire, c'est de savoir si vous avez pris des attaches, que vous prenez systématiquement des attaches avec les services de secours et de sécurité dans le cadre de chaque projet de réaménagement de la voirie. Quelles sont les contraintes et les difficultés qu'ils ont pu observer et les demandes exprimées pour faciliter leur circulation dans Paris ?

**Éric LEJOINDRE :** La réponse est oui, mais elle va être développée par M. DUPONT.

**Antoine DUPONT :** Il y a trois catégories différentes de voies parisiennes, il y a :

- les axes de droit commun qui sont uniquement la compétence de la Ville ;
- les axes de la compétence de la Ville avec une obligation de consultation de la préfecture de police ;
- et les axes qui sont la pleine compétence de la préfecture de police.

Donc, en fonction du type et du projet d'aménagement et du type de voies, à chaque fois, la préfecture de police, la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la Ville de Paris ont défini ensemble un circuit de consultation, et ce circuit de consultation là, il a été révisé en 2021. Donc, c'est bien que vous puissiez poser la question ce soir. La Brigade des sapeurs-

pompiers de Paris a par ailleurs édité un guide de préconisations en 2021 à l'attention de la Ville pour ses aménagements. La Direction de la Voirie et des Déplacements (DVD) suit les préconisations et envoie ses projets d'aménagement à la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris ainsi qu'à la préfecture de police dès que c'est nécessaire, donc en fonction des trois catégories que je vous ai citées précédemment. Les services de la police, la préfecture de police et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris ne sont donc pas systématiquement sollicités, ce qui était le sens de votre question. Mais dans tous les cas, nous prenons en compte les préconisations du fameux guide qui nous a été adressé par ces deux entités. Dans le cas où la consultation de la préfecture de police et de la Brigade des sapeurs-pompiers n'est pas obligatoire, mais que l'impact de l'aménagement est important, par exemple, sur les grandes avenues, avec le Plan vélo et les aménagements qu'on va faire, la pratique qu'on a, nous, à la Ville de Paris, reste quand même de consulter à chaque fois ces deux entités.

Par ailleurs, et c'est aussi un peu ce qui est sous-jacent dans votre question, c'est sur la pérennisation des coronapistes qui engendre de fait une réduction de la place des véhicules circulant. Il est demandé par la préfecture de police et la Brigade des sapeurs-pompiers que les véhicules de secours, dans leurs interventions, puissent emprunter les pistes cyclables pour à la fois avoir un accès direct si nécessaire aux pieds d'immeubles, mais aussi pour gagner du temps dans leurs interventions. Et c'est pour ça, notamment, que les pistes cyclables bidirectionnelles que nous faisons font 4 m de large. Et vous pouvez voir par ailleurs sur des aménagements qui ont d'ores et déjà été faits, par exemple, je prends Boulevard de Sébastopol qui est un aménagement qui ressemble à celui qu'on va faire avenue de Clichy avenue de Saint-Ouen, des véhicules de secours empruntent la piste cyclable. D'ailleurs, les cyclistes souvent se mettent de côté et ça se passe plutôt bien.

Pour conclure, nous sollicitons quasiment systématiquement la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris et la préfecture de police dans le cadre des aménagements. Quand ce n'est pas nécessaire, nous prenons en compte les préconisations fournies dans le cadre des guides qu'ils ont écrits à destination de la Ville.

#### **Q18202122 – Question orale déposée par les élus du Groupe Indépendants et Progressistes relative aux travaux de réfection de la station de métro des Abbesses**

**Pierre-Yves BOURNAZEL :** Des travaux de réfection de la station de métro Abbesses sont en cours à l'initiative de la RATP. Il s'agit de travaux de remise en peinture des sorties de métro avec un décapage suivi d'une phase de peinture des parties métalliques. Dans ce cadre, la RATP a obtenu l'autorisation de la Ville de Paris afin de réaliser des travaux de nuit, en l'occurrence les travaux de décapage, afin de ne pas fermer la station en journée. Une affiche à destination des riverains et communiquée la veille du début du chantier indiquait que les travaux de nuit s'étaleraient du 20 septembre au 15 octobre, entre 23 h le soir et 4h30 du matin. Je précise que les travaux ont commencé avant le 20 septembre, c'est-à-dire que les gens ont entendu les travaux avant d'être informés du commencement des travaux officiellement. Des centaines de riverains ont ainsi été impactés, dont des familles avec enfants, par un bruit nocturne insupportable les privant malheureusement de sommeil. Il ne s'agissait pas en effet de faibles nuisances ; face à cette situation, certains ont été contraints de trouver des solutions d'hébergement chez des proches ou à l'hôtel. Par ailleurs, la durée initialement prévue jusqu'au 15 octobre n'a pas été respectée puisque les travaux nocturnes se sont poursuivis au-delà.

Tout indique par ailleurs que de nouvelles nuisances nocturnes sont encore en cours puisqu'on est au moment du démontage de l'échafaudage. M. le Maire, vous comprendrez donc que les riverains ont été exaspérés par cette situation. Pendant un mois et demi, ils

n'ont pas pu fermer pour certains d'entre eux, l'œil de la nuit, et ont vécu un véritable calvaire.

Compte tenu du non-respect des engagements de durée communiquée aux riverains, quelles mesures comptez-vous prendre ? Et comment la Ville de Paris en lien avec la RATP peut-elle participer à une forme d'indemnisation de ces riverains ?

**Antoine DUPONT** : Je ne sais pas et pourtant, je suis régulièrement sollicité pour ce type de sujet mais dans le cadre de ce chantier, je tiens à dire que je n'ai jamais été sollicité par les riverains. Alors peut-être que la RATP l'a été directement, en tout cas, je n'en avais pas connaissance.

Donc, l'intervention réalisée par la RATP est une opération de réfection de l'entrée de la station de métro, qui est une entrée Hector GUIMARD, qui fait la fierté du quartier. Cette intervention a été demandée de longue date par les riverains. Effectivement, elle a pris du retard. Elle est plus longue que prévu initialement, car elle nécessitait un décapage complet de l'ancienne peinture pour une parfaite reprise de la protection de la métallerie. S'agissant des dernières interventions à réaliser pour cette réfection, les derniers éléments de verrière seront posés ce soir. Donc, cette nuit, c'est la dernière intervention pour ce chantier. Il n'y aura pas de nuisance pour ce chantier et s'ensuivra un démontage de l'échafaudage qui aura lieu également de nuit et qui, a priori, ne générera pas de nuisances complémentaires. Consciente des potentielles gênes liées aux opérations de nuit, la RATP s'organise, compte tenu des éléments que vous avez évoqués et à la demande de la Mairie du 18<sup>ème</sup> de limiter au strict nécessaire les prochaines nuisances.

Dans le cas de la station Abbesses, vous l'avez évoqué, qui possède un accès unique, la marge de manœuvre est très limitée pour ce type de travaux, car il aurait fallu fermer l'entrée du métro. À noter que ce type d'intervention spécifique n'a lieu que tous les dix ans. Entre-temps, les prochains travaux qui pourraient avoir lieu sont uniquement les travaux de peinture et il n'y aura pas de nuisances complémentaires. Donc, dans le cadre de ce chantier, nous avons pris attache avec la RATP et notamment parce que va bientôt se tenir le marché de Noël du quartier Montmartre. Nous avons mis en lien l'Association des commerçants de Montmartre et la RATP afin que l'ensemble des éléments de travaux soit démonté le plus rapidement possible pour que la bonne tenue du marché soit de mise.

Après, pour répondre spécifiquement à votre question, il n'y a pas de mesures spécifiques. En tout cas, je n'ai pas mis en place de mesures spécifiques et je veux la transparence. Maintenant que j'ai conscience de cette problématique, je ferai en sorte que si d'aventure, d'autres chantiers de ce type ont lieu dans l'arrondissement, j'aurais un avis un peu plus tranché sur le calendrier et sur les mesures à prendre. En tout cas, je tiens à le répéter, je n'ai pas été sollicité par les riverains et souvent pour des chantiers, je vous assure que ma boîte mail, parfois, explose.

**Éric LEJOINDRE** : C'est vrai qu'assez peu de stations de métro comportent autant de contraintes que celles des Abbesses. D'ailleurs, on s'était beaucoup mobilisés pour obtenir sa réfection. Qui dit réfection, qui dit refus – il est partagé par tous les élus autour de cette table de voir cette station de métro fermer, parce que si on ferme la station métro Abbesses, il n'y a plus rien du tout comme transports en commun à ce moment-là – dit nécessité d'un chantier nocturne. C'est un peu imparable, si on veut faire la réfection et si on ne veut pas fermer, de fait, il ne reste plus que cette option-là.

Je tire deux leçons de ce chantier. La première, c'est que n'est pas complètement Christo qui veut et que la réalité, c'est que ça a quand même mis en valeur ce qui était un emballage et ce qui était un chantier bien tenu. Cela dit, quand même beaucoup moins bon que ce qui a pu être réalisé par Christo. Le deuxième élément surtout, c'est que j'espère que l'état dans

lequel nous allons retrouver la sortie Hector Guimard ou l'entrée Guimard des Abbesses sera respectée sur un temps assez long et notamment, pour ne pas se retrouver avec des centaines d'autocollants, notamment dans le cadre des campagnes politiques qui vont se réaliser dans les semaines qui viennent et qu'on ne va pas se retrouver avec des autocollants criards collés tout autour de la station ou, pire encore, d'affichage sauvage. Et qu'on ne va pas se retrouver avec des tags de tout type sur cet endroit parce que je crois qu'on va retrouver cette entrée Guimard dans un état merveilleux et qui va contribuer à révéler une des parts de la beauté de cette station de métro.

## VŒUX

### **V18202157 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif à la fermeture du Centre des impôts Boucry**

**Danièle PREMEL** : On connaît ces longues files d'attente sous la pluie et dans le froid de nos concitoyens dans la rue des Fillettes. Ce n'est ni une distribution de colis alimentaires ni la soupe populaire. Non, c'est une file d'attente pour notre service public du Centre des impôts de la rue Boucry.

Rappelons-nous que la logique historique de ce service public était de répondre aux besoins de la population. Cette logique a été remplacée aujourd'hui par une logique financière, comptable inacceptable, tant pour les élus locaux que pour la population qu'il représente. Logique qui porte le projet de fermeture du Centre des impôts de Boucry en 2022, comme neuf autres centres dans Paris dans les années à venir. Logique aussi qui a déjà été mise en œuvre dans ce quartier :

- la fermeture en 2006 du Commissariat, rue Queneau, et la dégradation conséquente de la sécurité dans le quartier ;
- la fermeture du centre de la CPAM, situé au 15 rue des Fillettes, contribuant au recul de la qualité de l'accessibilité des habitants de ce quartier aux services publics de santé ;
- la fermeture en 2016 du bureau de poste, rue Tristan-Tzara, qui signe là, la relégation de ce quartier.

Logique aussi, qui est un reniement de la parole de la signature de l'État, celle-ci avait signé et a signé avec la Ville un contrat de ville, dans lequel il s'engageait pour ce quartier à garantir l'accès au droit pour tous comme levier de citoyenneté, à renforcer la médiation d'accès aux services publics et à faciliter les démarches administratives. Ceux qui connaissent ce quartier savent que ce territoire est marqué par la fracture numérique et que les habitants ont légitimement besoin d'une aide de proximité et d'un accueil humain. Alors, je ne reviendrais pas sur ce que Mme HENRY a dit et a évoqué par rapport au numérique. Effectivement, il y aura des aides, mais ça ne remplacera jamais l'accueil d'un service public.

D'autre part, je ne peux pas oublier qu'au-delà de l'impact sur les populations, le Trésor public a supprimé 65 000 postes depuis 2002, ayant pour conséquence une dégradation des conditions de travail des salariés et la difficulté d'exercer leur mission de service public.

Pour toutes ces raisons, le groupe PCF et Génération vous propose d'adopter ce vœu :

- que la Maire de Paris demande à l'État signataire du contrat de Ville de faire une démarche commune auprès de la Direction générale des finances publiques pour préserver le Centre des impôts Boucry ;



- que le Maire du 18<sup>ème</sup> intervienne auprès du Centre des impôts de Boucry pour envisager ensemble les conditions d'attente correctes et dignes dans la rue, avec surtout cette période d'hiver qui arrive.

**Gérald BRIANT** : Nous avons depuis rencontré avec M. le Maire du 18<sup>ème</sup> arrondissement, l'intersyndicale, cette semaine. Nous leur avons dit ce que nous voulions faire, de quoi allait être l'avis du Conseil d'arrondissement. On a des personnels qui sont très déterminés, qui sont surtout soucieux que la continuité du service public ait lieu dans ce territoire. Un territoire qui est un peu, malheureusement abandonné parce que quand on fait la somme des services publics qui ont disparu, on trouve que l'addition est lourde et qu'il faut à tout prix essayer de préserver.

Nous leur avons proposé plusieurs choses qui sont d'abord de dire que nous étions à la disposition des impôts comprenant manifestement que comme c'est un terrain et un immeuble qui n'appartient pas au domaine, on pouvait, nous, se mettre en situation de les aider à trouver un lieu pour qu'il y ait la continuité du service public, sachant qu'en plus, dans ce quartier de Paris, on va avoir beaucoup plus de personnes. On va avoir une modification de la population et en augmentant les choses, le besoin va aller en augmentant. Donc, on a dit notre disponibilité et M. le Maire du 18<sup>ème</sup> va s'adresser un peu officiellement à la direction des impôts pour pouvoir dire notre disponibilité, pour pouvoir trouver ce lieu et qu'au niveau de la Ville, ça soit fait. Puis, nous avons aussi dit que les conditions dans lesquelles aujourd'hui se fait l'accueil ne sont plus possibles. Vous l'avez dit, c'est scandaleux. C'est d'autant plus scandaleux que depuis le Covid, on aurait pu dire : « Oui, évidemment, le fait qu'on soit obligé de faire des queues dehors », beaucoup de monde l'a fait. Sauf qu'aujourd'hui, vous voyez ce qui s'est passé pour la vaccination à la Mairie du 18<sup>ème</sup>, comment aujourd'hui on s'organise pour accueillir le CASEP qui est en travaux. Vous voyez des possibilités qui sont faites. Non, là-bas, dans ce territoire-là, on a manifestement une non-gestion – on va dire ça de façon gentille – d'un public. Il faut savoir qu'il y a des gens aujourd'hui qui viennent pour les impôts, pour examiner leur cas, qui se pointent le matin et qui font la queue, qui ne sont pas pris et qui sont obligés de revenir le lendemain. On assiste à cela aujourd'hui. On va supprimer l'accueil, vous voyez ce qui est en train de se passer quand même. On a dit que nous, on était prêts à examiner aussi avec eux et à les aider, le cas échéant, pour pouvoir améliorer les conditions d'accueil des usagers, parce que les usagers du 18<sup>ème</sup>, même dans ce territoire, ont aussi le droit à un accueil de qualité.

**Éric LEJOINDRE** : Vous aurez compris que nous émettons un avis favorable à ce vœu et effectivement, sur le fondement de ce que nous allons voter, j'écrirai dès demain pour demander à la direction dont j'ai oublié le nom, mais la direction des impôts de revoir leur position.

#### **V18202158 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste Génération.s et Citoyen relatif au maintien de la maternité et de l'hôpital Bichat.**

**Pierre-Yvain ARNAUD** : Je voudrais parler d'une chose plutôt joyeuse, plutôt belle : une maternité, naissance, du bonheur, pourtant je vais vous parler de la disparition programmée ou peut-être envisagée, celle de la maternité justement de l'hôpital Bichat. Ce vœu porte une alerte, une inquiétude, dans cette potentialité mais une forte potentialité tout de même que la seule maternité du 18<sup>ème</sup> arrondissement ferme. Pour l'instant, naître dans le 18<sup>ème</sup>, c'est à cette maternité et sans celle-ci, nous perdrons cet atout indispensable, ce grand service public.

Pourquoi le perdre ? Nous avons un projet de fermeture de l'hôpital Bichat-Beaujon pour le réunir à l'hôpital Grand Nord à Saint-Ouen et la maternité actuelle pourrait potentiellement, elle-même, disparaître.

Le 18<sup>ème</sup>, c'est 200 000 habitants avec une population plus jeune que le reste de Paris. Je le vois directement à travers ma délégation, c'est une population marquée par une très forte précarité et de pauvreté. Donc, nous avons besoin d'une maternité. En plus, la chance, nous avons déjà une maternité. Nous nous devons de garder notre maternité et une maternité en plus qui est de haut niveau, qui a un très bon plateau technique et qui a été rénovée il y a peu de temps. Donc, tout est bon pour la garder, sauf justement ce projet qui potentiellement la menace très fortement.

Plus globalement, nous alertons à travers ce vœu sur la fermeture et c'est aussi le sens du vœu déposé nous avons besoin d'un service public de proximité. Plus encore dans le domaine de la santé. Je rappelle que durant la période même du Covid, on a continué à fermer des dizaines, des centaines, des milliers de lits à travers notre pays. Dans un pays qui est aussi éprouvé que le nôtre, continuer à fermer les lits, continuer de menacer les hôpitaux ne nous semble pas conséquent. Certains le disent, un certain nombre de personnes annonce justement défendre l'hôpital public. Plus que le discours, nous demandons des actes sur la conservation de cette maternité.

Pour cette maternité, nous demandons deux choses avec le groupe Communiste et Génération.s :

- qu'une information publique à travers une réunion soit menée avant la fin de l'année 2021 pour que les habitants du 18<sup>ème</sup>, les élus puissent discuter avec l'AP-HP et les porteurs du projet pour qu'ils puissent nous informer, nous rassurer non seulement sur cette maternité et bien sûr son plateau technique de qualité ;
- de maintenir cette maternité à Bichat avec son plateau technique de haut niveau.

Je suis extrêmement fier de porter ce vœu de la part de la majorité.

**Ayodele IKUESAN** : Nous allons voter ce vœu parce que nous sommes aussi attachés au fait que les habitants puissent continuer d'accoucher dans notre Arrondissement et dans un hôpital public. Nous souhaitons aussi réaffirmer par ce vote positif le fait que nous conseillons qu'il est important aussi que les habitants soient informés, pas seulement que les habitants du 18<sup>ème</sup> mais aussi ceux des communes concernées par le projet de l'hôpital Nord. Nous vous confirmons aussi que nous souhaitons organiser d'ici la fin de l'année une réunion publique justement où ces informations seront apportées au plus grand nombre.

Nous sommes favorables à ce vœu, nous sommes favorables à ce que les habitants puissent continuer à accoucher dans notre Arrondissement.

**Éric LEJOINDRE** : Vous aurez compris qu'il s'agit du vœu posé sur table.

**Christian HONORÉ** : Nous sommes tous d'accord qu'il faut un service public de proximité et le maintenir, c'est évident. Il y a l'hôpital Bichat, nos collègues interviennent également sur cet hôpital. Nous sommes persuadés qu'il faut qu'il y ait une structure d'accueil médicalisée sur le territoire où est l'hôpital Bichat, c'est certain.

Maintenant, dans le vœu, vous parlez d'inquiétude, ce n'est pas sûr. Je ne suis pas médecin et c'est une structure, si j'ai bien compris, on va jusqu'en 2030, mais il faut qu'on réfléchisse et il faut d'abord aussi et surtout que l'on prenne attache avec des spécialistes que nous ne sommes pas. Si nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut des structures d'accueil médicalisées hors de Montmartre, c'est certain, je suis incapable de vous dire quelle est cette structure.

Il faut donc que l'on prenne attache, encore une fois, avec des spécialistes, c'est la raison pour laquelle je suis favorable aux maternités, c'est certain, mais dans le cas présent, nous allons nous abstenir.

**V18202159 – Vœu déposé par les élu.e.s du Groupe Écologie et Citoyen relatif à la création de créneaux dédiés à la pratique féminine des disciplines sportives présentes dans le 18<sup>ème</sup> arrondissement.**

**Léa BALAGE EL MARIKY :** Pour votre information, mercredi à 9h22, les femmes ont arrêté d'être payées pour le travail qu'elles effectuent, de manière générale. Mais qu'en est-il pour le sport ? Pour le sport, ces inégalités sont encore plus criantes puisque c'est seulement en 2016 que deux femmes sont arrivées dans le classement des 100 athlètes les mieux payés, les classements en Forbes. Il s'agit de deux tenniswomen. Si je prends juste le foot, c'est une différence de salaires d'environ 37 fois.

Je demanderais aux hommes d'écouter cette intervention.

Parce que si nous ne pouvons pas forcer l'égalité de traitement et de rémunération entre les sportives et les sportifs, si nous ne pouvons pas forcer les fédérations à observer cette inégalité ici en arrondissement, nous pouvons améliorer la considération que nous portons au sport féminin et aux sportives qui exercent dans notre arrondissement.

C'est donc ce vœu que nous proposons qui porte une meilleure considération, notamment – et je l'espère – parce que les JO seront l'occasion de mettre en œuvre des politiques volontaristes, voire coercitives ou contraignantes qu'une égalité réelle existe dans le domaine sportif. Mais nous devons aussi nous interroger sur la politique d'attribution des créneaux sportifs.

C'est donc l'objet de ce vœu, pour que le 18<sup>ème</sup> arrondissement devienne un territoire d'expérimentation de cotation pour que les clubs féminins et mixtes aient des créneaux à la hauteur de cet enjeu d'égalité.

**Mams YAFFA :** Je salue cette volonté d'attribuer des créneaux féminins à l'ensemble des clubs de l'arrondissement. Je salue notamment la politique volontariste menée par le 18<sup>ème</sup> arrondissement depuis des années en matière de sport féminin. J'en veux pour preuve notamment une sortie ce week-end au sein du club PP18 qui, depuis 20 ans, avec l'aide de la Mairie du 18<sup>ème</sup> a pu mener un travail considérable dans nos quartiers. J'ai dit à peu près cette réplique où je disais qu'on est passé – excusez-moi l'expression – de l'astrite à l'élite, et c'est tout simplement parce qu'il y a eu un travail, il y a eu cette politique volontariste qui continue au sein du 18<sup>ème</sup> arrondissement et notamment, on le voit avec l'émergence de clubs, de structures féminines qu'on retrouve sur les quartiers de la Goutte-d'Or. Pour nous, c'est d'une importance capitale de pouvoir y aller et de continuer dans cette action.

Un petit mot également sur la question également des discriminations, on a eu l'occasion d'organiser un match il n'y a pas très longtemps, où on a pu réunir à la fois des jeunes de quartiers, des migrants, des équipes LGBT sur un même terrain, avec ma collègue Marie-Laure CASIER qui va prendre la parole juste après moi et nous saluons pleinement ces actions. Nous disons « oui » pour ce vœu et « oui » pour la politique volontariste du 18<sup>ème</sup> arrondissement et de l'ensemble de son équipe municipale.

**Marie-Laure CASIER :** Je tiens à remercier tout d'abord le groupe Écologiste et citoyen pour le dépôt de ce vœu, dont l'objet est simple : que l'occupation des terrains sportifs à Paris et dans le 18<sup>ème</sup> reflète davantage la place des femmes dans le sport, place qui est croissante

comme le rappelle ce vœu. Il y a en effet de plus en plus d'équipes féminines et d'équipes mixtes dans les associations sportives.

Il s'agit aujourd'hui de réaffirmer notre soutien à la politique parisienne menée en la matière notamment à travers les appels à projets pour favoriser la place des femmes dans le sport. Il s'agit également de renforcer cette ambition dans le 18<sup>ème</sup> à travers une expérimentation qui permettra d'améliorer encore la répartition des créneaux sportifs à travers le système de cotation ; cotation qui fait ses preuves dans notre domaine, notamment pour la commission Logement ainsi que pour les classes en crèche, car ça permet d'objectiver les demandes pour y répondre au mieux.

Ces demandes de créneaux sportifs sont nombreuses. Nous avons d'ailleurs été interpellés avec M. YAFFA le jour où nous avons organisé ce tournoi qui vient d'être évoqué, par des associations affiliées à la Fédération sportive des lesbiennes. Puisque de nombreuses associations sportives au rang desquelles celles qui étaient présentes le 17 octobre ont une volonté de développer encore plus d'actions en faveur de l'égalité, notamment pour promouvoir la pratique sportive mixte mais aussi la pratique féminine des sports collectifs via des équipes de jeunes filles, etc., mais il n'y a pas encore assez de créneaux.

En conclusion, ce vœu est la marque d'une politique publique de sport ambitieux, indissociable de la politique d'égalité que nous menons dans tous les domaines. Je vous invite donc à voter ce vœu.

**Anne GIUDICELLI** : Sur ce vœu, il est étrange, on en a plusieurs versions, avant, avant et jusqu'à maintenant. Auparavant, je vois que l'historique de ce vœu émanait du groupe Écologie et maintenant, ça a été recadré par le groupe de la majorité. La différence entre les deux, c'est qu'on est passé d'un principe de quota qui a été jugé peut-être sensible où ça avait l'objet d'une dissension au sein de la majorité et pour passer du quota à la cotation. Je m'interroge donc véritablement sur ce que ça implique parce que la question est de savoir si on applique un système de cotation, est-ce que ça ne risque pas d'impacter certaines associations puisqu'il y aurait de (*inaudible*) à défaut d'un quota mais, je dirais, une valorisation liée à ces fameux créneaux dédiés qui sont ici le sujet de ce vœu. Il serait donc intéressant que la question se pose sur l'effet potentiellement contreproductif d'un système de cotation appliqué à cette notion de créneaux.

Ensuite, j'ai l'impression qu'il y a un mélange de genres dans tous les sens du terme, c'est-à-dire que là, on parle du sport féminin dans le cadre des fédérations, mais vous parlez des LGBT, etc., enfin quel est le rapport ? On parle de sport féminin dans les fédérations. Ça s'est un peu stratifié votre vœu, il n'est pas très clair au fond. J'ai l'impression qu'on met un petit peu les éléments, on prend la salade, on fait le genre l'inéquité homme-femme, etc., on mélange, tout ce qui passe, là en l'occurrence le sport. Effectivement, les femmes sont particulièrement présentes. D'ailleurs, il y a une campagne menée, une sensibilisation, c'est un peu normal. On est dans le cadre des JO, donc la sensibilisation est partout.

C'étaient les points que je soulevais. Dans ce flou complet, nous nous abstenons puisqu'on ne sait pas pourquoi on dirait « lui ou l'autre ».

#### **V18202160 – Vœu déposé par les élu.e.s du GEC relatif à un sursis à statuer sur des autorisations de constructions risquant de compromettre le futur Plan Local d'Urbanisme bioclimatique (article L153-11 c. urb)**

**Émile MEUNIER** : J'ai une mission délicate à 23 h qui doit pouvoir vous intéresser sur l'article L.153-11 du Code de l'urbanisme.

On est tous au courant du réchauffement climatique. La majorité en a pris la mesure et a décidé d'adapter la lutte contre le réchauffement climatique en changeant les règles d'urbanisme de la Ville de Paris. Très concrètement, il y a des choses qu'on pouvait faire avant, qu'on ne pourra plus faire après. Je vous donne un exemple : les espaces verts protégés, aujourd'hui, il y a une possibilité encore de construire dessus sous certaines conditions ; demain, ce ne sera plus possible. Autre exemple : les cœurs d'îlots, les cours intérieures, aujourd'hui il est possible d'y construire sous certaines conditions – on pense par exemple la rue Muller – demain, ce ne sera plus possible.

Alors, en attendant d'adopter ce nouveau PLU, on est dans une sorte d'entre-deux. Justement, pour éviter qu'on vote et qu'on délivre des permis de construire maintenant qu'on pourrait regretter dans deux ou trois mois après notre vote, le Code de l'urbanisme a prévu ce fameux article L.153-11 qui dit : « On suspend la décision et l'analyse de l'autorisation, le permis de construire », on vote le nouveau PLU et ensuite, on analyse ce permis de construire au regard des nouvelles règles, dont par exemple, la densification des îlots. Et à partir de quand on peut faire jouer cette disposition ? À partir du moment où on a un débat sur les orientations du futur PLU. Ce débat, nous l'avons puisque nous avons la communication de la Maire sur ce sujet. Il y a plusieurs sujets, la lutte contre l'artificialisation où, justement, faire en sorte qu'on ne peut plus densifier les îlots. Une fois qu'on a fait ça, qu'est-ce que je demande dans le vœu ? Tout simplement d'appliquer ces dispositions du Code de l'urbanisme. C'est un signal qu'on envoie vis-à-vis des Parisiens en disant : on a pris en compte les nouvelles orientations, on sursoit à statuer sur les permis de construire les plus problématiques et on se donne rendez-vous après l'adoption du PLU.

Je voudrais juste dire, afin de convaincre tout le monde de voter pour ce vœu, qu'il y a deux conditions : d'abord, on ne doit pas arrêter la construction, et c'est ce qu'on précise dans ce vœu. On dit que tout ce qui est des constructions type logements sociaux ou équipements publics, on peut le faire. C'est écrit noir sur blanc. Et il ne faut pas que ce soit une interdiction générale. Là aussi, je veux vous rassurer, on a bien cadré les cas où on peut surseoir à statuer, c'est-à-dire les cœurs d'îlots, les espaces verts protégés, les habitations près du périphérique pour éviter de les soumettre à la pollution qu'on ne voudra pas demain – on va changer le PLU pour ça – et donc il est cadré, ce n'est pas général. D'ailleurs, je me suis amusé en quelque sorte à étudier les 100 derniers permis de construire avec le filtre que je propose pour surseoir à statuer. Et il n'y en a que dix où on pourrait surseoir, 10 %, vous voyez, on n'est pas du tout dans un cas général.

Pour ces raisons, il est important qu'on vote ce vœu, qu'on envoie le signal à partir de maintenant, les caler d'une problématique, ce dont on ne veut plus, on sursoit à statuer.

**Mario GONZALES** : Merci pour ce vœu qui pose un problème juridique. Je résumerais la situation, pardonnez-moi mon cher Émile, mais vous allez trop vite, et dans la lecture du texte, et dans la méthode. L'article L.153-11 dit deux choses, et je vais le citer :

« La Ville peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations, opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable », ce qu'on appelle le PADD. Tu en conviendras avec moi, Émile, ce débat n'a pas eu lieu. Donc, on peut difficilement apprécier la nature d'un projet qui viserait à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution d'un PADD dont on n'a même pas commencé à débattre du contenu. C'est la raison pour laquelle ce vœu qui a été rédigé aujourd'hui, non, c'est très simple, ça veut dire que tu as entre tes mains quelque chose qui relève de la concertation – je pense que ça intéresserait également Fanny – puisque la concertation sur le PADD n'a même pas commencé, elle va commencer en février puis juin. Donc, le débat sur le PADD n'a pas commencé, dès lors l'autorité administrative, à savoir les services instructeurs et la Ville, ne

peuvent sur les projets qui leur sont soumis apprécier si ces projets qui leur sont soumis peuvent par leur nature compromettre la faisabilité d'un PADD qui, encore une fois, dans son contenu n'a pas encore été débattu. Donc, ça nous pose un problème juridique majeur.

Par ailleurs, comme le dit le texte : « Ce qui est apprécié, ce sont les demandes d'autorisation ». C'est-à-dire que les services instructeurs, ce qu'ils doivent faire, c'est vérifier projet par projet s'ils sont de nature à compromettre l'exécution du futur PADD. Ce qui veut donc dire que l'on ne peut pas légalement définir, nous Ville de Paris, en amont quels sont les projets ou types de projets qui viendraient compromettre de surcroît un PADD, dont nous ignorons tous actuellement le contenu puisqu'il n'a pas encore été débattu.

Pour ces deux raisons, le vœu tel qu'il est rédigé aujourd'hui, d'une certaine façon, arrive trop tôt puisque le débat n'a pas eu lieu et en tout état de cause n'est pas conforme à la loi puisqu'il viendrait à lier les services instructeurs là où la loi leur donne la possibilité d'apprécier projet par projet si oui ou non il porterait atteinte au futur PADD. Pour ces deux raisons, nous appelons à voter contre ce vœu pour des raisons éminemment juridiques.

**Éric LEJOINDRE** : Je propose qu'on ne parte pas complètement dans le débat, la question juridique est importante. Il y a une discussion en opportunité aussi au Conseil de Paris, elle a beaucoup d'intérêts ici dans le 18<sup>ème</sup>. Je propose que chacun puisse exprimer une explication de vote et qu'on puisse passer au vote, on aura l'occasion d'en reparler.

**Gérald BRIANT** : Je suis juriste. Par contre, je vois bien une manœuvre dilatoire, et je trouve qu'elle est problématique parce qu'aujourd'hui, sur les orientations qui se font, c'est-à-dire quelles orientations on a, on les connaît un petit peu. C'est-à-dire comment aujourd'hui avoir une ville qui, justement, prend la question du climat et essaie de la transformer et donc essaie de retravailler avec le champ de la densité. La question de rapprocher du travail les habitations, la question de l'accès aux espaces publics, la question de la ville du quart d'heure, etc. Et aujourd'hui, commencer à trouver ce type d'obstruction juridique me paraît, en plus à l'intérieur de la majorité, gênante a minima. Gênante parce qu'en plus, je trouve que quand on parle du climat, il y a urgence. C'est celle aujourd'hui de faire tout ce qu'on peut, et le plus rapidement possible. J'applaudis des deux mains quand il y a par exemple des dirigeants écologiques qui interpellent aujourd'hui tout l'appareil industriel pour dire : « Mais qu'attendons-nous pour transformer et pour, aujourd'hui, introduire des clauses écologiques, climatiques dans les processus de fabrication ? » Ils sont là en train de dire : « Dépêchons-nous ».

Tout d'un coup, quand on parle aujourd'hui des questions urbaines et, singulièrement à Paris, je vois des gens qui sont en train de tirer le frein à main alors qu'au contraire, il faudrait accélérer. Je trouve ça dommage. Je trouve que c'est plus conséquent, donc je vais appuyer ce qu'a dit Marie-Laure sur les questions juridiques mais je trouve qu'il y a un vrai débat à avoir aujourd'hui. Et je trouve qu'être conservateur comme... et aujourd'hui, ce type de proposition parce que c'est une proposition conservatrice, c'est-à-dire qui dit qu'il est urgent d'attendre et je montre qu'on peut geler le maximum alors qu'aujourd'hui, oui, la reconstruction est une aide pour pouvoir justement lutter contre la crise climatique. Et que si on s'interdit ça, on s'interdit un des leviers dont on a besoin, sauf à faire tourner la roue de l'histoire à l'envers, mais c'est un autre débat.

**Éric LEJOINDRE** : Le vœu est rejeté.

## **V18202161 – Vœu déposé par les élu e s du groupe Écologie et Citoyen relatif aux multiples risques liés au développement du « quick commerce »**

**Frédéric BADINA-SERPETTE** : Un vœu parisien que nous avons déposé ailleurs dans d'autres arrondissements ainsi qu'au Conseil de Paris pour que la Ville, les élus, nous nous posions les bonnes questions sur ce qu'on appelle le « quick commerce », c'est-à-dire l'économie qui s'est développée depuis la Covid. Ça existait déjà auparavant mais ça s'est fortement développé suite à la pandémie autour de la vente à emporter, car depuis le début de cette pandémie et les consignes sanitaires, on ne compte plus le nombre de startups qui se développent autour de la livraison express sans avoir à passer par la grande distribution classique.

Ce nouveau marché très adapté à Paris amenant son cortège de dérèglements le plus souvent débouchant sur une forme de précarité, car qui dit « quick commerce » dit souvent livraison rapide, nouveau mode de consommation et donc délaissement du commerce alimentaire classique, notamment pour les plus jeunes. Le phénomène explose, les écologistes pensent que Paris doit agir pour ne pas subir. Depuis longtemps, Paris est en avance et se mobilise pour protéger son commerce par la prévention, la régulation, l'appui au développement de nouveaux métiers autour de cycle logistique, par exemple, pour une formation et un avenir à celles et ceux qui en bénéficient. Mais aussi en protégeant ceux qui font face aux conséquences de l'ubérisation des métiers ; je pense notamment à la maison des coursiers dans le 18<sup>ème</sup>, chère Barbara GOMES, c'est pour mieux accueillir et prendre en charge les premières victimes de ce système des livreurs.

Ne pas se plier et surtout mieux connaître le phénomène pour le contrer par la suite, c'est toujours mieux, c'est la proposition que les élus du groupe Écologiste et citoyen font dans ce vœu :

- mieux connaître les phénomènes d'abord, le commerce, en faisant réaliser des études complexes sur l'impact de ce modèle et ses conséquences sur la vie et l'économie des quartiers, comme son lien sur l'emploi ;
- que nous réfléchissions ensuite aux meilleurs outils pour réguler le phénomène en gardant l'existant, voire en créant de nouveaux outils puis en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés pour en parler et construire ensemble la meilleure réponse à ce problème.

C'est le sens de ce vœu et je vous encourage à le voter.

**Jean-Philippe DAVIAUD** : Il est vrai que la période pandémique que nous connaissons depuis un an et demi a accéléré les phénomènes qui étaient déjà parfois sous-jacents ou déjà clairement engagés et pour moi, le développement de ce commerce. On connaît bien les très fortes accélérations et je suis assez d'accord avec la qualification. Et là, avec son lot de dérèglements. C'est bien là le sujet. Ces dérèglements sont liés à ce développement de commerce qui est une vraie interrogation pour nous.

Juste un point, il ne s'agit pas pour nous d'entraver des nouvelles formes de commerce et des initiatives qui, après tout, peuvent aussi être porteuses d'un certain nombre, peut-être, d'intérêts pour les clients. Il faut aussi être prudent vis-à-vis de ça. Néanmoins, vous êtes tout à fait conscients des grandes difficultés, des grands risques que comportent le développement de ce type de commerce et que dans un premier temps, en effet, il est important de pouvoir davantage l'approcher, le qualifier et bien l'évaluer, voir quelle est la réalité des dérèglements qui y sont liés.

Pour cette raison, on est tout à fait favorables à ce vœu.

**Barbara GOMES** : Pour en venir au vœu, ce qu'a dit M. BADINA à l'instant à juste titre qu'on ne compte plus le nombre de startups qui propose des plateformes mettant en place de la livraison rapide ou de la livraison tout court, ça m'a fait penser à ce que disait Arthur Hay qui est un coursier bordelais à un colloque, qui était quelques jours au Sénat sur la santé mentale des livreurs. Justement, il disait : « Aujourd'hui, quand on sort d'une école de commerce, il est plus facile de créer une plateforme de livraison que de créer une entreprise maintenant ». En effet, on est dans un phénomène par un nombre de clics. Je trouve qu'il y a de quoi quand même être affligé par le développement de ce type de commerce.

Je ne comprends pas quel est l'intérêt de faire une livraison en 15 minutes, je ne vois pas l'intérêt si on a une course urgente à faire, on descend, ce ne sont pas les supérettes qui manquent à Paris dans un rayon relativement court, franchement. On arrive à une logique qui nous dépasse et qui est très malsaine en réalité. Se faire livrer sur tout, c'est qu'on n'a pas de voiture, si on est en situation de handicap, pour plein de raisons, c'est quelque chose de très bien. Mais de se faire livrer en 15 minutes, ça n'a aucun sens et c'est aussi une question de société. On voit ce projet soulever plein de questions. Évidemment, en tant que consommateur quand on fait ce genre de choses mais surtout parce que ce qui est quand même affligeant là-dedans, c'est qu'on ne pense jamais à la situation des travailleuses et des travailleurs qui réalisent ça. On a quelque chose qui est de l'ordre du caprice de vouloir se faire livrer sa farine et sa baguette en dix minutes, ou son rouleau de papier toilette, par des gens qui sont dans des conditions sociales et économiques extrêmement compliquées. Je ne comprends pas que des commerces puissent se développer là-dessus.

Mais on ne peut rien faire, on ne peut pas interdire les entreprises privées de développer des choses dans leurs activités si elles sont légales. Et là encore, il y a un problème : est-ce qu'elles sont légales ces entreprises ? Est-ce qu'elles sont conformes ? Exercent-elles leur activité conformément à la loi ? Pas toujours non plus. Pour le coup, sans parler de commerce mais les livraisons de manière générale, est-ce que les plateformes du type Deliveroo, Uber Eats, etc., on sait que c'est problématique.

Je ne vais pas m'étendre plus longtemps là-dessus mais ce qui est intéressant, c'est que ce vœu qui est vraiment très bienvenu fait écho à un vœu qu'on a déposé au Conseil de Paris par le groupe Écologiste et citoyen qui fait écho aux grèves des travailleurs en grève et livreurs parce que les entreprises de quick services vont nous dire : « Non, mais nous ne sommes pas justement comme les plateformes de livraison de repas, nous on va salarier nos travailleurs », mais ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai parce qu'en réalité, on a vu avec les travailleurs qui étaient en grève il y a encore une semaine, les types qui étaient devant le Monoprix, en fait Monoprix va travailler en sous-traitance avec Cliket, qui va travailler en sous-traitance avec une autre boîte qui va recourir à des indépendants. Et on retrouve exactement les mêmes phénomènes.

C'est en effet un vœu qui est le bienvenu et je trouve d'ailleurs que le recours à un vœu est une bonne idée. C'est pour ça que le groupe Communiste Génération.s va voter ce vœu.

### **V18202162 – Vœu déposé par Christophe GIRARD relatif aux œuvres et atelier de Joseph Banc**

**Christophe GIRARD** : Le 18<sup>ème</sup> arrondissement est un lieu où ont vécu, vivent et vivront de nombreux artistes. Il existait un merveilleux peintre, Joseph BLANC au 35 rue de Clignancourt qui est décédé au mois d'août, et dont l'œuvre est tout à fait considérable.

Alerté par sa veuve et sa fille, je me suis rendu voir cet atelier, lui-même en grand danger puisque c'est un rez-de-chaussée mais je crois que M. GONZALEZ connaît bien l'immeuble. C'est une sorte de dent et évidemment, il y aura sans doute un projet immobilier qui peut se



comprendre. À la fois, ils sont priés de quitter les lieux mais cela pose la question de l'œuvre qui est considérable. Pierre Restany, le grand historien de l'art a réalisé le livre qui est là que m'a offert sa veuve et que je propose de laisser au cabinet du Maire de manière à ce que vous puissiez le consulter pour vous rendre compte de l'importance de l'œuvre de cet artiste.

C'est un vœu qui n'est déposé qu'en Mairie du 18<sup>ème</sup>, que la Mairie d'arrondissement se rapproche du propriétaire pour obtenir un délai pour le déménagement, demande aux services compétents de la Ville de Paris :

- d'accompagner dans la mesure du possible Mme Judith BLANC, sa fille qui est chargée de la succession dans sa démarche la sauvegarde de l'atelier et l'intégralité de cette œuvre singulière ;
- étudier la possibilité en accord avec le propriétaire en sus de l'apposition d'une plaque commémorative.

**Éric LEJOINDRE** : En l'absence de Mme TRAJAN qui a commencé à effectuer le travail que tu évoques, M. GONZALEZ avait aussi été alerté sur la situation de l'immeuble, je propose que nous votions favorablement à ce vœu.

### **V18202163 – Vœu déposé par Christophe GIRARD relatif à un plaidoyer contre la grossièreté et pour la civilité**

**Christophe GIRARD** : Je dois dire que l'intervention de notre collègue M. SISSOKO m'a donné beaucoup de force pour présenter ce vœu lorsqu'il parlait tout à l'heure dans les logements, la construction des logements du sujet de l'isolation et en effet du bruit qui est un sujet dans une ville aussi dense que Paris puisque nous sommes une ville de 105 km<sup>2</sup>, et qu'en effet, il est très difficile de pouvoir trouver le silence aujourd'hui dans une ville comme Paris en dehors des lieux de culte, ce qui est assez singulier.

Considérant que les écologistes mais aussi bien d'autres élus aujourd'hui heureusement dénoncent la pollution très puissante et particulièrement nocive qu'est le bruit. Au dernier Conseil de Paris, on avait d'ailleurs répondu sur le sujet concernant la pollution des deux roues motorisées et des sirènes intempestives. C'était une partie de la réponse mais j'ai trouvé qu'on devait aller plus loin.

Considérant qu'avec la prolifération des iPhone et autres téléphones portables, nos concitoyennes et nos concitoyens s'expriment et parlent surtout beaucoup et dorénavant sans limites dans la sphère publique en activant de plus en plus souvent le haut-parleur dans les transports en commun, les lieux de consommation – restaurants, bars, cafés, commerces – dans les rues et halls d'immeubles quand on ne voit pas ces jeunes livreurs en danger eux-mêmes sur leur téléphone en roulant sur leur bicyclette de livraison.

Considérant que la notion d'intime tend à disparaître au détriment du collectif.

Considérant que lors de nos déplacements en train, la SNCF nous demande de mettre en mode silencieux nos téléphones portables et de passer les appels sur la plateforme et que cette mesure est plutôt respectée, appréciée et comprise, et que souvent, elle provoque d'ailleurs des échanges assez sympathiques entre les passagers lorsque des personnes qui auraient une ouïe un peu défaillante en raison de l'orage parlent assez fort sur leur téléphone pour donner l'heure de leur arrivée trois-quatre fois pendant le trajet.

Considérant que Paris est une ville d'une grande densité – je l'ai dit –, l'une des plus fortes d'Europe où il est souvent difficile de trouver le calme, sérénité et parfois des lieux de silence, églises et temples sont les derniers havres urbains de quiétude.

Considérant que le fou, disait-on, parle tout seul et qu'on est en droit de se demander si nous n'en prenons pas le chemin.

Considérant que si l'on peut détourner le regard, on ne peut détourner l'ouïe.

Considérant qu'il convient de respecter le collectif, comme nous n'acceptons pas les graffitis sauvages dans l'espace public, j'émetts le vœu que la Ville de Paris mette en place une campagne de sensibilisation afin que discrétion, courtoisie et respect de l'autre soient vivement encouragés pour un meilleur vivre ensemble dans la plus belle ville du monde.

Pour conclure, j'ajouterais que j'ai conscience que la pandémie de coronavirus avec les confinements successifs ont évidemment entraîné une pratique de l'écran, du téléphone portable en visioconférence, qu'en effet, nous avons pris une grande habitude de communiquer sur des écrans avec des images. Et que si c'est formidable quand on peut appeler sa grand-mère ou des personnes isolées, ce n'est vraiment pas formidable quand on est dans les transports en commun, c'était tout simplement un lieu de conversation très bruyant alors qu'un bus peut aussi être un lieu merveilleux pour regarder Paris et arriver tranquillement de manière réfléchi à ce Conseil d'arrondissement.

**Éric LEJOINDRE** : Je crois savoir par ailleurs, parce que j'ai des antennes bien renseignées, que ce vœu a obtenu un avis favorable en réunion de commission à l'Hôtel de Ville, donc il sera porté au Conseil de Paris.

**Éric EHLERS** : Je vais remercier M. GIRARD de mettre ce sujet sur la table parce que c'est un sujet vécu au quotidien et qui exaspère énormément nos concitoyens. Autrefois, on déplorait les gens qui étaient dans leur bulle avec les écouteurs sur la tête ; il faut bien constater que la bulle a explosé et que maintenant, ce qu'ils écoutaient, tout le monde peut en profiter, pour le plus grand déplaisir des uns et des autres. Malheureusement, ceux qui commettent ça, souvent, ne se rendent même pas compte. Donc, on est même au-delà de la sensibilisation, on serait au-delà de notre niveau de limitation.

Nous sommes tout à fait d'accord avec le diagnostic. Nous pensons qu'il faut en effet mener une action parce que le savoir-vivre, ce n'est pas seulement pour faire joli et pour plaire à ceux qui l'apprécient, c'est vraiment une nécessité dans la société, c'est une nécessité de cohésion au sein de la société et également un moyen pour réguler les tensions d'avoir cette courtoisie, ce savoir-vivre.

Donc oui, M. GIRARD, nous soutenons votre vœu, on pense même qu'il faut aller un petit peu plus loin et qu'il faut aussi ne pas hésiter à parler de sanctions pour les personnes qui persistent à un sans-gêne parce que la sanction s'y valorise, la gêne subie par autrui.

**Éric LEJOINDRE** : Nous en avons fini pour notre séance du Conseil. Bonne soirée à toutes et à tous.

*La séance est levée.*